

2m11.2568.5

Université de Montréal

Condition étudiante
et
financement des études universitaires

par
Isabelle Bonneau
Département de sociologie
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès sciences (M.Sc.) Sociologie

Octobre 1997

© Isabelle Bonneau 1997



011 9258 2

HM
15

U34
1998
V.011

Université de Montréal

Conditions d'études

et

financement des études universitaires

par

par

Isabelle Bonneau

Département de sociologie

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures

en vue de l'obtention du grade de

Maîtrise en sciences (M.Sc.) Sociologie

*

Octobre 1997

© Isabelle Bonneau 1997



Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé:

Condition étudiante et financement des études universitaires

présenté par

Isabelle BONNEAU

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes:

Paul BERNARD

Arnaud SALES

Jean RENAUD

président du jury

directeur de recherche

membre du jury

Mémoire accepté le: 26 février 1997

Sommaire

Nous avons voulu dans ce mémoire faire le point sur la situation financière des étudiants universitaires et, plus spécifiquement, sur la façon dont ils organisent le financement de leurs études selon leurs caractéristiques particulières. La disponibilité des sources de revenu qui varie de façon importante selon la situation de chacun et qui force les étudiants à combiner dans des proportions bien souvent inégales plusieurs sources de revenu, nous incite effectivement à mettre au centre de cette étude l'organisation du budget des étudiants qui se différencie selon le jeu de variables tant individuelles, qu'institutionnelles.

Nous posons l'hypothèse que le régime d'études, le cycle et le secteur disciplinaire sont des variables institutionnelles dont les catégories agissent comme de véritables trames de fond qui influencent l'accessibilité à certains revenus. Sur ces trames, nous pensons que les variables individuelles, c'est-à-dire l'âge et la situation socio-économique de la famille d'origine, viennent ensuite tisser des « patterns » qui définissent l'organisation du financement des études.

L'objectif de ce mémoire est donc d'analyser comment le jeu de ces variables individuelles et institutionnelles affecte le profil financier des étudiants et, plus spécifiquement, l'organisation du financement des études. Afin d'atteindre cet objectif, nous utilisons les données tirées de l'enquête CODEVIE, dirigée par A. Sales, G. Simard et L. Maheu, réalisée auprès de 2400 étudiants inscrits à la session d'automne 1994 dans 11 établissements universitaires du Québec.

Les résultats de nos analyses montrent premièrement que l'âge des étudiants associé au processus d'autonomisation est un facteur de première importance quant à l'organisation du financement des études. Non seulement les responsabilités financières augmentent en vieillissant en raison des modes de vie qui se transforment, mais les étudiants doivent aussi combler le manque à gagner attribuable à la

contribution familiale qui se fait de plus en plus rare à mesure qu'ils avancent en âge. C'est le Programme des prêts et bourses qui agit principalement comme source de revenu compensatoire, ce qui a évidemment un impact fâcheux sur l'endettement.

Cette source de revenu constitue également une ressource financière à caractère supplétif pour les étudiants issus de milieux plus défavorisés qui obtiennent aussi moins souvent une contribution familiale. Ainsi, bien que le revenu total ne diffère pas selon la situation socio-économique des parents, les résultats montrent que les revenus proviennent toutefois de sources très différenciées selon cette variable.

Contrairement au Programme des prêts et bourses, le travail salarié ne constitue généralement pas une source de revenu compensatoire, mais s'insère plutôt dans les modes de vie des étudiants universitaires. Toutefois, si la proportion d'étudiants occupant un emploi pendant la session ne varie pas selon l'âge et la situation socio-économique de la famille d'origine, nos données indiquent que les raisons de travailler et les besoins comblés par les revenus d'emploi diffèrent considérablement selon ces variables.

Enfin, ces résultats quant à l'organisation des revenus sont aussi nuancés par le régime d'études, le cycle et le secteur disciplinaire qui affectent, selon le cas, l'accessibilité au Programme des prêts et bourses, aux bourses d'excellence et au travail salarié. La qualité des emplois offerts est aussi différenciée selon le cycle d'études.

Table des matières

Liste des tableaux	vii
Liste des graphiques	x
Remerciement	xi
Introduction	1
Chapitre 1 Les caractéristiques institutionnelles et la situation financière des étudiants universitaires	10
1.1 La situation financière des étudiants selon leur régime d'études	11
1.1.1 Le régime d'études et son impact sur le revenu total et sa hiérarchisation	13
1.1.2 Le travail salarié : une source de revenu très importante pour les étudiants à temps partiel	17
1.1.3 Le régime d'études et les autres sources de revenu	20
1.2 La situation financière des étudiants selon leur cycle d'études	22
1.2.1 Le cycle d'études et son impact sur le revenu total et sa hiérarchisation	23
1.2.2 La contribution financière des parents : une source de revenu plus souvent disponible au premier cycle	27
1.2.3 Les bourses d'excellence : une source de revenu plus souvent disponible aux cycles supérieurs	30
1.2.4 Le travail salarié : une situation d'emploi très différenciée selon le cycle d'études	32
1.2.5 Le Programme des prêts et bourses et l'endettement : une situation particulièrement inquiétante pour les étudiants de la maîtrise	35
1.3 Les contraintes et les avantages du secteur d'études	40
1.4 En résumé	43

Chapitre 2	Processus d'autonomisation et stratégies de financement des études universitaires	46
2.1	L'influence de l'âge sur les dépenses, le revenu total et sa hiérarchisation : des changements évidents dans la façon d'organiser le budget étudiant	50
2.2	La contribution financière des parents : une source de revenu qui tend à disparaître lorsque l'étudiant vieillit	56
2.3	Le travail salarié : une réalité qui change avec l'âge des étudiants	58
2.4	Le Programme des prêts et bourses : un revenu à caractère supplétif pour les étudiants plus âgés qui n'est pas sans conséquences sur l'endettement	62
2.5	Les bourses d'excellence : pas vraiment une question d'âge	68
2.6	En résumé	69
Chapitre 3	Situation socio-économique de la famille d'origine et organisation du financement des études universitaires	72
3.1	L'impact de la situation socio-économique de la famille d'origine : des étudiants aux revenus équivalents, mais issus de sources différenciées	76
3.2	La contribution des parents : une aide à la mesure des moyens financiers de la famille	86
3.3	Le travail salarié et la situation socio-économique de la famille d'origine : des raisons différentes d'occuper un emploi	93
3.4	Le recours au Programme des prêts et bourses et l'endettement : les coûts individuels à la démocratisation de l'enseignement universitaire	98
3.5	En résumé	103
Conclusion		106
Bibliographie		120
Annexe		xii

Liste des tableaux

Tableau 1.1	Âge des étudiants selon le régime d'études, automne 1994	12
Tableau 1.2	Répartition des étudiants selon le revenu annuel total et le régime d'études, automne 1994	15
Tableau 1.3	Hiérarchisation des sources de revenu par rapport au revenu brut annuel total selon le régime d'études, automne 1994	16
Tableau 1.4	Proportion d'étudiants ayant occupé un emploi et montant moyen de ce revenu selon la période de travail, automne 1994	19
Tableau 1.5	Hiérarchisation des sources de revenu par rapport au revenu brut annuel total selon le cycle d'études, étudiants inscrits à temps plein à l'automne 1994	25
Tableau 1.6	Hiérarchisation des sources de revenu par rapport au revenu brut annuel total selon qu'il y ait ou non une contribution parentale, étudiants inscrits à temps plein au premier cycle, automne 1994	30
Tableau 1.7	Hiérarchisation des sources de revenu par rapport au revenu brut annuel total selon le statut de boursier, étudiants inscrits à temps plein aux cycles supérieurs, automne 1994	32
Tableau 1.8	Proportion d'étudiants endettés relativement à leurs études et montant moyen de cette dette selon le cycle d'études, étudiants inscrits à temps plein à la session d'automne 1994	38
Tableau 1.9	Répartition des étudiants endettés relativement à leurs études selon le montant de cette dette et le cycle d'études, étudiants inscrits à temps plein à la session d'automne 1994	39
Tableau 1.10	Proportion d'étudiants ayant occupé un emploi pendant la session et proportion d'étudiants ayant bénéficié de bourses d'excellence selon le secteur d'études, étudiants inscrits à temps plein, automne 1994	41
Tableau 2.1	Distribution des étudiants inscrits à temps plein selon l'âge et le cycle d'études, automne 1994	49

Tableau 2.2	Dépenses totales moyennes pour une session et revenu brut annuel moyen des étudiants inscrits à temps plein selon leur âge, automne 1994	51
Tableau 2.3	Répartition des dépenses par rapport aux dépenses totales selon les principaux postes budgétaires et l'âge des étudiants inscrits à temps plein à l'automne 1994	52
Tableau 2.4	Hiérarchisation des sources de revenu par rapport au revenu brut annuel total selon l'âge des étudiants inscrits à temps plein à l'automne 1994	53
Tableau 2.5	Proportion d'étudiants ayant occupé un emploi pendant l'été et revenu moyen obtenu pour ce travail selon l'âge des étudiants inscrits à temps plein à l'automne 1994	59
Tableau 2.6	Principale utilisation des revenus d'emplois selon l'âge des étudiants inscrits à temps plein à l'automne 1994	61
Tableau 2.7	Proportion de bénéficiaires du Programme des prêts et bourses et montant moyen du prêt accordé selon l'âge des étudiants inscrits à temps plein à l'automne 1994	64
Tableau 2.8	Proportion d'étudiants, parmi les bénéficiaires du Programme des prêts et bourses, ayant reçu une bourse et montant moyen de cette dernière selon l'âge des étudiants inscrits à temps plein à l'automne 1994	66
Tableau 2.9	Proportion d'étudiants endettés relativement à leurs études et montant moyen de cette dette selon l'âge des étudiants inscrits à temps plein à l'automne 1994	67
Tableau 2.10	Proportion d'étudiants ayant obtenu une ou plusieurs bourses et montant moyen de ces dernières selon l'âge des étudiants inscrits à temps plein à l'automne 1994	68
Tableau 3.1	Hiérarchisation des sources de revenu par rapport au revenu brut annuel total selon l'évaluation, par l'étudiant, de la situation financière de ses parents, étudiants inscrits à temps plein à l'automne 1994	78
Tableau 3.2	Hiérarchisation des sources de revenu par rapport au revenu brut annuel total selon la scolarité du père, étudiants inscrits à temps plein à l'automne 1994	80

Tableau 3.3	Hiérarchisation des sources de revenu par rapport au revenu brut annuel total selon l'occupation du père, étudiants inscrits à temps plein à l'automne 1994	81
Tableau 3.4	Hiérarchisation des sources de revenu par rapport au revenu brut annuel total selon l'âge des étudiants et leur évaluation de la situation financière de leurs parents, étudiants inscrits à temps plein à l'automne 1994	83
Tableau 3.5	Proportion d'étudiants inscrits à temps plein ayant reçu une contribution financière des parents pour la session d'automne 1994 et montant moyen de cette contribution selon l'évaluation, par l'étudiant, de la situation financière de ses parents	88
Tableau 3.6	Proportion d'étudiants inscrits à temps plein ayant reçu une contribution financière des parents pour la session d'automne 1994 et montant moyen de cette contribution selon la scolarité du père	89
Tableau 3.7	Hiérarchisation des sources de revenu par rapport au revenu brut annuel total selon qu'il y ait ou non une contribution parentale, étudiants de 23 ans ou moins inscrits à temps plein à l'automne 1994	91
Tableau 3.8	Principale utilisation des revenus d'emplois selon l'évaluation, par l'étudiant, de la situation financière de ses parents, étudiants inscrits à temps plein à l'automne 1994	94
Tableau 3.9	Principale utilisation des revenus d'emplois selon l'évaluation, par l'étudiant, de la situation financière de ses parents, étudiants âgés de 23 ans ou moins inscrits à temps plein à l'automne 1994	96
Tableau 3.10	Étudiants bénéficiant d'un prêt selon leur évaluation de la situation financière de leurs parents et le cycle d'études, étudiants inscrits à temps plein à l'automne 1994	100

Liste des graphiques

Graphique 2.1	Proportion d'étudiants inscrits à temps plein qui prennent en charge la totalité de leurs frais de logement selon leur âge, automne 1994	47
Graphique 2.2	Proportion d'étudiants inscrits à temps plein qui ont obtenu une contribution financière de leurs parents pour la session d'automne 1994 selon leur âge	57
Graphique 2.3	Proportion de bénéficiaires du Programme des prêts et bourses selon l'âge des étudiants inscrits à temps plein à l'automne 1994	65
Graphique 3.1	Population active masculine du Québec en 1991 et occupation du père des étudiants à temps plein à l'automne 1994	74
Graphique 3.2	Proportion d'étudiants ayant obtenu une contribution parentale selon leur évaluation de la situation économique de leurs parents et leur âge, étudiants inscrits à temps plein à l'automne 1994	90

Remerciement

Si la rédaction d'un mémoire de maîtrise se fait le plus souvent seul devant l'écran d'un ordinateur, il faut toutefois reconnaître l'importance capitale de ceux et celles qui entourent l'étudiant. Pour cette raison, je tiens à remercier toutes ces personnes qui m'ont encouragé et épaulé tout au long de la réalisation de ce projet. Toute ma reconnaissance va donc d'abord à mon directeur Arnaud Sales et aux autres membres de l'équipe CODEVIE, c'est-à-dire Gilles Simard, Frédérick Kuzminski et tout particulièrement Réjean Drolet. Je tiens aussi à remercier mon conjoint Thomas Grant et mon amie Johanne Baril qui ont su me prodiguer chaleur et réconfort pendant les moments plus difficiles. Enfin, ma gratitude va également au Fonds FCAR et au Ministère de l'Éducation du Québec qui, grâce à leur soutien financier, ont grandement facilité la rédaction de ce mémoire.

Introduction

À l'aube du XXI^e siècle, la société québécoise doit constamment s'ajuster aux profondes modifications de son contexte socio-économique. Les changements technologiques et scientifiques récents forcent les sociétés actuelles à se doter d'une main d'oeuvre hautement qualifiée apte à répondre aux conditions d'un marché très compétitif où les entreprises doivent plus que jamais s'intégrer à la scène mondiale. Dans ce contexte, le demande d'accroissement de la qualification professionnelle certifiée se maintient ou s'accroît et les universités ont donc un rôle très important à jouer. Elles ont non seulement la tâche de former des professionnels hautement qualifiés et spécialisés, mais elles doivent également contribuer par la recherche à l'avancement des connaissances. Par ailleurs, s'il faut compter sur les universités pour assurer adéquatement cette double mission et ainsi répondre aux exigences du marché et de nos sociétés actuelles en matière de savoir technique et scientifique, il faut bien évidemment compter aussi sur les étudiants qui sont au centre de cette formation universitaire.

Parallèlement et certainement afin de s'adapter aux changements amorcés dans nos sociétés, le milieu universitaire et sa population étudiante se sont aussi largement modifiés au cours des dernières décennies. Déjà, l'étude de Dandurand et Fournier¹ qui traçait un portrait de la population étudiante en 1978 permettait de constater une plus grande hétérogénéité de la population universitaire. Depuis, cette hétérogénéité ne s'est qu'accroîtée et l'Université s'adapte plus que jamais à sa nouvelle clientèle en assouplissant ses régimes pédagogiques et en offrant toute une panoplie de programmes d'études pouvant éventuellement être combinés, ce qui facilite l'éclatement et l'individualisation des parcours académiques qui sont de moins en moins linéaires. Ces cheminements scolaires sont d'ailleurs en grande partie

¹ Dandurand, P., Fournier, M. en coll. avec Héту, C. (1979), Conditions de vie de la population étudiante universitaire québécoise. Québec, Ministère de l'éducation, Direction générale de l'enseignement supérieur.

responsables du vieillissement qui caractérise aujourd'hui la population étudiante. L'arrivée massive des femmes sur les bancs des universités, la pratique d'un travail rémunéré de plus en plus fréquente pendant l'année académique et la relative démocratisation de l'enseignement facilitée, entre autres, par le Programme des prêts et bourses, s'ajoutent donc au vieillissement de la population étudiante pour former une clientèle universitaire de plus en plus transformée et éclatée. Ainsi, il est maintenant clair que l'étudiant ne correspond plus à l'idéal-type de l'étudiant traditionnel, soit un jeune homme issu d'un milieu socio-économique intermédiaire ou supérieur, se consacrant exclusivement à ses études, fréquentant à temps plein une université située dans un grand centre urbain et ce, immédiatement après avoir obtenu un diplôme d'études collégiales (Cloutier, 1990 : 13).

Aujourd'hui, c'est une population étudiante diversifiée et de plus en plus difficile à saisir et à cerner dans sa globalité qui évolue dans nos universités québécoises. Il n'est donc pas facile de voir comment les conditions de vie des étudiants et surtout leurs conditions d'études seront affectées par les compressions budgétaires majeures auxquelles sont confrontés le système éducatif et, par le fait même, nos universités. L'augmentation attendue et presque inévitable des frais de scolarité, les nouvelles coupures et restrictions dans le Programme des prêts et bourses et la diminution des fonds de recherche disponibles pour le financement des étudiants sont autant de facteurs qui risquent de rendre plus difficile la poursuite d'études universitaires. Ainsi, les besoins croissants de nos sociétés en matière de main d'oeuvre hautement qualifiée, les restrictions budgétaires actuelles en éducation et l'hétérogénéité de la population étudiante justifient amplement que l'on s'attarde aux conditions de vie des étudiants universitaires et, plus spécifiquement, à leur situation financière. En effet, cette dernière dimension qui renvoie aux ressources de l'étudiant, par rapport aux dépenses nécessaires à l'accomplissement d'études universitaires, est sans contredit un aspect important des conditions de vie des étudiants. En fait, « il ne suffit pas d'avoir des dispositions culturelles pour poursuivre des études jusqu'à l'université, encore faut-il disposer d'un minimum de moyens financiers » (Dandurand, 1991 : 457).

Pour cette raison, et en pensant aussi aux restrictions budgétaires qui frappent actuellement le monde universitaire, nous tenterons de faire le point sur la situation financière des étudiants et, plus spécifiquement, sur la façon dont ils organisent le financement de leurs études suivant leur situation particulière. La disponibilité des sources de revenu qui varie de façon importante selon la situation caractéristique de chacun et qui force les étudiants à combiner dans des proportions bien souvent inégales plusieurs sources telles la contribution des parents ou d'un conjoint, le travail salarié pendant l'été et l'année académique, les prêts et bourses du Programme des prêts et bourses et les autres bourses d'études, nous incite effectivement à mettre au centre de cette étude l'organisation du budget des étudiants.

De plus, cet aspect sur lequel nous porterons une attention toute particulière constitue au Québec un apport original à l'analyse de la situation financière des étudiants. En effet, si les recherches au Québec concernant les conditions de vie des étudiants et leur situation financière nous ont permis jusqu'à maintenant de voir ponctuellement que telle ou telle sous-population bénéficie plus souvent de telle ou telle source de revenu pour un montant moyen donné, elles ne nous permettent pas de hiérarchiser globalement ces principales sources de revenu sur la base du revenu total. En fait, actuellement nous ne sommes pas en mesure de savoir de façon satisfaisante quelles sont les principales sources de revenu des différentes sous-populations étudiantes et comment ces dernières diffèrent dans la hiérarchisation des revenus provenant de sources multiples.

Par ailleurs, le montage différencié des sources de revenu en vue de constituer un budget nous semble absolument central car s'il est intéressant de savoir à combien s'élève le total des revenus des étudiants, il est tout aussi important de connaître la hiérarchisation de ces revenus suivant l'ampleur et la provenance de chaque source. En effet, certaines sources de revenu occasionnent des inconvénients pouvant altérer les conditions de vie présentes et futures des étudiants. Par exemple, si l'on considère que l'absence de contribution parentale ou de bourses d'études peut forcer certains étudiants à combiner plus ou moins facilement études et travail salarié, ou que certains doivent

avoir recours au Programme des prêts et bourses, ce qui impliquera nécessairement un endettement plus ou moins important selon le cas, il est déjà clair que la recherche de revenus suffisants pour subvenir aux besoins financiers d'un étudiant universitaire n'implique pas obligatoirement les mêmes conséquences pour chacun.

Enfin, comme la combinaison des sources de revenu et les besoins financiers varient considérablement selon la situation particulière de chacun, il importe donc de connaître l'impact de certaines caractéristiques importantes qui peuvent être, soit de nature institutionnelle, comme le régime d'études, le cycle et le secteur disciplinaire, ou encore de nature plus individuelle, comme l'âge des étudiants et la situation socio-économique de leurs parents. Ces variables qui caractérisent l'hétérogénéité de la population étudiante et qui complexifient l'analyse de la situation financière seront donc examinées suivant leur influence sur l'objet de notre étude, soit la situation financière des étudiants universitaires et l'organisation de leurs revenus. Dans une optique exploratoire, nous ne nous limiterons donc pas à expliquer une seule variable dépendante, mais plusieurs variables de nature financière seront analysées. Ceci apportera, espérons-le, un éclairage utile à la compréhension des conditions de vie des étudiants universitaires et des enjeux se rattachant au financement de leurs études.

L'hétérogénéité de la population étudiante et tout particulièrement son vieillissement influencent de façon importante les modes de vie et la façon d'effectuer un montage budgétaire pouvant souvent combiner plusieurs sources de revenu. L'âge des étudiants associé au processus d'autonomisation a évidemment un impact sur la contribution des parents et, de surcroît, sur l'organisation des revenus s'il y a absence de contribution parentale. En effet, si certains jeunes étudiants peuvent espérer une aide monétaire de leur famille, passé un certain âge, les étudiants plus âgés doivent trouver ailleurs leurs revenus. Par ailleurs, comme les modes de vie des étudiants plus âgés impliquent souvent la décohabitation du domicile familial, la présence plus fréquente d'un conjoint, d'une famille et des besoins qui lui sont rattachés, les étudiants sont alors doublement contraints; ils doivent non seulement remplacer la contribution parentale, mais ils doivent aussi faire face à des obligations financières plus importantes. Nous verrons

donc que le vieillissement de la population étudiante associé généralement à l'allongement et aux ruptures des parcours académiques n'est pas sans conséquences sur le financement des études universitaires.

Par ailleurs, il importe aussi de porter une attention particulière aux contraintes financières de la famille d'origine puisque la contribution familiale ne dépend pas seulement de l'âge, mais aussi de la disponibilité de moyens financiers. Un étudiant issu d'un milieu plus modeste n'obtiendra pas nécessairement une contribution financière de sa famille même s'il est jeune. D'un autre côté, l'âge d'un étudiant n'aura peut-être pas la même importance s'il provient d'un milieu très favorisé. Il est même fort probable qu'il bénéficiera plus longtemps d'une aide financière de ses parents.

Enfin, si la situation socio-économique de la famille d'origine a un impact certain sur la contribution parentale, elle est aussi une dimension importante influençant, surtout au premier cycle, l'accessibilité au Programme des prêts et bourses. Il sera donc utile à ce stade de voir comment ce programme gouvernemental peut pallier à l'absence de contribution financière de la famille et ainsi s'insérer dans l'organisation du financement des études comme moyen financier à caractère supplétif.

Par ailleurs, si le Programme des prêts et bourses offre une alternative ou un supplément de revenu aux étudiants plus âgés ou aux étudiants de familles moins favorisées, le travail salarié peut prendre quant à lui une tout autre signification en s'insérant bien souvent dans un nouveau mode de vie étudiant. Le Conseil Supérieur de l'Éducation (1992 : 33) décrivait d'ailleurs très bien en quoi cela pouvait bien consister :

« Cette nouvelle population étudiante ne semble plus tirer son identité et son statut du seul fait de se consacrer à des études, fussent-elles « supérieures », ni de son appartenance à une institution de haut savoir. Elle veut davantage être maître de l'organisation de son temps et concilier les différentes dimensions d'une « vie normale » qui inclut la poursuite des études, la pratique d'un travail rémunéré et l'organisation de sa vie personnelle. »

Ainsi, si pour la plupart le travail salarié revêt une importance capitale dans le financement des études universitaires, nous verrons aussi qu'il fait maintenant partie intégrante des modes de vie étudiants. Justement, la combinaison plus fréquente des études et du travail salarié et aussi l'importance croissante des revenus issus de ces emplois dans l'organisation du budget étudiant, nous inciteront à porter une attention particulière au travail salarié pendant l'année académique et aux besoins comblés par celui-ci.

Ainsi, nous le verrons, les variables de nature individuelle comme l'âge et la situation socio-économique de la famille d'origine ont un impact certain sur la situation financière des étudiants et sur l'organisation de leur revenu. De la même façon, les variables de nature institutionnelle comme le régime d'études, le cycle et le secteur disciplinaire revêtent aussi une importance capitale puisqu'elles offrent aux étudiants des possibilités financières différentes selon le cas. Ces variables transforment effectivement les règles du jeu de la construction d'un budget en contraignant ou avantageant les étudiants quant à l'accessibilité de certains revenus. Ainsi, quel que soit leur âge ou la situation socio-économique de leur famille, les étudiants doivent composer avec les contraintes et les avantages associés au régime d'études, au cycle et au secteur disciplinaire auxquels ils sont inscrits.

En effet, si l'on considère premièrement le régime d'études, il est évident qu'un étudiant poursuivant ses études à temps partiel pourra concilier beaucoup plus facilement études et travail à temps plein, ce qui changera radicalement l'organisation de ses revenus et, par le fait même, son profil financier. De plus, le Programme des prêts et bourses étant offert exclusivement aux étudiants poursuivant leurs études à temps plein, les étudiants à temps partiel n'auront pas recours à cette aide gouvernementale et ne s'endetteront pas relativement à leurs études.

Par ailleurs, si le cycle d'études auquel l'étudiant est inscrit permet de dégager certaines tendances reflétant le processus d'autonomisation par l'intermédiaire de l'âge qui augmente avec le niveau d'avancement dans les études, il fournit également des

variations importantes concernant, d'une part, l'accessibilité au Programme des prêts et bourses en raison du critère d'autonomie et, d'autre part, l'accessibilité aux bourses d'excellence qui ne sont pas distribuées uniformément dans les trois cycles d'études. De plus, nous verrons également que les emplois offerts aux étudiants des cycles supérieurs sont souvent mieux rémunérés, ce qui a pour conséquence de transformer l'organisation des revenus.

Enfin, les bourses d'excellence ne sont pas non plus distribuées uniformément dans les secteurs disciplinaires, d'où l'importance de tenir compte de cette variable dans l'analyse de la situation financière des étudiants universitaires. De plus, certains secteurs d'études semblent concilier plus facilement les études et le travail salarié, ce qui peut occasionner une combinaison différente des sources de revenu selon le champ disciplinaire de l'étudiant.

L'objectif de cette étude consistera donc à analyser comment le jeu du régime d'études, du cycle, du secteur disciplinaire, combinés à l'âge de l'étudiant et à la situation socio-économique de la famille d'origine discriminera le profil financier des étudiants et notamment, l'organisation du financement de leurs études universitaires. Afin d'atteindre cet objectif, nous utiliserons les données tirées de l'enquête sur *les conditions de vie des étudiants universitaires dans les années quatre-vingt-dix* réalisée par l'équipe CODEVIE de l'Université de Montréal.² La population étudiée dans cette recherche est constituée des étudiants inscrits à au moins 9 crédits au premier cycle, à l'exception des étudiants libres, alors qu'est retenu l'ensemble des étudiants du deuxième et du troisième cycles, à l'exception à nouveau des étudiants libres et des étudiants inscrits à un diplôme d'études supérieures de médecine (médecins résidents).

Afin d'assurer la représentativité linguistique et géographique des universités québécoises, 12 établissements universitaires ont été retenus pour l'enquête : Bishop,

² Sales, A., R. Drolet, I. Bonneau, G. Simard et F. Kuzminski (1996), Le monde étudiant à la fin du XXe siècle, Rapport final sur les conditions de vie des étudiants universitaires dans les années quatre-vingt-dix présenté au Ministère de l'Éducation du Gouvernement du Québec, Dép. de sociologie, Université de Montréal, 372 pages.

Concordia, Laval, McGill, Montréal y compris les Écoles associées des HEC et de Polytechnique, Sherbrooke ainsi que les quatre constituantes de l'Université du Québec, soit l'Université du Québec à Montréal (UQAM), l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) et l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR). Toutes ces universités à l'exception, pour des raisons techniques, de l'Université Bishop ont accepté de sélectionner l'échantillon de départ nécessaire à l'enquête.³

Selon le plan d'échantillonnage adopté dans cette étude, 2400 étudiants devaient constituer l'échantillon de type aléatoire proportionnel selon les établissements universitaires et les cycles d'études, avec surreprésentation du troisième cycle. Le secteur disciplinaire qui ne constituait pas une variable de stratification proprement dite, fut tout de même considéré dans la détermination de la taille de l'échantillon afin d'obtenir une précision de $\pm 7\%$ dans les estimations déduites des 8 grands secteurs disciplinaires (Sciences de la santé, Sciences pures, Sciences appliquées, Sciences humaines, Arts et Lettres, Sciences de l'éducation, Sciences administratives et Plurisectoriel).

Ainsi, à partir de cet échantillon qui assurait un portrait fidèle de la population étudiante québécoise, la firme de sondage SOM inc. compléta finalement, entre le 16 novembre et le 19 décembre 1994, 2398 entrevues téléphoniques d'une durée moyenne de 30 minutes. Avec un taux de réponse atteignant 71,9%, cet échantillon respecte une marge d'erreur globale de 2,1% pour un niveau de confiance de 95%.⁴ Enfin, les données ont été pondérées selon le cycle d'études et l'établissement universitaire sur la base de la population étudiante inscrite à l'automne 1994 (données transmises par les

³ Sur une population de 145 806 étudiants, le personnel des universités a sélectionné 4984 personnes. Dans l'ensemble, les critères de sélection ont été assez bien respectés. Cependant, quatre universités n'ont fourni au premier cycle que les étudiants inscrits à temps plein, alors qu'une autre a sélectionné les étudiants inscrits à moins de 9 crédits, en excluant les étudiants ayant accumulé moins de neuf crédits dans cette université, c'est-à-dire principalement les nouveaux étudiants de la session d'automne 1994. Au deuxième et troisième cycles, une seule université n'a pu respecter les critères de sélection et nous a transmis un échantillon excluant les étudiants inscrits à temps partiel.

universités en tenant compte des critères de sélection adoptés dans cette étude). Un tableau synthèse des données relatives à la population, aux entrevues réalisées et aux entrevues pondérées selon les universités et les cycles d'études, est présenté en annexe.

Ainsi, en utilisant cet échantillon, nous verrons dans un premier chapitre comment le régime d'études, le cycle et le secteur disciplinaire viennent structurer l'organisation du budget des étudiants. En offrant tantôt des contraintes et tantôt des avantages au plan financier, nous verrons que les catégories de ces variables institutionnelles agissent comme de véritables trames de fond qui influencent l'accessibilité à certains revenus. Sur ces trames, les variables plus individuelles, comme l'âge et la situation socio-économique de la famille d'origine, viennent ensuite tisser des « patterns » qui définissent l'organisation même du financement des études.

Le chapitre 2 sera consacré à la question de l'âge et abordera, par le fait même, les conséquences du vieillissement de la population étudiante qui est étroitement lié à l'allongement et aux ruptures des parcours académiques. Cette variable est sans doute une des plus significatives en raison de son rapport étroit avec la contribution familiale et les transformations des modes de vie (état civil, enfant(s) à charge, décohabitation du domicile familial, etc.) qui influencent l'organisation du budget. Cette population au statut transitoire entre l'adolescence et la vie adulte voit effectivement ses revenus et ses dépenses changer de façon radicale à mesure qu'elle vieillit.

Finalement, dans un troisième chapitre, nous analyserons l'impact de la situation socio-économique de la famille d'origine sur le montage budgétaire des étudiants et nous verrons comment cette variable revêt une importance capitale pour les étudiants plus jeunes qui, en principe et contrairement aux plus âgés, pourraient au moins espérer une aide financière de leurs parents. Les contraintes financières de la famille d'origine obligent effectivement certains étudiants à trouver ailleurs les revenus nécessaires au financement de leurs études, ce qui les force bien souvent à s'endetter.

⁴ Se référer à l'annexe pour obtenir de plus amples informations sur les marges d'erreur selon le cycle d'études, le champ disciplinaire et l'établissement universitaire.

Chapitre 1

Les caractéristiques institutionnelles et la situation financière des étudiants universitaires

On le verra plus loin, les caractéristiques individuelles des étudiants, comme l'âge et la situation socio-économique de la famille d'origine, influencent de façon importante leur situation financière et, plus précisément, l'organisation du financement de leurs études universitaires. Cependant, quel que soit leur âge ou la situation financière de leurs parents, les étudiants se trouvent intégrés dans un contexte institutionnel et celui-ci transforme les règles du jeu de la construction d'un budget en rendant certaines sources de revenu plus accessibles que d'autres. Ce premier chapitre permettra justement de tracer les principales lignes relatives aux contraintes et aux avantages de ces variables institutionnelles dont les catégories agissent comme de véritables trames de fond qui influencent l'accessibilité à certains revenus et sur lesquelles les caractéristiques individuelles des étudiants viennent ensuite tisser des « patterns » qui définissent l'organisation même du financement des études. Le régime d'études, le cycle et le secteur disciplinaire auxquels l'étudiant est inscrit seront donc considérés comme des variables de nature contextuelle qui affectent l'effet des variables plus individuelles sur la situation financière des étudiants et l'organisation du financement de leurs études. Plus précisément, ces caractéristiques institutionnelles seront examinées de façon à bien comprendre, plus tard, le jeu de leur interrelation avec l'âge et la situation socio-économique de la famille d'origine qui seront dans ce mémoire au coeur même de nos préoccupations quant à leur effet sur l'objet de notre étude.

Ainsi, on verra en premier lieu qu'être inscrit à temps partiel rend plus facilement conciliable la combinaison d'un emploi et des études, mais ne permet pas d'accéder au régime d'aide financière québécois et à la plupart des bourses d'excellence en raison de leurs règles d'attribution, ce qui transforme bien évidemment l'organisation des revenus. En second lieu, on examinera comment les critères d'autonomie du Programme des prêts et bourses qui sont en étroite relation avec le niveau

d'avancement dans les études et l'accessibilité aux bourses d'excellence qui ne sont pas distribuées uniformément dans tous les cycles, contraignent ou avantagent, selon le cas, certains individus au niveau financier sur la base du cycle auquel ils sont inscrits. De plus, comme les étudiants sont plus âgés à mesure qu'ils avancent dans leurs études universitaires, on sera aussi à même de constater que le cycle d'études reflète déjà certaines tendances au niveau de l'organisation du budget par l'intermédiaire de l'âge. Enfin, on consacrerait la troisième partie de ce chapitre à l'influence du secteur disciplinaire sur le travail salarié et l'accessibilité aux bourses d'excellence.

1.1 La situation financière des étudiants selon leur régime d'études

Au cours des dernières décennies et jusqu'à tout récemment, on a observé une croissance très importante de la population étudiante dans les universités québécoises. Cependant, la montée fulgurante de l'effectif des étudiants à temps partiel comparativement à l'effectif des étudiants à temps plein, nous « fait voir que la croissance ne s'est pas faite uniquement d'un point de vue quantitatif, mais qu'elle s'est traduite aussi en une véritable *diversification qualitative de la population étudiante* » (C.S.E., 1988 : 123). En 1963-64, le régime d'études à temps partiel représentait 34% de l'ensemble des inscriptions dans les universités québécoises, il atteignait 42% en 1973-74, alors qu'il dépassait la moitié de la population étudiante en 1983-84 (Audet, 1987 : 1). Depuis, la croissance de l'effectif à temps partiel semble s'être stabilisée et c'est aujourd'hui près de la moitié de la population étudiante qui choisit ce régime d'inscription.¹ Ce dernier choix semble par ailleurs motivé par la possibilité de conserver son emploi actuel pendant les études. C'est effectivement ce que révélait une étude de Marc Audet (1987 : 32), alors que près de 60% invoquaient cette raison de poursuivre leurs études à temps partiel. On peut donc s'attendre à ce que le profil financier des étudiants à temps partiel reflète leur importante intégration au

¹ Selon la Direction générale des affaires universitaires et scientifiques du Ministère de l'Éducation du Québec (*Indicateurs de l'activité universitaire, édition 1994 (1995a)*), il y avait au Québec, en 1993, 253 488 étudiants dont 46,1% inscrits à temps partiel.

marché du travail et que, pour plusieurs d'entre eux, l'inscription à l'université s'insère dans « une stratégie de mobilité professionnelle ou dans une tentative de réorientation de carrière » (Dandurand, 1991 : 443).

Dans un tel contexte, il n'est pas étonnant d'observer une nette différence d'âge entre les étudiants à temps plein et les étudiants à temps partiel. Dans notre échantillon qui surreprésente volontairement les étudiants à temps plein (80% de notre échantillon), on note que les étudiants à temps partiel ont en moyenne 33 ans, ce qui est nettement plus âgé que les étudiants à temps plein qui ont un âge moyen de 24,5 ans (tableau 1.1). Il est d'ailleurs révélateur de constater que seulement 23,9% des étudiants à temps partiel sont âgés de moins de 25 ans, alors que cette proportion atteint 69% chez les étudiants qui poursuivent des études à temps plein. Enfin, si l'on considère qu'être âgé de plus de 39 ans est marginal pour un étudiant à temps plein (3,9%) et que plus du quart (26,2%) des étudiants à temps partiel dépassent ce seuil, il est alors évident que le régime d'études reflétera des modes de vie complètement différents.

Tableau 1.1
Âge des étudiants selon le régime d'études, automne 1994 (n=2385)

Âge	Temps plein	Temps partiel	Total
Moins de 20 ans	8,5	0,6	6,9
De 20 à 24 ans	60,5	23,3	53,2
De 25 à 29 ans	14,4	21,1	15,7
De 30 à 39 ans	12,7	28,8	15,9
Plus de 39 ans	3,9	26,2	8,3
Total	80,0	20,0	100,0
Âge moyen	24,5	33,0	26,2
Âge médian	22,0	31,0	23,0

χ^2 de Pearson: 435,27 4dl Signification : 0,00000

On note effectivement que les étudiants à temps partiel sont moins souvent célibataires (46,4% comparativement à 76,5% pour les étudiants à temps plein), qu'ils résident très

majoritairement en logement indépendant² (69,7% comparativement à 44,7%) et qu'ils sont également plus nombreux à devoir assumer des responsabilités familiales (39% des étudiants à temps partiel sont dans cette situation, alors que cette proportion n'atteint que 11,3% des étudiants ayant opté pour un régime d'études à temps plein). Ces derniers résultats démontrent clairement que les étudiants à temps partiel ont un mode de vie reflétant davantage le mode de vie adulte, ce qui aura bien évidemment des répercussions sur leur situation financière et sur la façon d'organiser leur budget.

1.1.1 Le régime d'études et son impact sur le revenu total et sa hiérarchisation

L'une des caractéristiques importantes du revenu des étudiants universitaires réside dans le fait que celui-ci provient de l'addition de plusieurs sources. Ces sources de revenu et l'importance proportionnelle de chacune d'elles permettent de caractériser non seulement la situation financière des différentes sous-populations étudiantes, mais aussi, jusqu'à un certain point, leur mode de vie particulier. Cependant, avant même de s'attarder à chacune des sources de revenu, il convient d'abord de voir comment la totalité de ces revenus varie selon le régime d'études auquel l'étudiant est inscrit. Dans un deuxième temps, nous analyserons la hiérarchisation de ce revenu total afin d'obtenir une vision globale de la situation financière des étudiants universitaires selon qu'ils poursuivent leurs études à temps plein ou à temps partiel. Cette dernière analyse permettra par ailleurs de mieux comprendre comment le régime d'études transforme les règles du jeu au niveau de la recherche de revenus et comment ces changements se répercutent dans l'organisation même du financement des études.

Le revenu brut annuel total des étudiants peut être déterminé d'au moins deux façons différentes. On pourrait d'abord, sur la base d'une seule question, demander à l'étudiant d'estimer la totalité de ses revenus annuels et s'appuyer ensuite sur son

² Un étudiant est en logement indépendant lorsqu'il n'y a aucune participation des parents pour les frais associés à ce poste budgétaire. Si l'étudiant ne réside pas au domicile familial et que

estimation. Bien entendu, nous croyons, comme Dandurand et Fournier (1979 : 140), que cette première alternative peut occasionner une sous-évaluation de certaines sources de revenu, notamment la contribution des parents ou du conjoint. Pour cette raison, nous avons préféré utiliser dans cette étude une deuxième variable qui prend en compte les principales sources de revenu des étudiants, soit la contribution financière des parents et/ou du conjoint, le travail rémunéré pendant l'été et l'année universitaire, les prêts et bourses du Programme des prêts et bourses et, finalement, les autres bourses d'études³. Les analyses subséquentes issues de cette dernière variable semblent effectivement mieux refléter le revenu annuel total des étudiants surtout pour les étudiants plus jeunes et d'une origine sociale plus favorisée qui, comme nous le verrons plus loin, bénéficient non seulement plus souvent d'une contribution financière des parents, mais aussi d'une contribution plus importante.⁴

Évidemment, les sources de revenu utilisées dans la construction de cette variable de revenu brut annuel total ne constituent pas une liste exhaustive des types de revenu dont peuvent bénéficier les étudiants universitaires, mais nous limitons l'analyse à ces dernières puisqu'elles sont très caractéristiques de cette population. Les autres sources de revenu apparaissent effectivement marginales puisqu'elles touchent une très petite proportion des étudiants. En effet, ces dernières qui correspondent à l'aide financière du gouvernement spécifique aux frais de garde, au revenu d'assurance-chômage et

ses parents l'aident à défrayer ses coûts de logement, il sera alors question d'un étudiant en logement partiellement ou totalement dépendant.

- ³ La construction de cette variable nécessite évidemment un certain nombre de décisions qui sont sans doute discutables, mais qui sont toutefois incontournables si nous souhaitons estimer le revenu brut annuel total des étudiants à partir de leurs principales sources de revenu. En fait, la construction d'une telle variable implique d'extrapoler sur une année les revenus issus de la contribution financière des parents pendant la session d'automne 1994 et du travail rémunéré pendant cette même période. Ainsi, nous avons doublé les revenus issus du travail salarié pendant la session d'automne 1994, nous avons également multiplié par deux la contribution financière des parents pour les frais de scolarité et de matériel scolaire et nous avons triplé les contributions relatives au logement, à l'alimentation, aux vêtements, au transport et aux loisirs. Enfin, nous avons ajouté à ces revenus la contribution annuelle d'un conjoint ou d'un ex-conjoint, les revenus issus du travail salarié pendant l'été, les prêts et bourses du Programme des prêts et bourses et finalement, les autres bourses d'études.
- ⁴ On note pour les étudiants plus jeunes et d'une origine sociale plus favorisée une augmentation sensible du revenu brut annuel total établi à partir des principales sources de revenu comparativement au revenu brut annuel total estimé. Par contre, les autres étudiants semblent avoir fait une meilleure estimation de leur revenu total puisque ce dernier ne semble pas très différent de celui que nous avons établi à partir des principales sources de revenu.

aux prestations d'aide sociale touchent respectivement 2,5%, 2,1% et 0,5% de l'échantillon.

Ainsi, en utilisant la variable du revenu brut annuel établi à partir des principales sources de revenu, on note une différence remarquable entre les étudiants à temps plein et ceux à temps partiel. Alors que les étudiants inscrits à temps partiel bénéficient en moyenne d'un revenu brut annuel total de 24 074,38\$, les données révèlent que les étudiants poursuivant leurs études à temps plein bénéficient pour leur part d'un revenu de 11 681\$. De façon plus précise, l'examen du tableau 1.2 indique que 48,7% des étudiants inscrits à temps plein ont un revenu brut annuel total inférieur à 10 000\$, comparativement à 25,6% pour les étudiants inscrits à temps partiel.

Tableau 1.2
Répartition des étudiants selon le revenu annuel total et le régime d'études,
automne 1994 (n=1 737)

Revenu annuel total	Temps plein		Temps partiel		Total
Moins de 5 000\$	11,8	48,7	10,9	25,6	11,6
De 5 001\$ à 10 000\$	36,9		14,7		32,5
De 10 001\$ à 15 000\$	29,5		14,8		26,6
De 15 001\$ à 20 000\$	10,7		8,1		10,2
De 20 001\$ à 25 000\$	5,9		9,9		6,7
De 25 001\$ à 30 000\$	2,7	5,2	7,9	41,6	3,8
Plus de 30 000\$	2,5		33,7		8,6
Total	80,4		19,6		100,0

χ^2 de Pearson: 401,18 6dl Signification : 0,00000

Enfin, si l'on considère que les étudiants à temps partiel ont un revenu supérieur à 25 000\$ dans une proportion de 41,6%, comparativement à 5,2% pour les étudiants inscrits à temps plein, il est alors évident que nous ne pouvons pas aborder ces deux populations étudiantes globalement et de la même façon. L'analyse de la hiérarchisation des revenus selon le régime d'études renforcera cette conviction en permettant de tracer globalement le profil financier des étudiants. Ainsi, en estimant la proportion de chaque source de revenu par rapport au revenu total, nous serons en

mesure de savoir quelles sont les principales sources de revenu des étudiants selon leur régime d'études et nous verrons à quel point cette variable de nature institutionnelle contraint ou avantage les étudiants en changeant les règles du jeu au niveau de l'accessibilité de certains revenus.

L'examen du tableau 1.3 sur la hiérarchisation des principales sources de revenu selon le régime d'études montre que les revenus d'emploi des étudiants à temps partiel correspondent à 84,6% de leur revenu total, ce qui représente près du double de la part des revenus issus du travail pour les étudiants à temps plein. Chez ces derniers, le travail salarié correspond effectivement à 45,4% des revenus, ce qui constitue néanmoins leur principale source de revenu, ce que dévoilait déjà une étude menée par le Conseil Supérieur de l'Éducation (1992 : 28). Par ailleurs, la différenciation entre étudiants à temps plein et à temps partiel au niveau de la proportion des revenus issus du travail salarié est surtout attribuable à l'emploi pendant la période académique puisque 55,4% du revenu total des étudiants à temps partiel provient de cette source de revenu, comparativement à 15,8% pour les étudiants à temps plein. Ceci n'est pas particulièrement étonnant si l'on considère que 53% des étudiants à temps partiel occupent un emploi à temps plein pendant cette période, alors que ce type d'emploi est très rare (4,4%) chez les étudiants poursuivant des études à temps plein.

Tableau 1.3
Hiérarchisation des sources de revenu par rapport au revenu brut annuel total
selon le régime d'études, automne 1994 (n=1 691)

Sources de revenu	Temps plein	Temps partiel	Total
Emploi durant l'été	29,6	29,2	29,5
Emploi durant la session	15,8	55,4	23,4
Contribution des parents	24,8	8,9	21,8
Contribution d'un conjoint	2,0	2,7	2,1
Prêts du Programme des prêts et bourses	15,0	2,6	12,6
Bourses du Programme des prêts et bourses	8,0	0,9	6,6
Autres bourses	4,8	0,3	4,0
Total	100,0	100,0	100,0

Par ailleurs, si les étudiants à temps partiel tirent la majorité de leur revenu du travail salarié pendant la période académique, les étudiants à temps plein profitent quant à eux de la période estivale pour occuper un emploi qui leur fournit en moyenne 29,6% de leur revenu total. Cette source de revenu qui occupe d'ailleurs la première position dans la hiérarchisation des revenus des étudiants à temps plein est suivie de très près par la contribution des parents et le Programme des prêts et bourses qui constitue chacun, pour cette sous-population, près du quart des revenus totaux. La distribution du revenu total par rapport à ses différentes sources nous montre donc à quel point le revenu des étudiants à temps plein est caractérisé par une provenance très variée, contrairement à celui des étudiants à temps partiel qui est surtout constitué des revenus issus du travail salarié. Ceci n'est pas particulièrement étonnant si l'on considère que ces derniers sont pour la plupart « des travailleurs déjà intégrés au marché du travail qui n'entendent pas quitter leur emploi pour étudier » (Audet, 1987 : 32).

1.1.2 Le travail salarié : une source de revenu très importante pour les étudiants à temps partiel

Comme nous venons de le voir, le travail salarié est sans aucun doute ce qui différencie le plus le profil financier des étudiants selon leur régime d'études. Par ailleurs, si les étudiants à temps partiel sont ceux qui composent leur revenu total presque essentiellement des revenus issus de l'emploi, il faut voir cependant que la progression de la proportion d'étudiants occupant un travail rémunéré pendant l'année universitaire se serait faite surtout chez les étudiants poursuivant leurs études à temps plein, et dans des emplois non-liés à leur domaine d'études (Audet, 1995 : 6-7). Ce dernier constat permettrait donc de croire que cette progression serait principalement attribuable à des emplois nécessaires à la subsistance et à la consommation.

Ainsi, au cours des deux dernières décennies, cette pratique étudiante qui n'est pas nouvelle en soi, a cependant pris beaucoup d'importance. Effectivement, dans l'étude

de Dandurand et Fournier (1979 : 115), réalisée en 1978, la proportion d'étudiants universitaires à temps complet qui occupaient un emploi pendant l'année scolaire 1978-79 était de 33%, alors qu'une autre étude menée, cette fois-ci, par le Bureau de la Statistique du Québec (1986 : 86), estimait cette proportion à 67% pour l'année scolaire 1985-86.

Selon le Conseil Supérieur de l'Éducation (1992 : 50), la progression du travail salarié est facilitée non seulement par un marché de l'emploi plus favorable au profil de l'étudiant-travailleur, mais aussi par les institutions d'enseignement qui organisent actuellement les études de façon à s'adapter à cette nouvelle réalité étudiante. Enfin, il apparaît que l'occupation d'un emploi pendant l'année universitaire s'insère maintenant dans les modes de vie d'une population étudiante qui « veut davantage être maître de l'organisation de son temps et concilier les différentes dimensions d'une « vie normale » qui inclut la poursuite des études, la pratique d'un travail rémunéré et l'organisation de sa vie personnelle » (C.S.E., 1992 : 33).

Nos données confirment également que le travail salarié⁵ fait maintenant partie intégrante des modes de vie étudiant. Pendant la période estivale, ce sont 70,9% des étudiants qui occupent un emploi et celui-ci leur fournit globalement le plus grand revenu (5 392,83\$ contre 4 561,70\$ pour le travail salarié pendant la session). Cependant, comme l'indique le tableau 1.4, ces revenus moyens varient considérablement selon le régime d'études poursuivies. En effet, pendant la saison estivale, les revenus d'emploi des étudiants à temps partiel s'élevaient à 8 909,58\$, et celui des étudiants inscrits à temps plein se chiffrait, quant à lui, à 4 612,83\$.

⁵ Nous nous limiterons dans cette sous-section aux étudiants ayant occupé un travail salarié pendant l'été et/ou la session d'automne 1994, et dont on peut reconstituer les revenus suivant les périodes respectives. Évidemment, ces constructions de variables impliquent que nous perdions un certain nombre d'étudiants qui n'ont pas donné de réponses pour les questions concernant le nombre de semaines travaillées au cours de l'été, le nombre d'heures moyen travaillé par semaine pour l'été et la session, et le salaire obtenu pour ces deux mêmes périodes. Notons par ailleurs que nous avons considéré, pour la période de travail durant la session, que l'étudiant avait occupé un emploi pendant les 15 semaines de cette dernière. Par conséquent, ce dernier revenu a été reconstitué en multipliant par 15 le nombre d'heures en moyenne consacré à un emploi depuis le début de la session, et le salaire obtenu pour la même période.

Tableau 1.4
Proportion d'étudiants ayant occupé un emploi et montant moyen de ce revenu
selon la période de travail, automne 1994

Période de travail	Temps plein		Temps partiel		Total		
	%	\$	%	\$	%	\$	n
Été	70,9	4 612,83	70,8	8 909,58	70,9	5 392,83	2394
Session	43,9	2 442,57	77,9	9 988,77	50,7	4 561,70	2396

Pendant la session, la proportion d'étudiants occupant un travail rémunéré est également très différenciée par le régime d'études poursuivies. En effet, il n'est pas particulièrement étonnant que les étudiants à temps partiel aient un emploi dans une plus grande proportion puisque leur régime d'études permet de concilier plus facilement la combinaison des études et d'un travail rémunéré. Ainsi, 77,9% des étudiants à temps partiel occupent un emploi pendant l'année académique, alors que cette proportion est de 43,9% chez les étudiants ayant opté pour des études à temps plein⁶. En ce qui concerne les revenus issus de cet emploi, on constate également une différence très importante selon le régime d'études puisque la très grande majorité des étudiants à temps plein ne consacre pas autant d'heures au travail salarié (seulement 4,4% ont un emploi à temps plein durant la session) comparativement aux étudiants à temps partiel qui occupent plus fréquemment un emploi à temps complet pendant cette période (53%).

⁶ Nous avons mentionné plus tôt qu'une étude réalisée par le Bureau de la Statistique du Québec estimait que 67% des étudiants poursuivant leurs études universitaires à temps plein avaient occupé un emploi *au cours de l'année scolaire 1985-86*. En comparant nos données, il serait facile de conclure que le phénomène du travail salarié a reculé. En réalité, on ne peut pas retenir une telle conclusion puisque, contrairement à l'étude du B.S.Q., le libellé de notre question se référait à la situation immédiate de l'étudiant, c'est-à-dire que nous lui demandions s'il occupait actuellement un emploi. Néanmoins, notre question étant identique à celle de l'étude de Dandurand et Fournier, on peut affirmer que le phénomène a pris de l'ampleur en 16 ans : en 1978, 33% des étudiants à temps plein avaient un emploi, alors que cette proportion atteignait 43,9% en 1994.

1.1.3 Le régime d'études et les autres sources de revenu

Nous l'avons vu précédemment, l'âge des étudiants à temps partiel et leur plus grande intégration au marché du travail dégagent les tendances d'un mode de vie adulte et ceci n'est d'ailleurs pas sans conséquences sur leur situation financière et sur la façon dont ils organisent leur budget. Dans un tel contexte, les parents n'ont pas tendance à s'impliquer dans le financement des études de leurs enfants qui ont, pour la plupart, déjà pris en main les rênes de leur vie et de leur situation financière. Ainsi, seulement 20,4% des étudiants à temps partiel reçoivent une contribution de leurs parents, alors que cette proportion atteint 51,6%⁷ chez les étudiants poursuivant leurs études à temps plein. Évidemment, nous verrons dans les deux prochains chapitres que l'importance de la contribution parentale est surtout liée d'une part à l'âge et d'autre part à l'aisance financière de la famille d'origine.

Par ailleurs, si les étudiants à temps partiel ne peuvent compter que très rarement sur une contribution financière des parents, le Programme des prêts et bourses est, quant à lui, exclusivement accessible aux étudiants poursuivant leurs études à temps plein. Parmi ces derniers, près d'un étudiant sur deux (47,7%) profite de cette aide gouvernementale et obtient un prêt moyen de 3 244,96\$. Un peu moins de la moitié (48,7%) des bénéficiaires d'un prêt obtiennent également une bourse moyenne de 4 031,57\$. C'est donc seulement 20,5% des étudiants à temps plein qui pourront compter sur une bourse du Programme des prêts et bourses. Évidemment, ces proportions et ces montants seront très différents selon la situation particulière de chacun et nous verrons plus loin comment le cycle, l'âge et l'origine sociale des étudiants à temps plein viennent changer les règles du jeu et conduiront ainsi à un endettement tout aussi différencié.

⁷ Dandurand et Fournier (1979 : 133) estimaient quant à eux à 44,3 % la proportion d'étudiants inscrits à temps plein bénéficiant d'une contribution des parents, alors que le Conseil Supérieur de l'Éducation (1992 : 28) estimait cette proportion à 53,8 %. Évidemment, nous considérons qu'il serait risqué de s'aventurer à comparer ces proportions et la nôtre (51,6%) puisque nous n'utilisons pas le même type de variable pour l'établissement de ces dernières. Pour plus de détails concernant la construction de notre variable, se référer à la section 1.2.2.

Cet endettement qui résulte de l'accumulation des prêts issus du Programme des prêts et bourses correspond donc à l'expérience d'un bon nombre d'étudiants inscrits à temps plein. Les étudiants à temps partiel ont pour leur part une situation d'endettement complètement différente et ne sont pas exempts de toutes dettes. En effet, ils sont aussi fréquemment endettés que les étudiants inscrits à temps plein (66,8% de ceux inscrits à temps partiel contre 65,2% des étudiants inscrits à temps plein), mais leurs dettes sont beaucoup moins souvent reliées aux études. En fait, sur une dette moyenne totale qui correspond à près du double de celle des étudiants inscrits à temps plein (21 229,98\$ comparativement à 10 606,21\$), on note qu'en moyenne 34,5% de cette dette est liée aux études comparativement à 83,2% pour les étudiants poursuivant leurs études à temps plein. Plus précisément, les données indiquent que 78,8% des étudiants inscrits à temps plein voient leur dette d'études correspondre à plus des trois quarts de leur dette totale, alors que 27,9% des étudiants inscrits à temps partiel se retrouvent dans cette situation. D'ailleurs, parmi ces derniers, un étudiant sur deux (50,6%) n'a aucune dette associée à la poursuite de ses études.

Enfin, les étudiants à temps partiel ne peuvent pas non plus compter sur les bourses d'excellence puisqu'elles sont aussi presque exclusivement attribuées aux étudiants poursuivant leurs études à temps plein. En effet, dans notre échantillon qui sous-représente volontairement les étudiants à temps partiel, 10,2% des étudiants ont obtenu une ou plusieurs bourses d'excellence et 90,5% d'entre eux étaient inscrits à temps plein. C'est donc seulement 11,5% des étudiants poursuivant leurs études à temps plein qui sont au nombre des privilégiés qui se voient attribuer des bourses d'excellence d'une valeur moyenne de 6 447,16\$. Nous verrons dans les deux prochaines sections de ce chapitre que le cycle d'études et le secteur disciplinaire font varier de façon importante la proportion de boursiers et la valeur des bourses attribuées, ce qui contraint ou avantage les étudiants selon le contexte institutionnel dans lequel ils se trouvent.

En terminant cette section, il est maintenant clair que les étudiants ayant opté pour un régime d'études à temps partiel ont des conditions de vie et une situation financière très différentes de celles des étudiants inscrits à temps plein. Les analyses précédentes l'ont bien prouvé par l'ampleur de leur revenu qui est presque exclusivement issu d'un travail salarié, comparativement à celui des étudiants à temps plein qui est plus modeste et provient de sources très variées. Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons pas aborder ces deux populations étudiantes globalement et de la même façon et, sauf mentions contraires, nous nous concentrerons pour la suite de cette étude sur l'analyse de la situation financière des étudiants inscrits dans un régime d'études à temps plein.

1.2 La situation financière des étudiants selon leur cycle d'études

Le cycle d'études auquel l'étudiant est inscrit est un facteur très important de différenciation de la situation financière des étudiants universitaires. Chacun des cycles offre des contraintes et des avantages quant à l'accessibilité de certains revenus qui détermineront effectivement l'organisation du budget des étudiants. Premièrement, les bourses d'excellence ne sont pas distribuées uniformément dans tous les cycles d'études. Deuxièmement, nous verrons que les emplois occupés à la maîtrise et au doctorat sont plus avantageux tant par leur adéquation au domaine d'études que par leur rémunération. Enfin, comme le Programme des prêts et bourses accorde automatiquement le critère d'autonomie financière à partir du deuxième cycle, l'accessibilité au programme gouvernemental est beaucoup plus facile aux cycles supérieurs, ce qui aura cependant un impact fâcheux sur l'endettement.

Par ailleurs, outre l'effet du cycle qui joue directement sur l'accessibilité à certains revenus, nous verrons que plusieurs résultats d'analyse ne seront pas directement associés au niveau d'avancement dans les études, mais plutôt à l'âge des étudiants universitaires qui augmente avec le cycle poursuivi. On note effectivement que l'âge moyen des étudiants passe de 23,1 ans au premier cycle, pour atteindre, à la maîtrise et au doctorat, 28,5 ans et 32,5 ans. Par conséquent, bien que le deuxième chapitre soit

consacré entièrement à l'influence de l'âge sur la situation financière et sur l'organisation du financement des études universitaires, il apparaît incontournable dans cette section sur le cycle d'études d'apporter quelques éléments d'explication qui sont associés à l'âge et ce, même si cela peut paraître redondant avec l'objet du prochain chapitre. Ainsi, par l'intermédiaire de l'âge qui est très associé au cycle, nous verrons que le montage budgétaire est complètement différencié à mesure que l'étudiant avance dans ses études. D'une part, la contribution financière des parents se fera plus rare et, d'autre part, les besoins financiers augmenteront au même moment à cause de la décohabitation du domicile des parents et des responsabilités familiales plus fréquentes aux cycles supérieurs à cause de l'âge plus avancé. Ces derniers résultats qui sont plus associés aux années qui passent qu'au niveau d'avancement dans les études s'ajouteront donc aux contraintes et aux avantages directement liés au cycle poursuivi et démontreront à quel point l'importance proportionnelle et monétaire de ces sources de revenu est différenciée selon le cycle d'études. Toutefois, avant même d'en arriver à ces analyses, il convient d'abord de voir comment le total de ces revenus et leur hiérarchisation diffèrent selon le cycle poursuivi.

1.2.1 Le cycle d'études et son impact sur le revenu total et sa hiérarchisation

Le cycle d'études joue un rôle très important au niveau du revenu brut annuel total des étudiants. En effet, on constate en moyenne, parmi les étudiants inscrits à temps plein, une augmentation proportionnelle de ce revenu avec le niveau du cycle poursuivi. Ainsi, les étudiants du premier cycle ont un revenu moyen inférieur à celui des étudiants des cycles supérieurs et, de la même façon, les étudiants du deuxième cycle bénéficient à leur tour d'un revenu moyen plus faible que celui des étudiants inscrits au troisième cycle : ces revenus moyens sont respectivement de 10 876,54\$, 14 156,84\$ et 16 128,50\$.

Évidemment, le revenu brut annuel total des étudiants est directement associé aux besoins financiers qui augmentent également à mesure que l'étudiant avance dans ses études universitaires. Nos données démontrent effectivement que le montant des dépenses totales des étudiants pour une session s'accroît de façon proportionnelle avec le niveau d'études. Ces dépenses totales reconstituées à partir des montants obtenus pour chacun des postes budgétaires⁸ passent donc d'une moyenne de 3 604,82\$ au premier cycle, pour atteindre 4 206,95\$ au deuxième cycle et 4 782,28\$ au doctorat. Cette différence au niveau des dépenses totales pour une session serait surtout attribuable à la situation résidentielle des étudiants qui varie considérablement selon le cycle d'études à cause de l'effet de l'âge. En effet, il est intéressant de noter que 36,3% des étudiants au premier cycle sont en logement indépendant, c'est-à-dire qu'ils paient la totalité de leurs frais de logement, alors que cette proportion passe à 70,9% chez les étudiants du deuxième cycle, pour finalement atteindre 87,4% pour les étudiants du doctorat.

Par ailleurs, si le cycle d'études fait varier les dépenses et le revenu total des étudiants, la hiérarchisation des sources de revenu permet d'observer un portrait encore plus différencié de la situation financière des étudiants universitaires selon le cycle d'études auquel ils sont inscrits. L'examen du tableau 1.5 indique premièrement que la part du revenu issue d'un emploi d'été est significativement supérieure au premier cycle (32,9%) qu'elle ne l'est au deuxième (19,5%) et troisième cycles (11,5%), contrairement à l'emploi durant la période académique où, cette fois-ci, la part issue de cette source de revenu croît avec les cycles d'études (14,1% des revenus sont issus de

⁸ Ces postes budgétaires font référence aux frais de logement, d'alimentation, de scolarité, de matériel scolaire, de vêtement, de transport et de loisirs. L'étudiant devait indiquer à combien s'élevaient les frais encourus pour chacun des postes budgétaires et ce, indépendamment de la contribution des parents ou d'autres personnes. Cependant, pour les frais de logement, nous assumons que l'étudiant qui habitait la résidence familiale ne payait aucuns frais liés à ce poste budgétaire. Par ailleurs, l'étudiant qui habitait en colocation devait nous fournir uniquement les frais correspondant à sa part. Finalement, soulignons que nous avons restreint la construction du montant des dépenses totales aux principaux postes budgétaires mentionnés précédemment, ce qui implique que nous avons exclu les frais de garde (gardienne ou garderie) que certains étudiants doivent payer. Cependant, cette restriction demeure mineure si nous considérons que ces derniers frais ne concernent qu'une très faible proportion des étudiants.

cette source de revenu au premier cycle comparativement à 20,1% et 28,8% au deuxième et troisième cycles).

Tableau 1.5
Hiérarchisation des sources de revenu par rapport au revenu brut annuel total
selon le cycle d'études, étudiants inscrits à temps plein à l'automne 1994
 (n=1 368)

Sources de revenu	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Total
Emploi durant l'été	32,9	19,5	11,5	29,6
Emploi durant la session	14,1	20,1	28,8	15,8
Contribution des parents	28,9	9,4	7,1	24,8
Contribution d'un conjoint	1,4	4,0	4,1	2,0
Prêts du Programme des prêts et bourses	14,2	21,7	9,2	15,0
Bourses du Programme des prêts et bourses	7,1	13,3	6,5	8,0
Autres bourses	1,4	12,0	32,8	4,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

On note également que la proportion du revenu total issue de la contribution financière des parents est très différente selon le cycle d'études : 28,9% des revenus des étudiants de premier cycle proviennent de cette source de revenu, ce qui est significativement supérieur à la part dont peuvent bénéficier les étudiants du deuxième (9,4%) et troisième (7,1%) cycles. Ces résultats peuvent être interprétés selon au moins deux directions. La première est associée à la représentation du processus d'autonomisation des jeunes qui fera l'objet du chapitre 2. Si les parents sont prêts à aider leurs enfants à se doter d'une formation de premier cycle qu'ils voient comme la porte d'entrée du marché du travail, ils estiment que, passé ce stade où l'étudiant atteint l'âge « d'entrée dans la vie », celui-ci doit assumer ses responsabilités. Complémentairement, c'est l'âge où l'étudiant ne veut plus être à la charge de ses parents. La deuxième direction d'interprétation qui n'est pas exclusive de la première pourrait être associée à la rupture fréquente de la continuité des études entre le premier et le deuxième cycle. Le retour aux études se produit alors à un âge où l'étudiant a cessé depuis quelques années de bénéficier d'une aide des parents qu'il ne peut solliciter à ce stade. Ce retour aux études relève donc d'un projet personnel entièrement

à la charge de l'étudiant qui, même si cela est souvent difficile, doit s'arranger pour trouver les ressources indépendamment des parents. Ainsi, si les étudiants au premier cycle voient les revenus issus de la contribution parentale figurer en deuxième position dans la hiérarchisation des sources de revenu après les revenus provenant de l'emploi estival, les étudiants des cycles supérieurs ont une configuration complètement différente de leur situation financière.

L'analyse de la hiérarchisation des sources de revenu au deuxième cycle démontre effectivement que le retrait des parents au niveau du financement des études semble surtout compensé par le Programme des prêts et bourses où les étudiants du deuxième cycle figurent au premier rang quant à la proportion du revenu total issue de cette source de revenu. En effet, 35% de leur revenu total provient du Programme des prêts et bourses (21,7% en prêts et 13,3% en bourses), ce qui est significativement supérieur à la part dont peuvent bénéficier les étudiants du premier et du troisième cycles (14,2% en prêts et 7,1% en bourses au premier cycle et 9,2% en prêts et 6,5% en bourses au troisième cycle). Par ailleurs, si les revenus provenant du Programme des prêts et bourses semblent particulièrement importants dans les revenus des étudiants de deuxième cycle, il faut également souligner qu'une part non négligeable des revenus est issue des bourses d'excellence (12%).

Enfin, contrairement aux étudiants du deuxième cycle, les étudiants du doctorat semblent globalement compenser le retrait, sans doute justifié, des parents au niveau du financement des études, par les bourses d'excellence. En effet, ces dernières qui constituent leur principale source de revenu (32,8%), suivie de très près par le travail salarié pendant l'année académique (28,8%), correspondent à la plus grande proportion pour cette source de revenu comparativement aux autres étudiants.

L'analyse du revenu total et de sa hiérarchisation selon le cycle d'études montre déjà à quel point la situation financière des étudiants à temps plein est différenciée selon l'avancement dans leurs études universitaires. Cependant, si nous sommes déjà en mesure de cerner globalement l'organisation des revenus selon cette variable de nature

institutionnelle, il importe néanmoins de passer en revue les sources de revenu auxquelles l'étudiant à recours afin de préciser davantage les contraintes et les avantages auxquels ils doivent faire face selon leur cycle d'études.

1.2.2 La contribution financière des parents : une source de revenu plus souvent disponible au premier cycle

La contribution financière des parents est un facteur de première importance dans le soutien à l'accomplissement des études universitaires, en particulier au premier cycle et pour les étudiants jeunes. En effet, si l'on considère que ces derniers sont, pour la très grande majorité, considérés comme étant dépendants financièrement de leurs parents par le Programme des prêts et bourses, on est alors obligé d'admettre que bien souvent cette contribution peut faire la différence entre le fait de poursuivre ou non des études universitaires⁹. Bien que les étudiants du premier cycle n'obtiennent pas tous une contribution parentale, nous verrons toutefois que la présence ou l'absence de cette contribution financière est très discriminée selon le cycle d'études. Cependant, avant même d'avancer plus loin les résultats de nos analyses, il convient d'abord d'expliquer comment nous avons reconstitué le montant de cette contribution.

Lors de notre enquête, les étudiants devaient indiquer quels étaient les frais encourus pour différents postes budgétaires : frais de logement, d'alimentation, de scolarité, de matériel scolaire, de vêtements, de transport et de loisirs. Pour chacune de ces réponses, ils estimaient ensuite la contribution des parents, s'il y avait lieu. Ainsi, la contribution financière des parents est une variable construite principalement à partir des contributions estimées par les étudiants pour chacun des postes budgétaires habituels. De plus, à ces contributions financières spécifiques s'ajoutent les montants

⁹ Un étudiant considéré dépendant financièrement de ses parents par le Programme des prêts et bourses est souvent désavantagé par rapport aux autres étudiants au niveau de l'aide accordée puisque cette dernière est calculée en fonction d'une contribution financière des parents. Ainsi, un étudiant considéré comme étant dépendant financièrement de ses parents et qui ne recevrait aucune contribution financière de ceux-ci, aurait probablement une situation financière difficile qui pourrait compromettre la poursuite de ses études universitaires.

additionnels alloués par les parents, s'il y a lieu. Finalement, il faut également souligner que si l'étudiant ne pouvait répartir le montant de la contribution selon les postes budgétaires établis, en raison d'une contribution globale des parents, c'est ce dernier montant que nous retenions. Ainsi, non seulement il nous est possible d'établir avec assez d'exactitude le montant total de la contribution des parents, mais nous pouvons également, dans la très grande majorité des cas, connaître l'importance des montants alloués selon les principaux postes budgétaires. Par ailleurs, la forme du questionnaire et la construction de cette variable nous permettent aussi d'établir la proportion du montant assumé par les parents pour chacun des postes budgétaires. Soulignons finalement que l'étudiant avait, pour la plupart des questions, le choix de l'unité (semaine, mois, session ou année) sur laquelle il estimait ses dépenses et revenus relatifs à la contribution financière de ses parents. Cependant, la construction d'une variable établissant le montant total de cette contribution financière nous oblige à uniformiser les unités utilisées, et la session nous apparaît être, dans ce cas, l'unité la plus adéquate.

Comme nous pouvons déjà nous y attendre, le cycle d'études est un facteur qui établit une différenciation très importante en regard de la contribution parentale. En effet, bien que les études antérieures aient utilisé des façons différentes d'évaluer la contribution financière des parents et qu'il soit par conséquent difficile de comparer l'évolution jusqu'à ce jour de leur implication au niveau du financement des études de leurs enfants, on peut tout de même voir que la proportion d'étudiants qui obtiennent une contribution familiale diminue proportionnellement avec le cycle d'études. Par exemple, l'enquête du Bureau de la Statistique du Québec (1986 : 58) estimait que 42,6% des étudiants du premier cycle pouvaient compter sur cette source de revenu, alors que cette proportion n'atteignait que 24,2% des étudiants aux cycles supérieurs. L'étude de Dandurand et Fournier (1979 : 134) plus ancienne indiquait les mêmes tendances puisque la proportion de parents contribuant aux études de leur enfant passait progressivement de 52,9% à 37,3% entre la première et la troisième année du premier cycle, et chutait à 17,6% pour les étudiants de maîtrise et de doctorat. Nos données vont donc dans la même direction puisque les parents contribuent effectivement dans

une plus grande proportion pour les étudiants poursuivant des études de premier cycle (59,6%) que pour ceux inscrits aux deuxième (26,7%) et troisième cycles (17%). Évidemment, comme l'âge des étudiants augmente proportionnellement avec le niveau du cycle poursuivi, on peut croire que cette variation n'est pas directement attribuable au niveau d'avancement dans les études. En effet, il est intéressant de souligner que l'âge moyen des étudiants bénéficiant d'une contribution financière des parents (21,4 ans) est significativement inférieur à celui des étudiants ne profitant pas de cet appui monétaire (27,4 ans). Le chapitre 2 sera d'ailleurs consacré entièrement à l'influence de l'âge des étudiants sur leur situation financière et, notamment, sur la contribution parentale.

Mais si les étudiants du premier cycle peuvent bénéficier dans une plus grande proportion d'une contribution financière de leurs parents, il faut toutefois noter que le montant moyen de cette contribution n'est que très légèrement supérieur à celui de la contribution des étudiants de deuxième et troisième cycles. Ainsi, les étudiants inscrits à temps plein et bénéficiant réellement de l'appui financier de leurs parents reçoivent une contribution moyenne de 1 894,57\$ lorsqu'ils sont au premier cycle, alors que les étudiants des cycles supérieurs peuvent profiter d'une aide financière s'élevant en moyenne à 1 461,05\$¹⁰.

Enfin, il est intéressant de souligner que la contribution familiale reçue par les étudiants inscrits à temps plein au premier cycle correspond à 45,6% de leur revenu total (tableau 1.6). Les autres étudiants du premier cycle doivent donc chercher à combler ce manque à gagner qui n'est pas négligeable. Nos données révèlent que ces étudiants n'obtenant pas l'aide financière de leurs parents compensent cette absence de ressources surtout par le Programme des prêts et bourses. On note effectivement que 40,2% du revenu des étudiants du premier cycle qui n'obtiennent pas de contributions parentales provient de cette source, alors que celle-ci ne correspond qu'à 10,5% du revenu des étudiants

¹⁰ Nous avons regroupé le deuxième et le troisième cycles pour le montant de la contribution parentale en raison du nombre restreint d'étudiants ayant effectivement reçu cette aide financière à ces niveaux d'études. Au deuxième cycle, seulement 68 étudiants à temps plein bénéficiaient effectivement de cette contribution dans notre échantillon, alors que 20 étudiants en recevaient une au troisième cycle.

pouvant compter sur la contribution financière de leurs parents. Le travail salarié pendant l'été et l'année académique est aussi sollicité, mais de façon moins importante. Il n'existe d'ailleurs pas de lien significatif du point de vue statistique entre le fait d'occuper un emploi et celui de ne pas obtenir de contributions parentales.

Tableau 1.6
Hiérarchisation des sources de revenu par rapport au revenu brut annuel total selon qu'il y ait ou non une contribution parentale, étudiants inscrits à temps plein au premier cycle, automne 1994 (n=1 092)

Sources de revenu	Contribution	Non-contribution	Total
Emploi durant l'été	30,7	36,5	32,9
Emploi durant la session	11,9	17,8	14,1
Contribution des parents	45,6	0,0	28,9
Contribution d'un conjoint	0,2	3,5	1,4
Prêts du Programme des prêts et bourses	8,2	24,6	14,2
Bourses du Programme des prêts et bourses	2,3	15,6	7,1
Autres bourses	1,1	2,0	1,4
Total	100,0	100,0	100,0

Évidemment, la situation des étudiants des cycles supérieurs sera différente puisque, s'ils n'obtiennent que très rarement une contribution financière de leurs parents, ils ont néanmoins la chance de pouvoir bénéficier plus souvent d'une autre source de revenu non remboursable, c'est-à-dire les bourses d'excellence.

1.2.3 Les bourses d'excellence : une source de revenu plus souvent disponible aux cycles supérieurs

Parmi les sources de revenu que nous analysons dans ce mémoire, les bourses, autres que celles attribuées par l'entremise du Programme des prêts et bourses, constituent la source de revenu dont bénéficie la plus petite proportion des étudiants. En effet, seulement 11,5% des étudiants inscrits à temps plein sont au nombre des privilégiés qui se voient attribuer une ou plusieurs bourses dites d'excellence. Nos données

révèlent que 23,5% de ces dernières sont allouées par les grands conseils de recherche (ex : CRSH, FCAR, CRSNG, FRSQ), 28,7% le sont par les universités et finalement, 52,3% par la catégorie que nous avons nommée « autres provenances ».

Évidemment, il n'est pas particulièrement étonnant de constater que les boursiers sont majoritairement issus des cycles supérieurs. En effet, nos données révèlent que 7% des étudiants inscrits au premier cycle à temps plein affirment recevoir une ou plusieurs bourses, comparativement à 20,3% des étudiants de deuxième cycle, ce qui reste minime, et 45,1% des étudiants de doctorat. Ces résultats montrent donc clairement que le cycle d'études est un facteur déterminant quant à l'accessibilité aux bourses d'excellence et qu'il transforme les règles du jeu du financement des études universitaires en contraignant ou avantageant les étudiants sur la base du cycle auquel ils sont inscrits.

Bien entendu, les montants des bourses attribuées sont aussi considérablement plus importants aux cycles supérieurs. Par ailleurs, il faut souligner que si les bourses obtenues aux cycles supérieurs sont significativement plus substantielles qu'au premier cycle (2 163,28\$), nous n'observons aucune différence significative entre celles du deuxième (10 595,03\$) et du troisième cycles (9 995,57\$). Cette similitude au niveau du montant moyen des bourses obtenues à la maîtrise et au doctorat serait probablement attribuable aux programmes spéciaux offerts généralement aux étudiants du doctorat par les universités, mais où le montant des bourses est moins élevé que ceux des grands conseils de recherche. La présence de ces bourses au troisième cycle ferait donc diminuer le montant moyen des bourses reçues à ce niveau d'études.

Enfin, il est intéressant de souligner que les bourses d'excellence correspondent à une part très importante du revenu des boursiers aux cycles supérieurs. L'examen du tableau 1.7 révèle effectivement que 55,7% du revenu de ces étudiants inscrits à temps plein aux deuxième et troisième cycles est issu de cette source de revenu. Les autres étudiants des cycles supérieurs comblent ce manque à gagner d'abord par

l'intermédiaire du Programme des prêts et bourses et, ensuite, par le travail salarié pendant l'été et l'année académique.

Tableau 1.7
Hiérarchisation des sources de revenu par rapport au revenu brut annuel total selon le statut de boursier, étudiants inscrits à temps plein aux cycles supérieurs, automne 1994 (n=275)

Sources de revenu	Boursier	Non-boursier	Total
Emploi durant l'été	7,8	21,6	17,1
Emploi durant la session	13,9	27,0	22,8
Contribution des parents	7,5	9,3	8,7
Contribution d'un conjoint	7,4	2,4	4,0
Prêts du Programme des prêts et bourses	5,2	24,2	17,9
Bourses du Programme des prêts et bourses	2,5	15,5	11,2
Autres bourses	55,7	0	18,3
Total	100,0	100,0	100,0

Il est donc clair que les revenus issus du Programme des prêts et bourses constituent pour les étudiants poursuivant leurs études à temps plein une ressource compensatoire très importante. Au premier cycle, cette source de revenu comble le manque à gagner des étudiants n'obtenant pas de contributions parentales, alors qu'elle joue ce rôle auprès des étudiants des cycles supérieurs n'ayant pas le privilège d'être bénéficiaires de bourses d'excellence. Par ailleurs, ces derniers ont aussi une part plus importante de leur revenu qui provient du travail salarié.

1.2.4 Le travail salarié : une situation d'emploi très différenciée selon le cycle d'études

Le travail salarié pendant la période estivale semble être davantage associé à la réalité des étudiants inscrits à temps plein au premier cycle. Les étudiants des cycles supérieurs qui profitent peut-être plus souvent de l'été pour poursuivre leurs études occupent effectivement moins souvent un emploi pendant cette période. Selon nos

données, 76,7% des étudiants à temps plein au premier cycle travaillent pendant l'été, alors que cette proportion passe à 54,5% à la maîtrise et chute à 39,6% au doctorat. Par ailleurs, si l'on considère uniquement les étudiants ayant occupé un emploi pendant cette période, on observe que les revenus moyens issus de cette source ne sont pas très différents aux cycles supérieurs (5 601,63\$ au deuxième cycle et 5 357,88\$ au troisième cycle), alors que le revenu moyen de l'emploi estival des étudiants à la maîtrise apparaît être significativement plus élevé que celui des étudiants poursuivant leurs études au premier cycle (4 460,82\$).

Si la proportion d'étudiants ayant occupé un emploi pendant l'été décroît avec les cycles d'études, on peut toutefois s'attendre à une tendance inverse en ce qui concerne la pratique d'un travail rémunéré pendant l'année académique. L'étude de Dandurand et Fournier (1979 : 117), réalisée en 1978, montrait effectivement que le phénomène du travail salarié pendant l'année scolaire s'accroissait à mesure que l'étudiant progressait dans ses études. La proportion d'étudiants conciliant les études et le travail passait de 28% à 34,1% de la première à la troisième année du premier cycle, alors qu'elle atteignait 53,7% chez les étudiants des cycles supérieurs. Quinze ans plus tard, nos données révèlent que la pratique d'un travail salarié pendant l'année académique s'intensifie encore avec le nombre d'années de scolarité. Cependant, si l'occupation d'un emploi pendant cette période s'est accentuée au premier cycle en passant à une proportion de 42,1%, elle semble être demeurée relativement stable aux cycles supérieurs, le phénomène rejoignant, cette fois-ci, 45,4% des étudiants à la maîtrise et 55,2% de ceux au doctorat. Ce dernier constat ne contredit d'ailleurs pas les conclusions d'une enquête réalisée en 1995 par Marc Audet (1995 : 6) qui affirmait que, dans la dernière décennie, l'occupation d'un emploi pendant les études s'était accrue chez les titulaires de baccalauréat, alors qu'elle était restée stable chez les titulaires de maîtrise.

Quant aux revenus issus de cette pratique étudiante, on observe également des différences non négligeables selon le cycle d'études poursuivi. Les revenus d'emploi des étudiants ayant travaillé pendant la session augmentent proportionnellement avec la

progression dans les études. Ainsi, le travail pendant cette période procure aux étudiants du premier cycle un revenu moyen significativement plus petit (1 938,38\$) que ceux des étudiants des cycles supérieurs et, parmi ces derniers, ce sont les étudiants du troisième cycle qui sont les plus privilégiés (5 425,85\$ contre 3 512,56\$ pour les étudiants du deuxième cycle). Entre autres, cette différence de revenu serait attribuable à l'occupation d'un emploi à temps plein plus fréquente aux cycles supérieurs. En effet, la proportion d'étudiants inscrits à temps complet qui travaillent à temps plein augmente avec le cycle d'études, celle-ci passant de 2,4% à 10,4% du premier au deuxième cycle, pour finalement atteindre une proportion de 15,3% chez les étudiants du doctorat.

La différence de revenus issus d'un emploi pendant la session serait aussi attribuable à la nature des emplois occupés et aux salaires qui leur sont associés. Selon nos données, les emplois de professionnels en enseignement ou en recherche sont, par exemple, très fréquents aux cycles supérieurs (48,1% des étudiants-travailleurs à la maîtrise et 65,3% de ceux au doctorat), alors que les étudiants du premier cycle travaillant dans ce secteur sont plutôt marginaux (5%). Ces derniers se retrouvent effectivement plus souvent dans les emplois liés à la vente et aux services (56,1%). Évidemment, le salaire horaire moyen d'un professionnel en enseignement ou en recherche (17,91\$) est deux fois plus important que celui d'un employé de la vente et des services (8,51\$), ce qui désavantage les étudiants du premier cycle. D'ailleurs, même en ne tenant pas compte de la nature des emplois occupés, on note que le salaire horaire moyen des étudiants qui combinent étude-emploi augmente avec le cycle d'études poursuivi, celui-ci passant de 9,63\$ à 14,64\$ du premier au deuxième cycle, pour finalement atteindre 24,78\$ au doctorat. Ces derniers constats relatifs à la nature des emplois occupés et aux salaires qui leur sont associés ne sont pas particulièrement étonnants si l'on se réfère à l'étude de Marc Audet (1995 : 21-23) qui estimait que la moitié des étudiants de maîtrise travaillait pour des raisons d'ordre professionnel associées entre autres à l'acquisition d'expériences pertinentes, proportion qui correspondait à près du double de celle des étudiants poursuivant leurs études au baccalauréat.

Enfin, compte tenu des différences au niveau de la proportion de travailleurs, du salaire horaire moyen et du nombre d'heures consacrées à l'emploi, il n'est donc pas étonnant que les revenus issus du travail pendant l'année académique soient aussi discriminés dans la hiérarchisation des revenus selon le cycle d'études et qu'ils soient, surtout pour les étudiants des cycles supérieurs, une ressource compensatoire importante chez ceux n'ayant pas le privilège d'être bénéficiaires de bourses d'excellence. Par ailleurs, si les revenus issus des emplois représentent une ressource compensatoire auprès de ces étudiants de maîtrise et de doctorat, rappelons également que ceux du Programme des prêts et bourses jouent le même rôle non seulement chez ces derniers, mais aussi auprès des étudiants du premier cycle qui n'obtiennent pas l'appui financier de leurs parents. Nous verrons donc maintenant de façon plus détaillée comment l'appui financier de ce programme gouvernemental et l'endettement qui en découle varient suivant le cycle d'études auquel l'étudiant est inscrit.

1.2.5 Le Programme des prêts et bourses et l'endettement : une situation particulièrement inquiétante pour les étudiants de la maîtrise

Le Programme des prêts et bourses du ministère de l'Éducation constitue une source de revenu importante pour les étudiants universitaires poursuivant leurs études à temps plein. Ce programme gouvernemental permet effectivement aux étudiants dont les ressources financières sont insuffisantes¹¹ d'accéder à des études universitaires à temps plein en leur accordant une aide financière qui prendra d'abord la forme d'un prêt remboursable à la fin des études, et ensuite la forme d'une bourse si le prêt accordé s'avère insuffisant. Comme nous l'avons vu plus tôt, c'est près d'un étudiant sur deux (47,7%) qui obtient ce type de prêt d'une valeur moyenne de 3 244,96\$.

¹¹ L'aide financière est accordée en fonction des revenus de l'étudiant et, s'il y a lieu, de ses parents, de son répondant ou de son conjoint.

Cependant, si le premier et le deuxième cycles semblent s'approcher d'une telle proportion (respectivement 48,5% et 52,6%), les étudiants du doctorat s'en éloignent considérablement puisque 26,3% d'entre eux bénéficient de cette source de revenu. Comme on pouvait s'y attendre, on observe qu'en moyenne les prêts au premier cycle sont significativement moins importants que ceux alloués aux cycles supérieurs. Ainsi, parmi les étudiants qui reçoivent effectivement un prêt, on constate que ceux du premier cycle bénéficient d'un prêt moyen de 3 090,12\$ comparativement à 3 877,76\$ pour les étudiants des cycles supérieurs, ce qui ne constitue pas cependant une différence très considérable.

Le cycle d'études fait varier aussi de façon importante la proportion de bénéficiaires d'une bourse du programme gouvernemental d'aide financière, ainsi que la valeur de la bourse attribuée. On observe effectivement que 44,5% des étudiants ayant obtenu un prêt au premier cycle profitent d'une bourse d'une valeur moyenne de 3 805,88\$, alors que 64,3% des étudiants des cycles supérieurs bénéficient de cet appui financier pour un montant moyen s'élevant, cette fois-ci, à 4 614,13\$.¹² Évidemment, ces distinctions entre étudiants du premier cycle et des cycles supérieurs au niveau non seulement de la valeur moyenne du prêt, mais aussi de la proportion de détenteurs de bourses et du montant des bourses accordées sont attribuables au fait que les étudiants du premier cycle ont généralement des dépenses admises¹³ moindres que les autres étudiants, mais aussi, qu'ils sont majoritairement considérés comme étant dépendants financièrement de leurs parents par le Programme des prêts et bourses. La contribution des parents qui est alors considérée dans le calcul de l'aide accordée est un désavantage important pour ces étudiants si les parents ne contribuent pas réellement ou suffisamment au financement des études de leur enfant. Le Conseil Supérieur de l'Éducation mentionne d'ailleurs que les étudiants doivent souvent travailler pendant l'année académique pour subvenir à leurs besoins essentiels car le « régime des prêts et bourses ne prévoit que

¹² Nous avons regroupé les étudiants du deuxième et du troisième cycles pour les résultats relatifs au montant du prêt, à la proportion de boursiers et à la valeur de la bourse attribuée en raison du nombre très restreint d'étudiants au troisième cycle qui ont obtenu cette aide financière dans notre échantillon.

¹³ Les dépenses admises comprennent principalement les frais scolaires (frais de scolarité et frais associés à l'achat de matériels scolaires), les frais de subsistance (variant essentiellement selon que l'étudiant habite ou non chez ses parents ou son répondant) et les

des montants minimaux pour les dépenses de base et élimine un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants à qui il attribue par règlement des revenus d'office - la contribution des parents ou du conjoint, le revenu d'un travail d'été -, alors que ces revenus ne sont pas disponibles ou n'ont pas l'importance prévue » (C.S.E., 1992 : 50-51). Par exemple, il est intéressant de souligner au premier cycle que 76,6% des étudiants non-bénéficiaires du Programme des prêts et bourses obtiennent un soutien financier de leur famille d'un montant moyen de 2 174,57\$, alors que les bénéficiaires du programme gouvernemental ne profitent de cette contribution que dans une proportion de 42,2% et pour un montant moyen qui est aussi significativement inférieur (1 401,77\$).

D'un autre côté, les étudiants à la maîtrise qui sont automatiquement réputés autonomes par le Programme des prêts et bourses profitent largement, comme nous l'avons vu plus tôt, de cet appui financier. Ces étudiants qui ne peuvent bien souvent plus compter sur la contribution de leurs parents et qui n'ont pas très souvent accès aux bourses d'excellence, comparativement aux étudiants du troisième cycle, sont effectivement nombreux à bénéficier du programme gouvernemental qui, rappelons-le, constitue une bonne part de leur revenu total. Bien entendu, bénéficiaire de cette ressource financière pour financer ses études a son revers de médaille, c'est-à-dire l'endettement.

Ainsi, un bon nombre d'étudiants doivent emprunter pour poursuivre leurs études¹⁴ et comme, pour plusieurs d'entre eux, le même scénario se répète chaque année, la dette globale qu'ils devront rembourser à la fin de leur scolarité peut atteindre, si le processus commence au CEGEP et se poursuit sans interruption, 25 000\$ après une maîtrise et plus de 36 000\$ après un doctorat (Sauvé, 1996 : 1-2). L'endettement associé à la poursuite des études varie donc selon le niveau de scolarité. C'est d'ailleurs ce que révélait l'étude de Dandurand et Fournier (1979 : 153) bien que maintenant, 15 ans plus tard, la proportion d'étudiants endettés se soit accrue considérablement. En effet, pour

frais de transport.

¹⁴ Dans cette section, la dette reliée aux études ne correspond pas exclusivement à celle

l'année scolaire 1978-79, la proportion d'étudiants ayant cumulé une dette d'études passait de 38,7% à 48,1% de la première à la troisième année du baccalauréat, alors qu'aujourd'hui cette proportion atteint 56,8% des étudiants au premier cycle. À la maîtrise et au doctorat, 52,2% des étudiants de cette époque s'étaient endettés pour poursuivre leurs études universitaires, alors que, si l'on regroupe les étudiants du deuxième et troisième cycles, c'est maintenant 67,6% des étudiants qui devront tôt ou tard rembourser une dette qui augmente à mesure que les études avancent.

Par ailleurs, si l'on distingue la proportion d'endettement des étudiants de maîtrise et de doctorat, on constate aujourd'hui, contrairement à ce que l'on pourrait croire, que les étudiants du troisième cycle ne constituent pas la population la plus fréquemment endettée (tableau 1.8). En fait, les données révèlent que ce sont les étudiants du deuxième cycle qui ont la plus grande proportion d'endettement (73,5%). Toutefois, si l'on considère les étudiants qui ont effectivement accumulé une dette associée à leurs études, on observe inévitablement que le montant moyen de cette dette augmente proportionnellement avec le niveau du cycle poursuivi.

Tableau 1.8
Proportion d'étudiants endettés relativement à leurs études et montant moyen de cette dette selon le cycle d'études, étudiants inscrits à temps plein à la session d'automne 1994 (1)

Cycle d'études	Dette reliée aux études	n	Montant	n
1er cycle	56,8	1 469	7 758,39\$	834
2e cycle	73,5	274	11 676,23\$	201
3e cycle	54,7	124	12 709,40\$	67
Total	59,1	1 867	8 777,86\$	1 102

χ^2 de Pearson : 27,70 2dl Signification : 0,00000
 Signification de l'ANOVA : 0,0000

attribuable au Programme des prêts et bourses.

Néanmoins, si les dettes moyennes signalent une augmentation de l'endettement selon le cycle d'études, le tableau 1.9 qui indique la répartition des étudiants endettés relativement à leurs études, démontre peut-être davantage à quel point la réalité de l'endettement varie d'un cycle à l'autre. En effet, en admettant que certains étudiants empruntent à chacun des cycles, il n'est dès lors pas surprenant de constater l'ampleur des dettes accumulées aux cycles supérieurs. Ainsi, au niveau du doctorat, plus du tiers (34%) des étudiants endettés ont déjà une dette supérieure à 15 000\$, alors qu'un étudiant sur cinq (19,9%) voit cette dette dépasser les 20 000\$. Soulignons d'ailleurs que ces proportions sont aussi relativement élevées chez les étudiants du deuxième cycle (24,3% et 11,8%).

Tableau 1.9

Répartition des étudiants endettés relativement à leurs études selon le montant de cette dette et le cycle d'études, étudiants inscrits à temps plein à la session d'automne 1994 (n=1 102)

Dette liée aux études	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Total			
De 1\$ à 5 000\$	37,1	26,6	25,4	34,5			
De 5 001\$ à 10 000\$	37,7	26,7	23,2	34,8			
De 10 001\$ à 15 000\$	17,8	22,4	17,4	18,6			
De 15 001\$ à 20 000\$	5,5	7,4	12,5	24,3	14,1	34,0	7,3
Plus de 20 000\$	1,9		11,8		19,9		4,8
Total	75,6	18,2	6,2	100,0			

χ^2 de Pearson : 100,37 8dl Signification : 0,00000

Le cycle d'études représente donc un facteur déterminant non seulement pour l'endettement, mais aussi pour la situation financière des étudiants universitaires en générale. Le revenu total, la hiérarchisation des différentes sources qui le composent, les variations observées au niveau de la contribution des parents, des bourses d'excellence, du travail salarié et du Programme des prêts et bourses nous l'ont effectivement confirmés. Ainsi, après avoir analysé la situation financière des étudiants et la façon dont ils organisent le financement de leurs études universitaires selon le

régime et le cycle d'études auxquels ils sont inscrits, voyons finalement quel est l'impact du secteur disciplinaire.

1.3 Les contraintes et les avantages du secteur d'études

Le secteur d'études qui se répartie en huit catégories dont une résiduelle est une variable de nature institutionnelle qui semble avoir une certaine influence sur la situation financière des étudiants et, plus spécifiquement, sur la façon de trouver ses revenus. En effet, bien que cette variable ne dégage pas de variations très significatives au niveau du revenu total et de sa hiérarchisation, on peut tout de même observer certaines différences intéressantes dans les proportions d'étudiants ayant occupé un emploi pendant la session et dans les proportions de ceux ayant bénéficié de bourses d'excellence.

Le tableau 1.10 indique effectivement que, comparativement aux autres étudiants, les étudiants des sciences de la santé, des sciences pures et des sciences appliquées profitent dans des proportions différentes de ces deux sources de revenu. Premièrement, il apparaît que les étudiants de ces trois secteurs d'études travaillent proportionnellement moins souvent pendant la session. Ces résultats ne sont d'ailleurs pas très étonnants si l'on considère les différentes enquêtes menées auprès de la population étudiante. En effet, bien que les définitions des secteurs d'études diffèrent quelque peu dans la littérature, on s'entend généralement pour dire que les étudiants des sciences pures et appliquées et des sciences de la santé, sont ceux qui occupent le moins souvent un emploi pendant l'année scolaire, alors que la plus forte proportion de travailleurs se trouve chez les étudiants des lettres et des sciences humaines (Poirier, 1991 : 113-114; C.S.E., 1992 : 49-50; Molinari, 1992 : 92; Audet, 1995 : 24-25).

Tableau 1.10
Proportion d'étudiants ayant occupé un emploi pendant la session et proportion d'étudiants ayant bénéficié de bourses d'excellence selon le secteur d'études, étudiants inscrits à temps plein, automne 1994

Secteur d'études	Proportion de travailleurs (n=1902)	Proportion de boursiers (n=1914)
Sciences de la santé	33,1	20,0
Sciences pures	41,8	22,2
Sciences appliquées	36,4	13,9
Sciences humaines	46,8	8,8
Arts et lettres	47,9	10,4
Sciences de l'éducation	48,1	8,4
Sciences administratives	44,1	6,3
Plurisectoriel	53,7	10,0
Total	43,4	11,5
Proportion de travailleurs:	χ^2 de Pearson : 20,41	7dl Signification : 0,00475
Proportion de boursiers:	χ^2 de Pearson : 48,24	7dl Signification : 0,00000

Cette différenciation de la proportion d'étudiants-travailleurs sur la base du secteur d'études, pousse évidemment à s'interroger sur l'explication possible de cette distinction : une première hypothèse l'attribuerait aux caractéristiques individuelles des étudiants qui se retrouvent dans les mêmes secteurs d'études, tandis qu'une deuxième l'associerait, au contraire, à des contraintes liés au secteur disciplinaire lui-même. La deuxième hypothèse souvent retenue dans la littérature semble effectivement être confirmée par nos données si l'on considère l'emploi du temps des étudiants à temps plein selon leur champ d'études. En effet, en additionnant le nombre d'heures moyen consacrées par semaine aux activités scolaires (cours et laboratoire, études et travaux), on note que les étudiants des sciences de la santé, des sciences pures et des sciences appliquées sont ceux qui consacrent le plus de temps à leurs études (de 44,3 à 46 heures, comparativement à un total allant de 31,2 à 36,2 heures pour les étudiants des autres secteurs disciplinaires).

L'impact des perspectives d'emploi reliées au programme d'études est une troisième hypothèse intéressante soulevée, entre autres, par Dalida Poirier (1990 :117-118). Selon cette auteure, il existerait un lien entre les perspectives d'emploi, le programme

d'études et la situation d'emploi pendant l'année académique puisque les plus grandes proportions de travailleurs se retrouveraient généralement dans les secteurs d'études où les perspectives d'emploi sont les plus mauvaises. Olivier Galland tente d'ailleurs d'expliquer ce lien en utilisant le modèle d'éligibilité proposé par Louis-Lévy Garboua. Ainsi, selon Galland (1995 : 73), il serait donc possible « que les étudiants en lettres et en sciences humaines anticipent la dégradation de leur avenir professionnel et la baisse du rendement de leurs études et fassent, durant leurs années d'études, un arbitrage de leur temps plus favorable au travail salarié ».

Par ailleurs, les étudiants qui occupent moins souvent un emploi pendant la session, ont tout de même l'avantage de bénéficier plus souvent des bourses d'excellence. L'examen du tableau 1.10 montre effectivement que les étudiants à temps plein des sciences de la santé (20%), des sciences pures (22,2%) et des sciences appliquées (13,9%) obtiennent cette source de revenu dans une plus grande proportion que leurs collègues des autres champs disciplinaires.

Par ailleurs, même s'il faut être prudent dans l'analyse des montants moyens des bourses selon le champ disciplinaire en raison du nombre restreint de boursiers selon cette variable dans notre échantillon, on observe toutefois que ce sont les étudiants poursuivant leurs études en sciences de la santé qui s'avèrent, sur ce point, les plus avantagés. En fait, le montant total moyen des bourses qu'ils obtiennent est significativement supérieur (9 743,38\$) à celui des étudiants issus des secteurs des arts et lettres (3 924,86\$), des sciences de l'éducation (3 206,65\$) et des sciences administratives (3 185,15\$). De plus, si l'on considère la proportion du revenu total issue de cette dernière source de revenu, on note que les étudiants à temps plein des sciences de la santé et des sciences pures voient respectivement, en moyenne, 11% et 10,7% de leur revenu brut annuel total attribuable à ces bourses d'études, ce qui est significativement supérieur à ce dont peuvent bénéficier les étudiants des autres champs disciplinaires (1,1% à 5,7% de leur revenu provient de cette source).

Finalement, tous ces résultats démontrent bien à quel point le choix d'un secteur d'études dégage certaines contraintes et certains avantages avec lesquels l'étudiant devra composer. En effet, si les étudiants des sciences de la santé, des sciences pures et des sciences appliquées ont la chance d'étudier dans des secteurs où les bourses d'excellence sont plus souvent disponibles, les exigences de leur champ disciplinaire ne leur permettent pas cependant de concilier facilement les études et le travail salarié. Par ailleurs, comme les contraintes de leur secteur d'études semblent globalement être adoucies et compensées par leurs avantages, il n'est donc pas particulièrement étonnant que le revenu total ne diffère pas significativement selon cette variable.

1.4 En résumé

L'analyse de la situation financière des étudiants universitaires a révélé dans ce premier chapitre des variations importantes selon le régime, le cycle et le secteur d'études. Ces trois variables de nature institutionnelle entraînent effectivement des avantages et des inconvénients qui transforment les règles du jeu et impliquent une organisation différente du budget étudiant. Parmi ces trois variables, le régime d'études dégage probablement la plus forte différenciation au niveau de la situation financière des étudiants. Les étudiants à temps partiel qui sont nettement plus âgés que les étudiants à temps plein, ont un revenu total beaucoup plus élevé qui provient presque essentiellement du travail salarié. La plupart d'entre eux seraient d'ailleurs déjà dans une situation d'emploi et auraient choisi le régime d'études à temps partiel pour pouvoir conserver leur travail. Plusieurs sont aussi dans un mode de vie adulte qui implique nécessairement des responsabilités qu'ils doivent assumer, il va sans dire, sans l'appui financier de leurs parents. Enfin, s'ils ne peuvent que très rarement obtenir de contributions parentales, ils ont néanmoins la chance, contrairement aux étudiants à temps plein, de ne pas s'endetter relativement à leurs études. Évidemment, toutes ces distinctions nous poussent inévitablement à limiter l'analyse aux étudiants ayant opté pour un régime d'études à temps plein.

En regard de ces derniers, les données ont permis de mettre en évidence des variations importantes au niveau de la situation financière des étudiants universitaires issus de cycles différents. Premièrement, comme l'âge des étudiants associé au processus d'autonomisation s'accroît avec l'avancement dans les études, il apparaît que le revenu total et les dépenses augmentent avec le niveau du cycle poursuivi. L'existence de ce lien entre l'âge et le cycle d'études permet aussi de mieux comprendre la raison pour laquelle les étudiants du premier cycle obtiennent plus souvent l'appui financier de leurs parents. Au troisième cycle où cette contribution est excessivement rare, les étudiants ont toutefois la chance d'obtenir plus souvent des bourses d'excellence. Les étudiants du deuxième cycle sont quant à eux dans une situation intermédiaire, ce qui comporte malheureusement certains désavantages au plan financier. En effet, comme la contribution familiale n'est bien souvent plus disponible et que les bourses d'excellence sont plus rares à ce niveau, comparativement au doctorat, les étudiants sont donc forcés, dans bien des cas, de combler ce manque à gagner par le Programme des prêts et bourses. Aux cycles supérieurs, ils sont d'ailleurs deux fois plus nombreux à recourir à l'aide financière du programme gouvernemental, ce qui implique forcément des conséquences fâcheuses sur le plan de l'endettement. En effet, près de trois étudiants sur quatre ont accumulé une dette d'études à ce niveau, ce qui fait du deuxième cycle, le cycle le plus fréquemment endetté. Parmi les étudiants endettés, on note toutefois que le montant de la dette totale croît avec l'avancement dans les études. Enfin, si les étudiants du premier cycle combrent aussi l'absence de contribution parentale par le Programme des prêts et bourses, les étudiants des cycles supérieurs combrent l'absence de bourses d'excellence non seulement par ce programme gouvernemental, mais aussi par le travail salarié qui est généralement mieux rémunéré à ce niveau. Cette dernière source de revenu occupe effectivement une part très importante du revenu des étudiants des cycles supérieurs et ce, surtout au troisième cycle. Il est donc clair que le cycle d'études auquel l'étudiant est inscrit change les règles du jeu et nous devons tenir compte bien souvent encore de cette variable dans les prochains chapitres.

Enfin, bien que le secteur d'études ne dégage pas de différences significatives au niveau du revenu total des étudiants, on note toutefois certaines variations dans la façon de trouver ses revenus. En effet, les données démontrent que les étudiants issus des sciences de la santé, des sciences pures et des sciences appliquées occupent moins souvent un emploi pendant la session, alors que, contrairement aux étudiants des autres secteurs disciplinaires, ils ont l'avantage d'obtenir plus souvent des bourses d'excellence.

Régime, cycle et secteur d'études sont donc trois variables qui contraignent ou avantagent les étudiants au plan financier en rendant plus ou moins accessibles certaines sources de revenu, ce qui affecte nécessairement l'effet qu'ont les variables plus individuelles sur la situation financière des étudiants. Ainsi, dans les deux prochains chapitres qui traiteront plus spécifiquement de l'effet de l'âge et de la situation socio-économique de la famille d'origine, nous devons tenir compte de ces variables institutionnelles qui bien souvent changent les règles du jeu au niveau du financement des études universitaires.

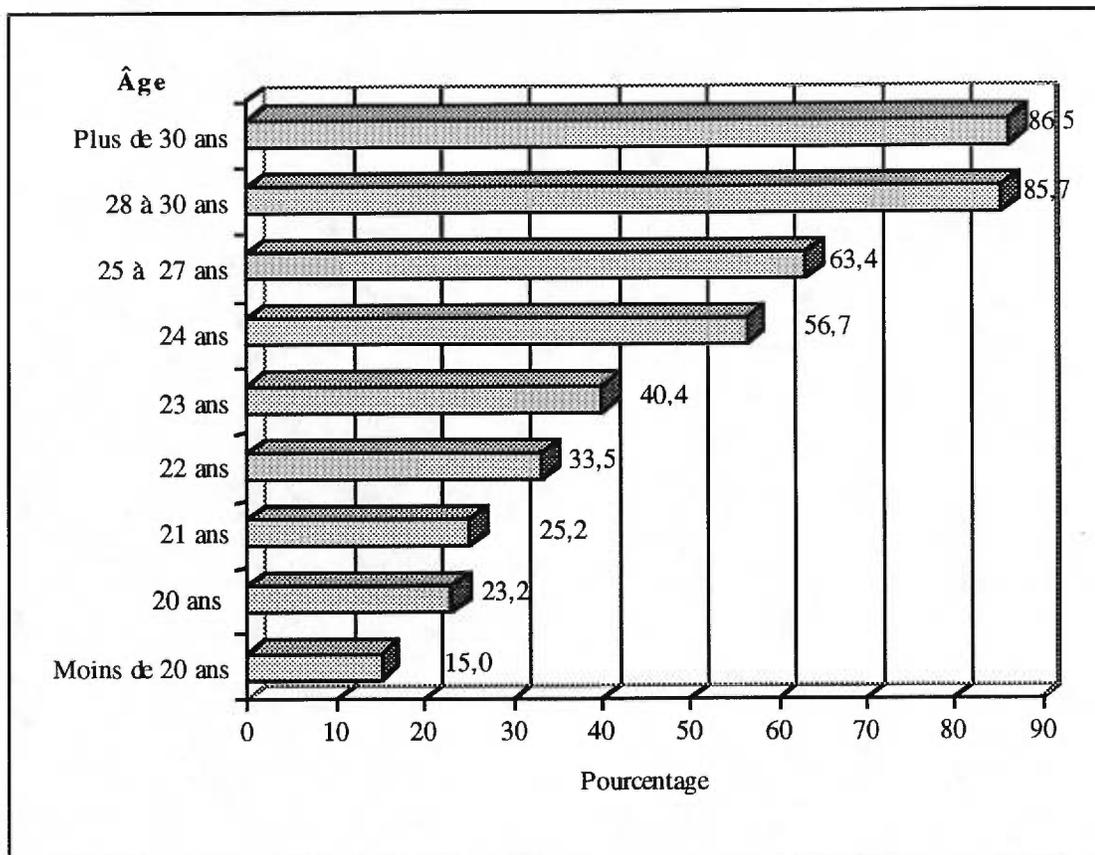
Chapitre 2

Processus d'autonomisation et stratégies de financement des études universitaires

L'âge où s'effectuent les études universitaires se situe en principe au moment du passage de l'adolescence au monde des adultes et implique nécessairement des changements importants dans les modes de vie. La décohabitation du domicile familial, la présence plus fréquente d'un conjoint, d'une famille et des besoins qui lui sont rattachés s'intègrent progressivement dans la vie des étudiants à mesure qu'ils vieillissent et changent obligatoirement la façon d'organiser leur budget. En effet, si l'âge des étudiants influence leurs modes de vie et implique, d'une part, des coûts plus importants en vieillissant, nous verrons, d'autre part, que ce facteur associé au processus d'autonomisation a également un impact considérable sur la contribution financière des parents et, de surcroît, sur l'organisation des revenus s'il y a absence de contribution parentale.

Ainsi, parmi les variables liées aux changements dans les modes de vie étudiant, la décohabitation du domicile familial et plus particulièrement la dépendance à l'égard des parents, au niveau de la prise en charge des frais de logement, est effectivement un facteur fortement associé à l'âge qui influence de façon importante les dépenses des étudiants en raison des coûts qui lui sont attachés. On note, par exemple, un âge moyen de 22 ans chez les étudiants inscrits à temps plein qui habitent la résidence familiale ou chez ceux pour qui les frais de logement sont défrayés en totalité ou en partie par leurs parents, alors que les étudiants en logement indépendant sont âgés en moyenne de 27,1 ans. Plus précisément, le graphique 2.1 indique une progression continue de la proportion d'étudiants en logement indépendant à mesure qu'ils avancent en âge, cette proportion étant seulement de 15% chez les étudiants de moins de 20 ans, alors qu'elle atteint 86,5% des étudiants âgés de plus de 30 ans.

Graphique 2.1
Proportion d'étudiants inscrits à temps plein qui prennent en charge la totalité
de leurs frais de logement selon leur âge, automne 1994 (n=1761)



Globalement, c'est 44,6% des étudiants qui prennent en charge la totalité de leurs frais de logement, ce qui caractérise une forte indépendance des étudiants au niveau de leur situation résidentielle. Par ailleurs, si l'on compare nos données à ceux de la France, on observe au Québec que les étudiants prennent plus rapidement leur autonomie en ce qui concerne leur mode de résidence. En effet, si les résultats de notre étude indiquent un décrochage du lien résidentiel avec les parents après l'âge de 23 ans, la proportion d'étudiants en logement indépendant passant subitement de 40,4% chez les étudiants de 23 ans à une proportion de 56,7% pour les étudiants de 24 ans, Galland (1995 : 58-59) établit quant à lui que l'indépendance à l'égard du mode de résidence serait surtout

sensible après 24 ans chez les étudiants français, c'est-à-dire une année plus tard comparativement aux étudiants québécois.

Par ailleurs, si l'indépendance résidentielle est un élément central des changements intervenant dans les modes de vie à mesure que l'étudiant vieillit, la présence d'un conjoint et de responsabilités familiales est aussi au nombre des transformations associées à l'âge qui impliquent, encore une fois, des obligations financières supplémentaires pour l'étudiant et probablement une indépendance encore plus marquée à l'égard des parents. Ainsi, selon nos données, les étudiants célibataires sont nettement plus jeunes (22,8 ans) que les étudiants vivant en union de fait (26,3 ans) et la différence d'âge est encore plus importante si l'on considère les étudiants mariés (31,8 ans), séparés (39,1 ans) et divorcés (36,3 ans). Enfin, la présence de responsabilités familiales qui induit fortement le processus d'autonomisation à l'égard de la famille d'origine dégage une différence d'âge de plus de dix ans entre les étudiants ayant des enfants (34,9 ans) et ceux n'en ayant pas (23,2 ans).

Évidemment, comme nous l'avons mentionné plus tôt, tous ces changements associés au processus d'autonomisation et qui interviennent dans les modes de vie à mesure que l'étudiant vieillit impliquent nécessairement une organisation différente du budget. Non seulement les dépenses tendent à augmenter, mais nous verrons que l'appui financier de la famille d'origine tend aussi à s'étioler avec les années qui passent. Par ailleurs, si une progression « normale » dans les études universitaires implique déjà de telles transformations au niveau des modes de vie et de l'organisation du budget, il faut voir que la discontinuité, les ruptures et l'allongement des parcours académiques accentuent le vieillissement qui caractérise aujourd'hui la population étudiante et intensifient, par le fait même, les conséquences au plan du financement des études. Si l'on compare les résultats de notre enquête à ceux de Dandurand et Fournier (1979 : 8), on observe effectivement que la clientèle universitaire est aujourd'hui plus âgée qu'il y a 16 ans. À titre d'exemple, la proportion d'étudiants âgés de 30 ans et plus et inscrits à temps plein est passée, entre 1978 et 1994, de 6,2% à 16,6%. L'examen du tableau 2.1 qui donne la distribution des étudiants inscrits à temps plein

selon l'âge et le cycle d'études indique effectivement qu'une bonne proportion des étudiants dépasse aujourd'hui l'âge maximal qu'ils devraient atteindre à chacun des cycles s'ils avaient poursuivi leurs études collégiales et universitaires selon un parcours académique « normal ». Au premier cycle où un étudiant ne devrait pas, en principe, dépasser l'âge de 23 ans si l'on considère que certains baccalauréats ont une durée de quatre ans, on constate que 74,3% des étudiants n'avaient pas encore franchi ce seuil. Au deuxième cycle, la situation est déjà plus dramatique puisque seulement 48,9% des étudiants sont âgés de 25 ans ou moins, ce qui signifie que plusieurs ont déjà dépassé l'âge limite qu'ils devraient « normalement » atteindre s'ils n'avaient pas interrompu ou allongé leurs études. Dans un tel contexte, il n'est dès lors plus surprenant de constater que plus de la moitié des étudiants du doctorat est déjà âgée de plus de 30 ans. Les conséquences sur les modes de vie et sur l'organisation du budget ne peuvent donc qu'en être accentuées.

Tableau 2.1
Distribution des étudiants inscrits à temps plein selon l'âge et le cycle d'études,
automne 1994 (n=1 910)

Âge	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Total
Moins de 20 ans	10,8	0,0	0,0	8,5
20 ans	18,8	0,0	0,0	14,8
21 ans	19,1	0,0	0,0	15,1
22 ans	15,1	6,0	0,8	12,8
23 ans	10,5	14,2	1,1	10,4
24 ans	6,1	15,7	6,7	7,4
25 ans	3,4	13,0	4,2	4,9
26 à 27 ans	4,1	10,9	9,0	5,5
28 à 30 ans	3,3	12,5	26,3	6,2
31 à 35 ans	4,8	11,5	25,3	7,1
36 à 40 ans	2,4	8,6	14,0	4,1
41 à 50 ans	1,4	7,2	11,0	2,9
Plus de 50 ans	0,2	0,4	1,6	0,3
Total	78,5	14,8	6,7	100,0

χ^2 de Pearson : 667,21 24dl Signification 0,00000

Enfin, s'il est maintenant clair que les modes de vie changent à mesure que l'étudiant vieillit et que l'individualisation des parcours académiques a souvent tendance à faire augmenter de façon notable l'âge de la clientèle universitaire et ainsi, à accentuer les changements déjà observés dans cette population au statut transitoire entre l'adolescence et la vie adulte, la suite de ce chapitre démontrera quelles sont les conséquences de ce vieillissement sur l'organisation du budget étudiant. Nous verrons effectivement quelles sont les implications du processus d'autonomisation non seulement sur les dépenses, mais aussi et surtout sur la recherche de revenus. La contribution financière des parents qui tend à disparaître à mesure que l'étudiant avance en âge sera évidemment au centre de cette analyse et nous verrons comment les étudiants plus âgés doivent combler la diminution ou la perte de ce revenu. Nous démontrerons, entre autres, comment le Programme des prêts et bourses réussit à s'insérer dans le budget des étudiants comme revenu à caractère supplétif, avec ses conséquences évidentes sur l'endettement, et nous examinerons aussi comment l'âge des étudiants vient changer la réalité entourant le travail salarié. Cependant, avant même d'analyser l'impact du processus d'autonomisation sur chacune des sources de revenu, nous verrons comment les dépenses, le revenu total et sa hiérarchisation varient selon l'âge des étudiants.

2.1 L'influence de l'âge sur les dépenses, le revenu total et sa hiérarchisation : des changements évidents dans la façon d'organiser le budget étudiant

On l'a vu, l'âge où s'effectuent les études universitaires correspond à une période de grandes transitions pour les étudiants et leur mode de vie. La décohabitation du domicile familial ou plus précisément l'indépendance résidentielle à l'égard des parents, la présence plus fréquente d'un conjoint et de responsabilités liées à la famille sont autant de facteurs qui s'intègrent graduellement dans la vie des étudiants à mesure qu'ils vieillissent. Ces changements liés au processus d'autonomisation impliquent nécessairement des responsabilités financières supplémentaires qui feront augmenter les dépenses totales et les étudiants devront évidemment trouver les ressources pour

combler ces nouveaux besoins. L'examen du tableau 2.2 indique effectivement, qu'en moyenne, le montant des dépenses totales pour une session augmente avec l'âge des étudiants et le revenu brut annuel total semble s'accroître également dans la même mesure.

Tableau 2.2
Dépenses totales moyennes pour une session et revenu brut annuel moyen des étudiants inscrits à temps plein selon leur âge, automne 1994

Âge	Dépenses pour une session (n=1674)	Revenu brut annuel total (n=1389)
21 ans ou moins	3 344,16\$	10 445,51\$
22-23 ans	3 524,27\$	11 260,00\$
24-25 ans	3 848,65\$	12 521,52\$
26-30 ans	4 183,63\$	12 205,43\$
Plus de 30 ans	5 240,52\$	14 992,67\$
Total	3 758,23\$	11 713,82\$

Par ailleurs, l'examen du tableau 2.3 qui montre la répartition des dépenses selon les principaux postes budgétaires permet de démontrer plus précisément à quel point les besoins financiers se transforment avec l'âge. En effet, il est particulièrement révélateur d'observer que la part des dépenses associées au logement et à l'alimentation augmente de façon importante à mesure que s'accroît l'âge des étudiants. Pour les étudiants de 21 ans ou moins, c'est donc 15,1% et 14,8% des dépenses qui sont liées respectivement à ces deux postes budgétaires de première nécessité, alors que ces proportions tendent à augmenter progressivement avec l'âge pour finalement atteindre 36,4% et 23,3% du budget des étudiants âgés de plus de 30 ans. Il est d'ailleurs intéressant de souligner que les dépenses attribuables au logement constituent le poste budgétaire le plus important pour les étudiants de plus de 25 ans. Les plus jeunes, c'est-à-dire les étudiants de 25 ans ou moins, voient la plus grande part de leurs dépenses associée, quant à eux, aux frais de scolarité. C'est effectivement 33,5%, 30,5% et 26,1% des dépenses des étudiants âgés respectivement de 21 ans ou moins, de 22 à 23 ans et de 24 à 25 ans qui sont réservées à ce poste budgétaire. Si l'on

additionne à ces proportions celles associées à l'achat de matériels scolaires, on s'aperçoit alors rapidement que les dépenses liées directement à la poursuite des études constituent une part très importante du budget des étudiants moins âgés. Enfin, ces derniers semblent aussi accorder une part légèrement plus importante de leur budget à l'acquisition de vêtements et à la pratique de loisirs.

Tableau 2.3
Répartition des dépenses par rapport aux dépenses totales selon les principaux postes budgétaires et l'âge des étudiants inscrits à temps plein à l'automne 1994
 (n=1 674)

Poste budgétaire	21 ans ou moins	22-23 ans	24-25 ans	26-30 ans	Plus de 30 ans	Total
Logement	15,1	17,5	21,9	31,4	36,4	20,8
Alimentation	14,8	15,5	17,6	19,6	23,3	16,8
Frais de scolarité	33,5	30,5	26,1	20,6	16,2	28,5
Matériel scolaire	9,4	8,5	6,7	5,3	5,2	7,9
Vêtements	8,5	8,0	8,7	5,9	5,0	7,7
Transport	7,3	8,2	7,5	6,7	5,9	7,3
Loisirs	11,4	11,8	11,5	10,5	8,0	11,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

La répartition des dépenses selon l'âge des étudiants nous permet donc de voir de façon plus précise à quel point le portrait financier se transforme avec les années qui passent. Pour faire face à ces nouvelles responsabilités financières qui s'insèrent progressivement dans le budget des étudiants et qui font augmenter leurs dépenses, ceux-ci doivent donc trouver des ressources supplémentaires. Ceci est d'autant plus difficile en vieillissant puisque le processus d'autonomisation implique également l'absence plus fréquente de contribution parentale et les étudiants doivent donc trouver ailleurs leurs ressources financières. Le tableau 2.4 qui donne la hiérarchisation des sources de revenu par rapport au revenu brut annuel total selon l'âge des étudiants inscrits à temps plein nous permet justement de voir comment l'organisation et la recherche de revenus se modifient à mesure que l'étudiant avance en âge. Premièrement, on observe sans trop de surprises, en raison du processus

d'autonomisation, que la part du revenu issue de la contribution financière des parents diminue progressivement avec l'âge des étudiants, celle-ci passant de 38,7% pour les étudiants de 21 ans ou moins à une proportion de seulement 5,9% chez les étudiants de plus de 30 ans. Olivier Galland observe aussi cette diminution progressive chez les étudiants français, mais la part du revenu associée à la contribution parentale apparaît toutefois plus importante et ce, quel que soit l'âge des étudiants. En effet, alors que les étudiants de 21 ans ou moins tirent plus de la moitié de leur revenu de cet appui financier, les étudiants de plus de 25 ans voient encore, quant à eux, près du quart de leurs ressources financières (23,4%) provenir de cette source (Galland, 1995 : 71).

Tableau 2.4
Hiérarchisation des sources de revenu par rapport au revenu brut annuel total selon l'âge des étudiants inscrits à temps plein à l'automne 1994 (n=1 363)

Sources de revenu	21 ans ou moins	22-23 ans	24-25 ans	26-30 ans	Plus de 30 ans	Total
Emploi durant l'été	33,3	35,0	27,3	21,5	17,3	29,6
Emploi durant la session	13,2	15,2	18,2	20,4	18,6	15,8
Contribution des parents	38,7	25,5	14,7	8,1	5,9	24,8
Contribution d'un conjoint	0,1	0,8	2,0	3,0	8,8	2,0
Prêt du Prog. des prêts et bourses	10,3	14,5	19,6	20,2	21,3	15,0
Bourse du Prog. des prêts et bourses	2,7	5,9	10,2	15,3	19,4	8,0
Autres bourses	1,7	3,1	8,0	11,5	8,7	4,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Par ailleurs, Galland (1995 : 70-72) constate aussi parallèlement une augmentation progressive de la part des revenus associés au travail salarié à mesure que l'étudiant vieillit et il associe directement cette croissance à la diminution graduelle de la contribution familiale au budget étudiant. En cela, il ne s'éloigne pas des résultats d'études réalisées en Europe où l'on observe généralement que la proportion d'étudiants combinant les études et le travail salarié soit très discriminée selon l'importance de la contribution parentale (Molinari, 1992 : 86; Ford, Bosworth et Wilson, 1995 : 193-194). Contrairement à l'Europe, il apparaît toutefois qu'en

Amérique du Nord, et notamment au Québec, la contribution financière des parents soit moins facilement associée au fait d'avoir ou non un emploi. Les étudiants qui ont reçu une telle contribution sont effectivement aussi nombreux à travailler que ceux n'en ayant pas obtenue (Poirier, 1991 : 112). En fait, selon le Conseil Supérieur de l'Éducation, « de plus en plus de parents encouragent d'ailleurs leurs jeunes à travailler; ils ne le font pas toujours par stricte nécessité, désirant plutôt que leurs enfants contribuent davantage à défrayer leurs dépenses et les soulagent d'autant de cette charge financière » (C.S.E., 1992 : 50). Notre enquête semble confirmer ces dernières études puisque, contrairement à ce que Galland observe en France, nos données sur la hiérarchisation des sources de revenu des étudiants québécois ne nous permettent pas de croire que le travail salarié comble la réduction ou la perte de ressources financières issues de la famille d'origine à mesure que l'étudiant avance en âge. En effet, c'est plutôt le Programme des prêts et bourses qui semble combler le manque à gagner des étudiants qui ne peuvent pas compter sur l'appui financier de leurs parents, c'est-à-dire les étudiants plus âgés ou, comme nous le verrons dans le troisième chapitre, les étudiants issus de familles plus modestes. On observe effectivement une croissance continue de la part des revenus provenant de ce programme gouvernemental à mesure que l'étudiant vieillit, celle-ci correspondant à seulement 13% des revenus des étudiants de 21 ans ou moins (10,3% en prêt et 2,7% en bourse), alors que cette proportion augmente très rapidement avec l'âge pour finalement atteindre une part considérable des revenus des étudiants de plus de 30 ans, soit 40,7% (21,3% en prêt et 19,4% en bourse). Le Programme des prêts et bourses constitue donc un revenu à caractère supplétif, ce qui correspond bien d'ailleurs à la mission du régime d'aide financière québécois.

Si certaines sources de revenu semblent s'accroître ou diminuer en importance à mesure que l'étudiant vieillit, peut-on par ailleurs établir certains portraits financiers selon l'âge des étudiants et existe-t-il des âges charnières où l'organisation des revenus se transforme ? En effet, 24 et 25 ans semblent représenter au Québec, comme en France d'ailleurs (Galland, 1995 : 70), des âges où les stratégies de financement se modifient. Par exemple, on observe jusqu'à 23 ans que la contribution financière des

parents et l'emploi estival constituent les deux principales sources de revenu des étudiants. Il est d'ailleurs intéressant de souligner que ces deux sources de revenu représentent en moyenne 72% du revenu des étudiants de 21 ans ou moins et 60,5% de celui des étudiants de 22 et 23 ans, ce qui est nettement supérieur à la part issue de ces sources chez les étudiants plus âgés. À partir de 24 ans, les étudiants trouvent effectivement une plus grande proportion de leur revenu dans le travail salarié pendant la session et dans le Programme des prêts et bourses, ce qui n'est malheureusement pas sans conséquences sur l'endettement.

Enfin, nos données révèlent que les bourses d'excellence constituent également une part non négligeable du revenu des étudiants plus âgés. Cependant, cette différenciation dans la proportion des revenus provenant de cette source serait surtout attribuable au cycle d'études puisqu'un bon nombre d'étudiants inscrits à temps plein et âgés de 24 ans et plus sont issus des cycles supérieurs où les bourses d'excellence sont plus facilement accessibles. Les étudiants de cet âge et qui sont inscrits au premier cycle n'ont effectivement pas une part aussi élevée de leur revenu attribuable à ces bourses d'études. D'ailleurs, l'importance de cette ressource financière par rapport au revenu total ne diffère pas significativement d'un point de vue statistique selon l'âge pour les étudiants du premier cycle.

L'analyse des dépenses, du revenu total et de sa hiérarchisation selon l'âge des étudiants inscrits à temps plein nous montre déjà à quel point le budget étudiant et les stratégies de financement des études sont discriminés à partir du moment où se joue le processus d'autonomisation. Cependant, si ces analyses permettent déjà de cerner globalement l'influence de ce facteur à la base des changements dans les modes de vie étudiant, il importe également de passer en revue chacune des sources de revenu de façon à préciser comment il influence l'importance proportionnelle et monétaire de chacune d'elles.

2.2 La contribution financière des parents : une source de revenu qui tend à disparaître lorsque l'étudiant vieillit

La contribution financière des parents est probablement la source de revenu la plus fortement discriminée selon l'âge des étudiants, ce qui traduit évidemment son importante association avec le processus d'autonomisation. En effet, si l'on considère que 51,6% des étudiants poursuivant leurs études universitaires à temps plein obtiennent cette contribution familiale, on peut croire, à tort, que les parents en proportion non négligeable délaissent leurs obligations financières à l'égard de leurs enfants. Cependant, si l'on analyse plus attentivement la situation, on s'aperçoit que les parents jouent généralement leur rôle de soutien financier, mais que ce rôle, lié aussi étroitement à la situation financière de la famille, décroît avec l'âge des étudiants.

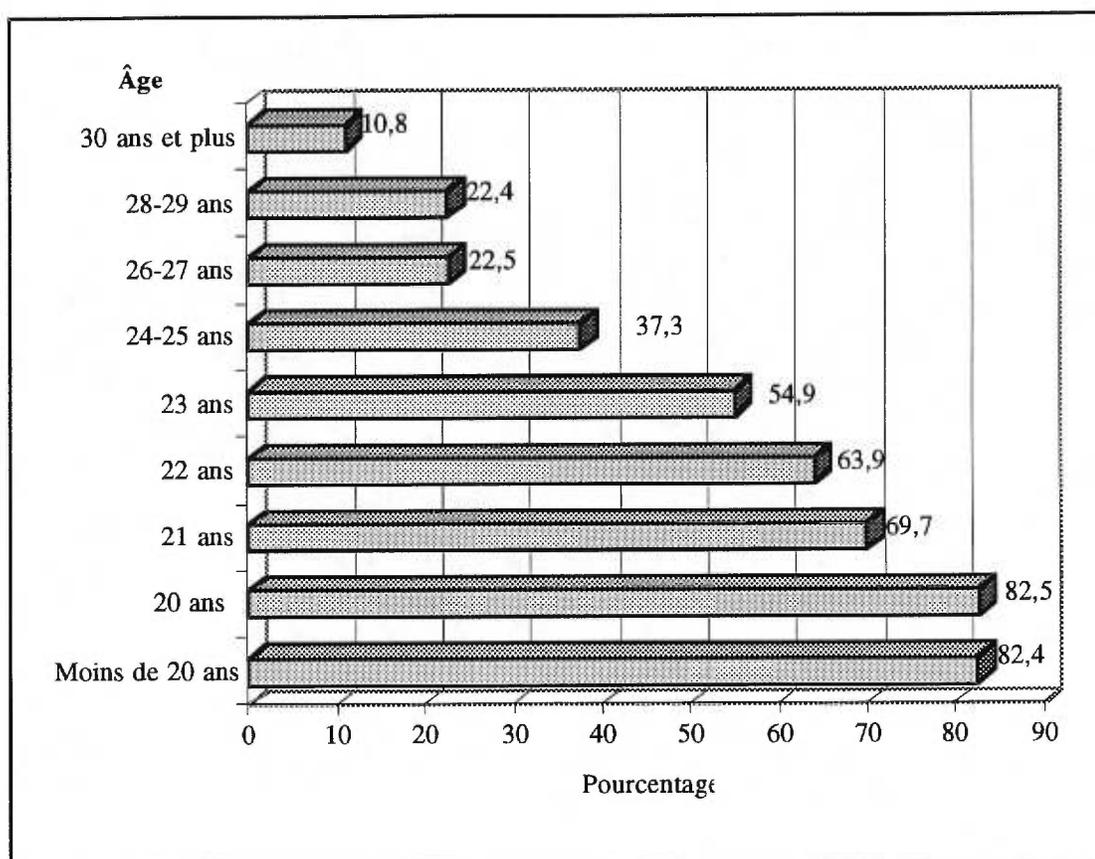
L'examen du graphique 2.2 montre effectivement que plus de 80% des étudiants âgés de 20 ans et moins reçoivent une contribution de leurs parents, alors que cette proportion baisse graduellement jusqu'à 54,9% dans le groupe des 23 ans et chute subitement à 37,3% chez les étudiants de 24 et 25 ans. Ceci démontre donc que, passé l'âge de 23 ans, l'étudiant doit s'attendre à voir diminuer radicalement ses chances d'obtenir l'aide financière de sa famille et qu'il doit, par conséquent, chercher à trouver ailleurs ses revenus. Ceci indique également que si un étudiant « traîne » dans ses études, il devra remplacer à plus ou moins long terme le soutien de sa famille, ce qui rendra plus difficile le financement de ses études universitaires.

Par ailleurs, si nos données révèlent que la proportion de parents contribuant au financement des études de leurs enfants diminue à mesure que l'étudiant vieillit, on note cependant, parmi les étudiants ayant effectivement obtenu ce soutien financier, que le montant moyen de la contribution (environ 1 850\$ pour une session) ne varie pas très significativement selon l'âge. Comme on va le montrer dans le chapitre 3, ceci tient au fait que l'importance de la contribution est aussi fortement associée à la situation financière de la famille d'origine et que les étudiants plus âgés bénéficiant de cette aide proviennent généralement de familles plus favorisées. Ces dernières peuvent

donc se permettre de contribuer plus longtemps au financement des études de leurs enfants et le montant de la contribution ne diminue pas forcément avec l'âge de l'étudiant.

Graphique 2.2

Proportion d'étudiants inscrits à temps plein qui ont obtenu une contribution financière de leurs parents pour la session d'automne 1994 selon leur âge (n=1 675)



Enfin, comme les parents se retirent progressivement du financement des études de leurs enfants à mesure que ceux-ci avancent en âge, les étudiants doivent donc réussir à trouver ailleurs leurs revenus. Nous avons vu précédemment dans la hiérarchisation des sources de revenu selon l'âge des étudiants que, contrairement au travail salarié, le Programme des prêts et bourses s'insère justement dans les revenus comme ressource

financière à caractère supplétif. Cependant, si, selon la hiérarchisation des sources de revenu, l'importance des revenus d'emplois ne semble pas croître avec l'âge des étudiants, nous verrons néanmoins dans la prochaine section que le travail salarié, notamment celui occupé durant la session, s'insère très différemment dans la réalité des étudiants suivant leur âge. La principale utilisation de ces revenus et le fait qu'ils soient plus souvent indispensables à la poursuite des études universitaires pour les étudiants plus âgés sauront effectivement nous convaincre que le travail fait souvent figure de nécessité pour ces étudiants qui ont franchi le seuil de l'autonomie à l'égard de la famille.

2.3 Le travail salarié : une réalité qui change avec l'âge des étudiants

Nous avons vu plus tôt dans la hiérarchisation des sources de revenu selon l'âge des étudiants que l'emploi estival représentait une ressource financière importante pour les étudiants âgés de 23 ans et moins. Conformément à ce dernier constat, l'examen du tableau 2.5 dévoile que les étudiants travaillent plus souvent pendant la période estivale lorsqu'ils sont jeunes. Ce sont effectivement 83,6% des étudiants âgés de 21 ans ou moins qui travaillent pendant cette période, cette proportion diminuant graduellement à mesure que l'étudiant vieillit pour atteindre finalement 45,2% des étudiants de plus de 30 ans. L'occupation plus fréquente d'un emploi pendant l'été chez les jeunes étudiants est d'ailleurs soulignée par Galland (1995 : 67) qui observe la même situation chez les étudiants français. Cette association entre la pratique d'un emploi estival et l'âge des étudiants peut être expliquée premièrement par le cycle d'études et, deuxièmement, par les responsabilités familiales. En effet, les étudiants plus âgés qui sont souvent inscrits aux cycles supérieurs profitent davantage de l'été pour poursuivre leurs études universitaires, ce qui leur laisse moins de temps pour travailler. D'un autre côté, les étudiants plus âgés ont également plus souvent des responsabilités familiales qui les incitent ou les obligent, selon le cas, à ne pas occuper un emploi durant l'été pour s'occuper de leurs enfants. Dalida Poirier (1991 : 109-111) dans son

étude auprès des étudiants poursuivant leurs études à temps plein à l'UQAM soulignait d'ailleurs cette dissociation fréquente entre travail salarié et statut parental. Ainsi, selon nos données et contrairement à la logique voulant que les responsabilités économiques engendrent la nécessité de travailler, on observe effectivement que 73,3% des étudiants sans enfant occupent un emploi estival, alors que cette proportion chute à 39,3% pour les étudiants qui assument des responsabilités familiales. Ce dernier constat indique, encore une fois, à quel point le processus d'autonomisation associé à l'âge des étudiants influence l'organisation du financement des études et la recherche de revenus.

Tableau 2.5
Proportion d'étudiants ayant occupé un emploi pendant l'été et revenu moyen obtenu pour ce travail selon l'âge des étudiants inscrits à temps plein à l'automne 1994

Âge	Proportion de travailleurs	n	Revenu moyen	n
21 ans ou moins	83,6	731	3 909,27\$	582
22-23 ans	78,1	444	4 677,17\$	336
24-25 ans	64,7	238	5 116,24\$	145
26-30 ans	53,2	221	5 395,86\$	104
Plus de 30 ans	45,2	274	6 884,95\$	104
Total	71,0	1908	4 616,26\$	1 271

χ^2 de Pearson : 194,33 4dl Signification : 0,00000
 Signification de l'ANOVA : 0,0000

Par ailleurs, si l'occupation d'un emploi pendant l'été est une pratique plus fréquente chez les jeunes étudiants, on constate que leurs revenus d'emplois sont toutefois moins substantiels comparativement à ceux des étudiants plus âgés (tableau 2.5). Les revenus issus du travail salarié durant la session dégagent d'ailleurs les mêmes tendances. On observe effectivement pour cette période que les revenus d'emplois des étudiants de 21 ans ou moins n'atteignent pas tout à fait 1 500\$, alors que ces revenus augmentent dans le groupe des 22-23 ans (2 060,99\$), des 24-25 ans (2 228,93\$) et des 26 à 30 ans (3 091,95\$), pour finalement atteindre un sommet chez les étudiants âgés de plus de 30 ans (6 272,54\$). Les conclusions de l'étude de Dalida Poirier nous

incitent à croire que cette différence sur le plan des revenus issus du travail salarié selon l'âge est associée au type d'emploi occupé. En effet, on observe dans cette enquête que les étudiants plus âgés occupent plus souvent des emplois liés à leur domaine d'études et que ceux-ci sont généralement mieux rémunérés (Poirier, 1991 : 104). Nos données arrivent aux mêmes constats puisqu'on note une différence significative de l'âge des étudiants selon l'adéquation de leur emploi à leur domaine de formation. En effet, les étudiants qui occupent un emploi qui leur permet d'acquérir de l'expérience liée à leur domaine d'études sont âgés en moyenne de 26,1 ans, alors que les étudiants n'ayant pas cette chance sont significativement plus jeunes (22,9 ans). Plus précisément, on constate une progression continue de la proportion d'étudiants ayant un emploi lié à leur domaine d'études à mesure qu'ils vieillissent. Ainsi, parmi les étudiants qui combinent études et travail, seulement 25,8% des étudiants de 21 ans ou moins occupent ce type d'emploi, cette proportion augmentant dans le groupe des 22-23 ans (42%), des 24-25 ans (57,4%) et des 26-30 ans (61,6%) pour finalement atteindre 69,9% des étudiants qui travaillent pendant l'année académique et qui sont âgés de plus de 30 ans.

Enfin, contrairement à certaines études qui démontrent l'influence de l'âge sur la proportion d'étudiants combinant le travail et les études (Poirier, 1991 : 106-107; C.S.E., 1992 : 51; Galland, 1995 : 67), nos données ne nous permettent pas de signaler de différences significatives selon cette variable au niveau de la proportion de travailleurs pendant la session. Cependant, il apparaît que la réalité du travail pendant cette période est complètement différenciée à mesure que l'étudiant avance en âge et que s'installe le processus d'autonomisation ayant un impact sur les modes de vie. En effet, si l'on considère la principale utilisation des revenus d'emplois, on constate que les étudiants plus âgés travaillent plus souvent pendant leurs études pour défrayer des besoins financiers de première nécessité, comme les frais associés au logement et à l'alimentation (tableau 2.6). C'est effectivement 45,3% des étudiants de 24 et 25 ans, 64% des étudiants de 26 à 30 ans et 55,5% du groupe âgé de plus de 30 ans qui occupent un travail pour se loger et se nourrir. D'ailleurs, si l'on considère les étudiants de plus de 30 ans et que l'on additionne à cette proportion, la proportion

d'étudiants qui utilisent principalement leurs revenus d'emplois pour faire vivre leur famille (26,2%), on s'aperçoit à quel point le travail ne correspond pas à la même réalité chez les étudiants les plus âgés.

Tableau 2.6
Principale utilisation des revenus d'emplois selon l'âge des étudiants inscrits à temps plein à l'automne 1994 (n=816)

Utilisation principale des revenus d'emplois	21 ans ou moins	22-23 ans	24-25 ans	26-30 ans	Plus de 30 ans	Total
Payer loisirs et sorties	47,0	32,5	20,7	11,2	4,4	30,4
Payer logement et nourriture	16,4	32,1	45,3	64,0	55,5	34,6
Payer frais de scolarité et matériel scolaire	31,7	29,6	29,5	16,3	13,9	26,9
Faire vivre la famille	0,3	0,0	0,5	6,8	26,2	4,2
Acheter d'autres biens	4,6	5,8	4,0	1,7	0,0	3,9
Total	38,2	23,4	14,3	11,8	12,3	100,0

χ^2 de Pearson : 298,1933 16dl Signification : 0,00000

Les étudiants plus jeunes qui n'ont pas, pour la plupart, à assumer les responsabilités qui surviennent avec le processus d'autonomisation travaillent plus souvent pour payer leurs loisirs et leurs sorties. C'est d'ailleurs tout près de 50% des étudiants de 21 ans ou moins qui utilisent principalement leurs revenus d'emplois pour défrayer ces coûts. Avoir un travail pendant la session sert aussi très souvent chez les jeunes étudiants à payer les frais associés directement à la poursuite des études universitaires. Ainsi, jusqu'à 25 ans, c'est environ 30% des étudiants qui affirment que la principale utilisation de leurs revenus d'emplois est associée aux frais de scolarité et à l'achat de matériel scolaire.

À partir de ces résultats sur la façon d'utiliser les revenus d'emplois, on s'aperçoit facilement que le travail ne revêt pas la même importance à mesure que l'étudiant vieillit. Ainsi, même si la proportion d'étudiants occupant un emploi pendant la session ne varie pas selon l'âge, le travail semble effectivement s'insérer plus souvent

dans les valeurs d'une société de consommation chez les plus jeunes, alors que celui-ci devient pratiquement indispensable pour les étudiants plus âgés. À partir de 26 ans, c'est effectivement un peu plus de 80% des étudiants qui estiment que leurs revenus d'emplois sont indispensables à la poursuite de leurs études, alors que 52,2% des étudiants de 21 ans ou moins, 61,6% de ceux de 22-23 ans et 71,1% des étudiants du groupe des 24 et 25 ans affirment que leurs revenus d'emplois ont la même importance.

Le processus d'autonomisation qui est associé non seulement au retrait des parents au niveau du financement des études, mais aussi à la transformation et à l'augmentation des responsabilités financières implique donc que certains étudiants soient forcés de combiner les études et le travail et que, passé un certain âge, cette pratique ne relève plus vraiment d'un choix. Cependant, comme nous l'avons vu précédemment, c'est plutôt le Programme des prêts et bourses qui s'insère dans le revenu des étudiants à temps plein comme ressource financière à caractère supplétif. Nous verrons effectivement dans la prochaine section que l'âge des étudiants influence fortement le recours à cette aide financière et l'importance des montants accordés.

2.4 Le Programme des prêts et bourses : un revenu à caractère supplétif pour les étudiants plus âgés qui n'est pas sans conséquences sur l'endettement

Le premier principe du Programme des prêts et bourses est de permettre aux étudiants, dont les ressources financières sont insuffisantes, de pouvoir poursuivre des études postsecondaires. En ce sens, l'aide financière accordée par le programme gouvernemental revêt un caractère supplétif. L'étudiant et, s'il y a lieu, ses parents, son répondant ou son conjoint sont effectivement les premiers responsables du financement des études. Dans un tel contexte, il est clair que l'âge de l'étudiant aura un impact important sur l'aide financière dont il pourra bénéficier. Non seulement les

plus jeunes ont des dépenses admises moindres¹, mais aussi ils ne répondent pas encore, pour la plupart, aux critères d'autonomie qui renvoient à leur état civil, à leurs responsabilités familiales, au nombre d'années passées sur le marché du travail, à leur capacité de subvenir à leurs besoins et, enfin, à leur scolarité. Ainsi, pour un bon nombre de jeunes étudiants, l'aide financière est accordée en tenant compte d'une contribution parentale. C'est le cas d'une proportion importante d'étudiants au premier cycle. Les étudiants plus âgés aux cycles supérieurs qui sont, de par leur scolarité, automatiquement réputés autonomes par le Programme des prêts et bourses recevront une aide plus considérable. C'est aussi le cas des étudiants qui doivent assumer des responsabilités familiales et d'une bonne proportion de ceux qui reprennent leurs études après les avoir interrompues. Pour ces nouvelles clientèles plus âgées et qui ont très souvent déjà pris leur indépendance à l'égard de la famille d'origine, le Programme des prêts et bourses est souvent le seul moyen permettant de poursuivre des études universitaires à temps plein. À titre d'exemple, il est intéressant de souligner que les revenus issus du régime d'aide financière correspondent, en moyenne, à 68% des revenus des bénéficiaires devant assumer des responsabilités familiales. Il est donc clair que le processus d'autonomisation associé à l'âge des étudiants a un impact important sur l'aide financière accordée par le Programme des prêts ou bourses. Rappelons d'ailleurs que la hiérarchisation des sources de revenu permettait déjà de constater une progression continue de la part des revenus issue de ce programme à mesure que l'étudiant avançait en âge.

L'examen du tableau 2.7 montre effectivement que très rapidement, c'est-à-dire à partir du groupe des 22-23 ans, plus de la moitié des étudiants est bénéficiaire du Programme des prêts et bourses. Une analyse plus fine montre d'ailleurs (graphique 2.3) que la proportion des bénéficiaires augmente graduellement jusqu'à 24 ans pour atteindre 58,9% de ces étudiants qui ont atteint l'âge où, faut-il le rappeler, le soutien

¹ Rappelons que les dépenses admises comprennent principalement les frais scolaires (frais de scolarité et frais associés à l'achat de matériel scolaire), les frais de subsistance (variant essentiellement selon que l'étudiant habite ou non chez ses parents ou son répondant) et les frais de transport.

financier des parents tend à s'étioler. En fait, ce n'est qu'après 40 ans que les étudiants ont recours à l'aide financière du régime québécois de façon minoritaire.

Tableau 2.7
Proportion de bénéficiaires du Programme des prêts et bourses et montant moyen du prêt accordé selon l'âge des étudiants inscrits à temps plein à l'automne 1994

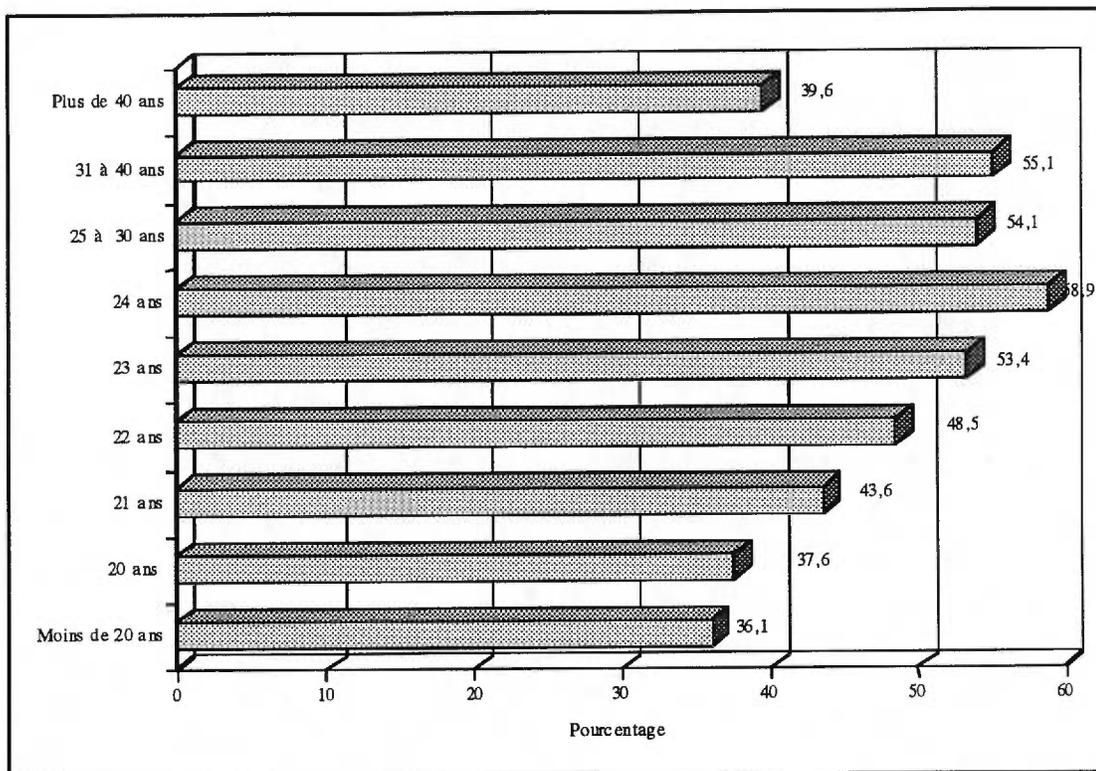
Âge	Proportion de bénéficiaires	n	Prêt moyen	n
21 ans ou moins	39,6	730	2 903,82\$	274
22-23 ans	50,6	443	3 143,53\$	215
24-25 ans	55,2	238	3 630,39\$	127
26-30 ans	55,9	223	3 560,67\$	115
Plus de 30 ans	51,8	275	3 458,67\$	134
Total	47,8	1909	3 243,66\$	865

χ^2 de Pearson : 33,76 4dl Signification : 0,00000
 Signification de l'ANOVA : 0,0000

Au premier cycle, il est intéressant de souligner que les bénéficiaires du Programme des prêts et bourses sont en moyenne plus âgés (24 ans) que les étudiants n'ayant pas recours à cette aide financière (22,3 ans). Cette différence d'âge indique probablement que les bénéficiaires seraient plus nombreux à avoir interrompu leurs études entre le CEGEP et l'université. Par ailleurs, comme le Programme des prêts et bourses accorde le statut d'autonomie aux étudiants qui reprennent leurs études après les avoir interrompues pendant deux ans pour être sur le marché du travail, on peut penser que certains étudiants abandonnent temporairement leurs études pour bénéficier plus largement du régime d'aide financière québécois. Enfin, contrairement à ce que l'on observe chez les étudiants de premier cycle, les bénéficiaires aux cycles supérieurs seraient quant à eux plus jeunes (28,5 ans) que les étudiants ne bénéficiant pas du Programme des prêts et bourses (30,6 ans).

Graphique 2.3

Proportion de bénéficiaires du Programme des prêts et bourses selon l'âge des étudiants inscrits à temps plein à l'automne (n=1918)



Si l'on considère à nouveau les données du tableau 2.7, on constate que le montant des prêts accordés s'accroît également avec l'âge, les étudiants de 24 ans et plus bénéficiant d'un prêt moyen significativement supérieur à ceux des autres étudiants. Cependant, c'est la proportion de boursiers et les bourses moyennes attribuées par le régime d'aide financière qui démontrent les différences les plus remarquables selon l'âge des étudiants (tableau 2.8). Ceci tient probablement au fait que l'aide est d'abord accordée sous forme de prêts et qu'une bourse est allouée seulement aux étudiants ayant déjà obtenu le prêt maximal. Les étudiants plus âgés qui ont des besoins financiers plus importants et qui sont plus souvent réputés autonomes par le Programme des prêts et bourses obtiennent donc une aide financière plus substantielle, ce qui signifie qu'on leur alloue plus fréquemment des bourses et qu'ils bénéficient donc également plus souvent du montant maximal en prêt qui varie, soit dit en passant, suivant le cycle

d'études auquel l'étudiant est inscrit. Ainsi, nos données démontrent que 31,2% des étudiants bénéficiaires de 21 ans ou moins ont obtenu une bourse, cette proportion passant à 37,4% dans le groupe des 22-23 ans pour augmenter fortement à 52,6% chez les étudiants qui ont atteint 24 et 25 ans, c'est-à-dire l'âge où les étudiants sont nombreux à avoir déjà franchi le seuil de l'autonomie financière à l'égard de la famille d'origine. Évidemment, comme les besoins financiers tendent toujours à s'accroître en vieillissant, la proportion de boursiers passe ensuite à 61,9% chez les étudiants bénéficiaires âgés de 26 à 30 ans, pour finalement atteindre près de trois étudiants sur quatre (73,9%) chez les étudiants de plus de 30 ans ayant obtenu un prêt.

Tableau 2.8
Proportion d'étudiants, parmi les bénéficiaires du Programme des prêts et bourses, ayant reçu une bourse et montant moyen de cette dernière selon l'âge des étudiants inscrits à temps plein à l'automne 1994

Âge	Proportion de bourse reçue	n	Bourse moyenne	n
21 ans ou moins	31,2	205	2 227,56\$	64
22-23 ans	37,4	173	3 507,17\$	64
24-25 ans	52,6	111	3 565,10\$	58
26-30 ans	61,9	93	4 071,26\$	57
Plus de 30 ans	73,9	116	5 570,46\$	85
Total	47,3	698	3 903,14\$	328

χ^2 de Pearson : 70,28 4dl Signification : 0,00000
 Signification de l'ANOVA : 0,0000

Le montant moyen des bourses allouées aux bénéficiaires du programme gouvernemental démontre encore une fois l'influence de l'âge sur le total de l'aide financière accordée. Les étudiants de 21 ans ou moins obtiennent effectivement en moyenne la plus petite bourse (2 227,56\$), alors que les bénéficiaires âgés de plus de 30 ans bénéficient, pour leur part, du soutien le plus généreux (5 570,46\$). Si l'on considère alors l'influence de l'âge sur la proportion de détenteurs de prêts, sur les montants des prêts accordés, sur la proportion de boursiers et, finalement, sur les bourses moyennes attribuées, il n'est plus étonnant de constater que la part des revenus

issue du Programme des prêts et bourses occupe une place de plus en plus importante dans le total des revenus des étudiants à mesure qu'ils vieillissent.

Par ailleurs, si les étudiants plus âgés obtiennent plus facilement l'aide financière du Programme des prêts et bourses, l'envers de cette médaille est qu'ils sont évidemment plus souvent endettés et que leur dette atteint aussi des montants plus considérables. L'examen du tableau 2.9 montre effectivement que la proportion d'étudiants endettés augmente très rapidement avec l'âge, celle-ci étant déjà de 44,8% chez les étudiants de 21 ans ou moins. Cette proportion passe ensuite subitement à 62,1% pour les étudiants de 22 et 23 ans, tandis que l'endettement touche environ trois étudiants sur quatre à partir de 24 ans.

Tableau 2.9
Proportion d'étudiants endettés relativement à leurs études et montant moyen de cette dette selon l'âge des étudiants inscrits à temps plein à l'automne 1994

Âge	Proportion d'endettés	n	Dette moyenne	n
21 ans ou moins	44,8	717	5 908,62\$	321
22-23 ans	62,1	435	8 331,57\$	269
24-25 ans	74,5	230	9 394,78\$	171
26-30 ans	75,6	216	13 031,59\$	163
Plus de 30 ans	72,7	258	9 742,09\$	187
Total	60,0	1 856	8 723,84\$	1 111

χ^2 de Pearson : 128,92 4dl Signification : 0,00000
Signification de l'ANOVA : 0,0000

Évidemment, comme un étudiant peut bénéficier d'un prêt chaque année et ce, à partir de ses études collégiales, il n'est pas non plus étonnant que la dette accumulée au cours des années soit plus importante en vieillissant. Les étudiants endettés de 21 ans ou moins qui ont déjà une dette moyenne de 5 908,62\$ verront donc probablement cette dette augmentée s'ils poursuivent encore quelques années leurs études universitaires et s'ils ne trouvent pas d'autres ressources financières suffisantes pour combler leurs besoins financiers qui ne peuvent que s'accroître en vieillissant. Comme le processus

d'autonomisation n'implique pas seulement des responsabilités financières supplémentaires, mais qu'il est aussi associé à la diminution ou à la perte des contributions parentales, les étudiants auront donc la tâche doublement difficile s'ils ne veulent pas s'endetter davantage. Bien entendu, ils pourront peut-être bénéficier d'une bourse d'excellence. Mais la chance qu'ils réussissent à obtenir cette aide financière est plus importante s'ils sont au doctorat et s'ils poursuivent leurs études dans un secteur disciplinaire où ce type de bourses est plus largement distribué.

2.5 Les bourses d'excellence : pas vraiment une question d'âge...

Nous avons vu précédemment dans la hiérarchisation des sources de revenu que les ressources financières issues des bourses d'excellence constituaient une part non négligeable des revenus des étudiants inscrits à temps plein et âgés de 24 ans et plus. Les données du tableau 2.10 montrent que les étudiants de cet âge sont effectivement deux fois plus nombreux à bénéficier de bourses d'excellence et ces dernières sont aussi, en moyenne, plus substantielles.

Tableau 2.10
Proportion d'étudiants ayant obtenu une ou plusieurs bourses et montant moyen de ces dernières selon l'âge des étudiants inscrits à temps plein à l'automne 1994

Âge	Proportion de boursiers	n	Bourse moyenne	n
21 ans ou moins	8,9	731	2 222,87\$	61
22-23 ans	7,3	443	5 056,01\$	31
24-25 ans	17,9	237	9 136,34\$	39
26-30 ans	16,0	223	10 109,16\$	33
Plus de 30 ans	16,6	275	8 316,39\$	40
Total	11,6	1 909	6 447,16\$	204

χ^2 de Pearson : 33,10 4dl Signification : 0,00000
Signification de l'ANOVA : 0,0000

Cependant, cette différenciation selon l'âge dans la proportion de boursiers et dans les montants des bourses allouées tient davantage du cycle d'études que de l'âge des étudiants ou de leur processus d'autonomisation. En effet, les étudiants plus âgés au premier cycle ne sont pas plus avantagés que les autres étudiants en ce qui concerne l'attribution de bourses d'excellence. Il en est d'ailleurs de même si l'on considère les étudiants de maîtrise et de doctorat. En fait, comme les étudiants plus âgés qui poursuivent leurs études à temps plein se retrouvent plus souvent aux cycles supérieurs où les bourses d'excellence sont plus facilement accessibles, il est donc prévisible que cette ressource financière soit plus présente dans le budget de ces étudiants. Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, ces bourses peuvent néanmoins éviter à certains étudiants de recourir au Programme des prêts et bourses et ainsi de s'endetter afin de répondre au double défi des étudiants plus âgés, soit l'augmentation des responsabilités financières combinée à la diminution, sinon à l'absence, de contributions parentales.

2.6 En résumé

Le processus d'autonomisation associé à l'âge des étudiants implique nécessairement des changements importants dans les modes de vie. La décohabitation du domicile familial ou plus précisément la prise en charge des frais de logement par l'étudiant, la présence plus fréquente d'un conjoint et de responsabilités familiales sont évidemment au centre de ces transformations vécues par cette population universitaire au statut transitoire entre l'adolescence et la vie adulte.

Ces transformations fondamentales dans les modes de vie qui s'intègrent progressivement à mesure que l'étudiant vieillit impliquent donc des responsabilités financières supplémentaires et l'étudiant doit trouver les ressources nécessaires pour combler l'augmentation inévitable de ses dépenses. La tâche est d'autant plus difficile que l'aide des parents tend à s'étioler avec les années qui passent, bien que, comme

nous le verrons dans le troisième chapitre, la contribution financière des parents ne soit pas seulement une question d'âge, mais aussi une question de disponibilité de moyens financiers. Ainsi, les étudiants plus âgés qui ont franchi le seuil de l'autonomie doivent donc faire face au double défi de combler ce manque à gagner tout en répondant à des besoins financiers plus considérables. Par ailleurs, si une progression « normale » dans les études universitaires implique déjà de surmonter un tel défi dans l'organisation du budget, il est intéressant de souligner que la discontinuité, les ruptures et l'allongement des parcours académiques accentuent le vieillissement qui caractérise présentement la population universitaire québécoise et intensifient, par le fait même, les conséquences au plan du financement des études.

Conformément à sa mission, c'est le Programme des prêts et bourses qui s'insère comme revenu à caractère supplétif chez les étudiants plus âgés. C'est effectivement ce que montre la hiérarchisation des sources de revenu selon l'âge des étudiants inscrits à temps plein puisque la part des revenus issus du programme gouvernemental augmente de façon continue avec les années et semble combler, par le fait même, la réduction des revenus provenant de la contribution familiale. Évidemment, l'utilisation de cette source de revenu n'est pas sans conséquences sur l'endettement.

Enfin, si au Québec le travail salarié ne semble pas combler la diminution ou la perte de contribution parentale à mesure que l'étudiant vieillit, on s'aperçoit néanmoins que l'emploi, notamment celui occupé durant la session, s'insère dans une réalité très différente selon l'âge de l'étudiant. En effet, si l'âge n'influence pas la proportion d'étudiants combinant les études et le travail salarié, on note toutefois que les revenus issus de cette pratique ne prennent pas la même importance en vieillissant et que ceux-ci ne combleront pas non plus les mêmes besoins. Les étudiants plus âgés qui considèrent dans une très forte proportion que leurs revenus d'emplois sont indispensables à la poursuite de leurs études universitaires, utilisent principalement cette source de revenu pour répondre aux besoins de première nécessité, comme se nourrir, se loger et faire vivre la famille. Les jeunes étudiants utilisent plus fréquemment leurs revenus d'emplois pour leurs sorties et leurs loisirs, même si une

proportion importante d'entre eux travaille principalement pour les frais associés directement à la poursuite des études.

Ce deuxième chapitre a donc démontré à quel point le processus d'autonomisation associé à l'âge des étudiants influence les modes de vie et l'organisation du budget étudiant. L'augmentation des responsabilités financières combinée à la diminution ou la perte de contributions parentales transforme effectivement les stratégies de financement des études universitaires. Cependant, nous verrons dans le troisième chapitre que la situation financière de la famille d'origine influence parfois l'organisation des revenus et ce, bien avant que s'installe le processus d'autonomisation.

Chapitre 3

Situation socio-économique de la famille d'origine et organisation du financement des études universitaires

Mener des études universitaires implique des frais qui, calculés sur le long terme, sont considérables. On comprend facilement pourquoi le mouvement étudiant met au centre de ses revendications le gel des frais de scolarité, tandis que dans une période de compressions budgétaires majeures, les directions universitaires et les corps politiques se demandent s'il faut, pour maintenir la qualité du système universitaire, demander un effort supplémentaire aux étudiants et à leur famille. Mais, pour fournir cet effort, encore faut-il que ceux-ci aient des moyens financiers suffisants. Dans le cas contraire, cette mesure risque non seulement de compromettre la poursuite d'études universitaires des individus venant de milieux moins favorisés, mais en plus elle aura nécessairement des répercussions sur leur endettement s'ils optent pour des études à temps plein. Déjà, bien que la situation socio-économique des familles des étudiants soit aujourd'hui très diversifiée, on constate malheureusement que la démocratisation de l'enseignement universitaire est encore incomplète. Pierre Dandurand (1991 : 440-445) affirmait d'ailleurs que si les universités ouvrent maintenant leurs portes à plus de francophones, de femmes et d'adultes, l'égalité des chances entre classes sociales n'est que partiellement atteinte quant à l'accès aux études universitaires.

Ainsi, les universités recrutent encore principalement leur clientèle dans les classes les plus aisées. Par exemple, si l'on compte aujourd'hui dans nos universités québécoises une proportion non négligeable d'étudiants dont le père est ouvrier ou col blanc (44,4%), cette proportion n'a toutefois pas encore atteint le seuil des 50% chez les étudiants qui poursuivent leurs études à temps plein¹. En fait, on remarque que ce sont les fils et les filles de dirigeants, de cadres, de professionnels et de semi-professionnels

¹ Pour plus de détails concernant la variable décrivant les catégories socio-professionnelles, se référer aux pages 54 à 58 du rapport final sur les conditions de vie des étudiants universitaires dans les années quatre-vingt-dix (Sales, A., R. Drolet, I. Bonneau, G. Simard et F. Kuzminski

qui représentent la majorité de la clientèle universitaire (55,6%). Pierre Dandurand (1991 : 443) mentionnait à ce propos, et nos données semblent le confirmer, que « la représentativité des jeunes de classe ouvrière au niveau de l'enseignement universitaire n'a pratiquement pas changé au cours des 25 ou 30 dernières années. Elle varie autour de 27% à 29% ».

Par ailleurs, si l'on compare les données de notre échantillon à celles du recensement de 1991, on constate que la diversification de l'origine socio-économique des étudiants universitaires rencontre encore certaines limites pour être pleinement représentative de la population québécoise prise dans son ensemble (graphique 3.1). Alors que les cadres et dirigeants ne représentent que 14,4% de la main-d'oeuvre masculine du Québec, 21,1% des étudiants inscrits à temps plein sont de familles dont le père est issu de cette même catégorie socio-professionnelle. De façon plus marquante, on constate que 34,5% des étudiants sont issus de familles dont le père est professionnel ou semi-professionnel, alors que seulement 15,2% de la main-d'oeuvre masculine québécoise occupe ce type d'emploi. Enfin, si l'on considère les proportions de cols blancs et d'ouvriers, on remarque alors que ces catégories socio-professionnelles sont nettement sous-représentées dans notre échantillon.²

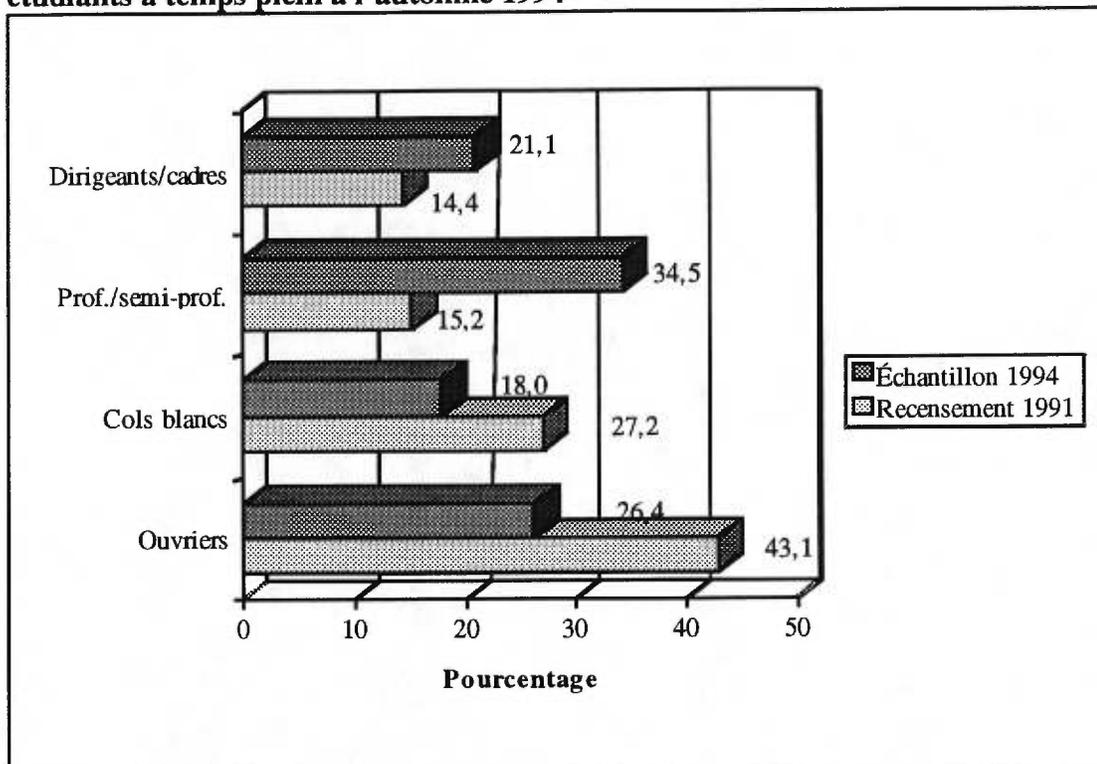
Le niveau de scolarité des parents indique également que les étudiants universitaires inscrits à temps plein sont issus de familles relativement scolarisées comparativement à l'ensemble de la population québécoise. Si l'on considère la scolarité du père, on se rend compte effectivement que 42,3% des pères des étudiants ont 16 années ou plus de scolarité, alors que les données de Statistique Canada montrent que seulement 19,6% des hommes ont atteint des études de ce niveau au Québec. De même, la proportion des mères qui ont 16 années ou plus de scolarité est également plus élevée dans notre

(1996), Le monde étudiant à la fin du XXe siècle, présenté au Ministère de l'Éducation du Gouvernement du Québec, Dép. de sociologie, Université de Montréal, 372 pages.).

² La proportion d'ouvriers dans la population québécoise peut sembler anormalement élevée. Rappelons cependant que ces statistiques ne concernent que la main-d'oeuvre masculine québécoise et ne représentent donc pas la structure sociale des emplois pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses du Québec. De plus, il faut souligner que les catégories ouvrières et cols blancs comprennent également des superviseurs et contremaîtres, ce qui fait augmenter les proportions pour ces catégories.

échantillon qu'elle ne l'est pour l'ensemble de la population féminine québécoise (27,4% comparativement à 16,6%).

Graphique 3.1
Population active masculine du Québec en 1991 (1) et occupation du père des étudiants à temps plein à l'automne 1994



(1) Source : Statistique Canada (1992), *Profil des divisions et subdivisions de recensement du Québec - Partie B, Recensement 91*, Ottawa, no 95-326 au catalogue.

Enfin, si l'on considère la perception qu'ont les étudiants de la situation économique de leurs parents s'ils la comparent à celle de l'ensemble de la population québécoise, on s'aperçoit que cette perception rejoint assez fidèlement ce que reflètent les variables de l'occupation du père et de la scolarité des parents. En effet, les étudiants universitaires estiment qu'ils proviennent généralement de familles plus favorisées sur le plan financier. Ainsi, bien que 49,7% des étudiants inscrits à temps plein perçoivent que la situation économique de leurs parents se situe dans la moyenne des familles

québécoises, on constate néanmoins que 38,8% l'estiment plutôt ou très supérieure. Inversement, seulement 11,5% des étudiants qui poursuivent leurs études à temps plein considèrent que la situation financière de leur famille est plutôt (9,1%) ou très inférieure (2,1%) à celle de la moyenne des familles québécoises.

L'analyse des caractéristiques sociales des parents en rapport avec la question de la démocratisation de l'enseignement universitaire, qu'il s'agisse de l'occupation du père, du niveau de scolarité des parents ou de leur situation financière perçue par leurs enfants³, achève donc de nous convaincre que la situation socio-économique de la famille constitue encore pour plusieurs jeunes un obstacle important à leur accès à l'université. Cependant, s'il est clair que la démocratisation de l'enseignement universitaire n'est encore que partiellement atteinte, il faut aussi reconnaître, comme le faisait d'ailleurs Pierre Dandurand, que la politique québécoise en matière d'aide financière aux étudiants a sans doute « empêché que les écarts de scolarisation entre les classes sociales s'élargissent dans le mouvement de modernisation du Québec. On peut aussi penser qu'elle a permis à des jeunes des milieux sociaux moins riches de poursuivre tout simplement et dans des meilleures conditions des études universitaires » (Dandurand, 1991 : 452-453).

En effet, et nous le verrons dans la suite de ce chapitre, les étudiants issus de familles plus modestes réussissent à trouver des revenus équivalents à ceux des autres étudiants. Cependant, nous verrons également que l'organisation du financement de leurs études est complètement différenciée selon la situation socio-économique de la famille d'origine. Comme la contribution financière familiale n'est pas seulement associée à l'âge des étudiants, mais aussi aux moyens financiers de leurs parents, les étudiants de familles défavorisées doivent effectivement se tourner vers des sources de

³ Dans ce troisième chapitre, nous utiliserons ces variables pour mesurer l'influence de la situation socio-économique de la famille d'origine sur l'organisation du financement des études universitaires. Cependant, afin d'alléger la lecture, les résultats ne seront pas toujours présentés systématiquement pour chacune de ces variables puisqu'elles fournissent habituellement des renseignements qui peuvent apparaître redondants. De plus, comme les résultats concernant l'occupation et le niveau de scolarité de la mère n'apportent généralement pas d'informations pertinentes supplémentaires, nous présenterons uniquement les résultats d'analyse concernant les pères des étudiants.

revenu substitutives. Le recours au Programme des prêts et bourses est alors bien souvent la seule alternative permettant de poursuivre des études universitaires à temps plein. L'endettement qui en découle irrévocablement constitue donc ce que l'on pourrait qualifier de coût individuel à la démocratisation de l'enseignement universitaire.

3.1 L'impact de la situation socio-économique de la famille d'origine : des étudiants aux revenus équivalents, mais issus de sources différenciées

La situation socio-économique de la famille d'origine déterminera, il faut bien s'en douter, l'aide financière obtenue par l'intermédiaire des parents. En effet, si l'âge de l'étudiant est un facteur déterminant au niveau de la contribution parentale, la disponibilité de moyens financiers de la famille a également un rôle très important à jouer quant à l'accès à cette source de revenu. Ainsi, comme les étudiants plus âgés qui ne peuvent bien souvent plus compter sur cette contribution familiale, les étudiants de familles modestes devront également trouver leurs revenus ailleurs, ce qui transformera complètement l'organisation du financement de leurs études universitaires.

Dans un tel contexte, on peut croire qu'un étudiant issu d'une famille défavorisée et qui a donc moins facilement accès à une contribution parentale, aura des difficultés à trouver des sources de revenu substitutives, ce qui occasionnera en définitive un revenu total moins élevé. En fait, conformément aux conclusions d'une étude réalisée en 1978 par Dandurand et Fournier (1979 : 146) et, « contrairement à l'idée communément admise, il ne semble pas y avoir de relation significative entre le revenu de l'étudiant et son origine sociale ». Cependant, si nos données révèlent que le niveau socio-économique de la famille d'origine n'est pas déterminant dans le niveau du revenu total de l'étudiant, il est intéressant de souligner qu'il demeure très important en ce qui concerne la répartition des revenus selon leur provenance. La hiérarchisation des principales sources de revenu selon le niveau socio-économique de la famille

d'origine démontre effectivement, qu'au-delà des apparences, la situation économique des parents demeure encore aujourd'hui un facteur fondamental en ce qui concerne la situation financière des étudiants universitaires.

Ainsi, si l'on analyse plus précisément l'évaluation que fait l'étudiant de la situation financière de ses parents, on constate des variations très marquées au niveau de la hiérarchisation des sources de revenu (tableau 3.1). Une première remarque est évidemment associée à la contribution financière des parents. Comme on pouvait s'y attendre, compte tenu des différentes études qui établissent un lien hautement significatif entre la contribution familiale et l'origine sociale (Dandurand et Fournier, 1979 : 135; B.S.Q., 1986 : 131; Galland, 1995 : 71-73; Molinari, 1992 : 84-86), il apparaît clairement que la proportion du revenu issue de cette dernière source décroît significativement avec la situation financière des parents. Cette proportion passe effectivement de 33,5% du revenu total à 21,1%, pour finalement atteindre une proportion de 9,7% chez les étudiants évaluant la situation financière de leurs parents comme étant plutôt ou très inférieure à celle de la moyenne des familles québécoises. Les variables associées à la scolarisation et à la profession du père font ressortir les mêmes constats puisque les étudiants de pères ayant passé par l'université (16 ans et plus de scolarité) reçoivent 32,2% de leurs revenus des parents, alors que les enfants de professionnels tirent 33,6% de leurs revenus de cette même source. Dans les deux cas, ces proportions sont aussi significativement supérieures à ce dont les autres étudiants peuvent bénéficier.

L'analyse des proportions du revenu total issu du Programme des prêts et bourses permet de constater que cette dernière source de revenu semble compenser la perte de revenu occasionnée par la contribution financière des parents dans les familles d'origine plus modeste. En cela, nos résultats sont parfaitement en accord avec les conclusions d'une étude réalisée en France par Olivier Galland. Il mentionne effectivement que l'aide financière de l'État joue « un rôle compensatoire essentiel pour les étudiants d'origine populaire, moins souvent et moins généreusement aidés par leurs parents » (Galland, 1995 : 73). Ainsi, si l'on peut observer une décroissance des revenus issus

de la contribution des parents avec une diminution de leur aisance financière, les résultats montrent parallèlement, mais de façon inverse, la croissance encore plus rapide des revenus provenant du Programme des prêts et bourses. Alors que 14,3% des revenus des étudiants évaluant la situation financière de leurs parents comme étant très ou plutôt supérieure à la moyenne des familles québécoises sont issus de cette dernière source de revenu, cette proportion passe à 24,2% pour les étudiants l'ayant évaluée dans la moyenne, et atteint 46,1% chez ceux l'ayant évaluée plutôt ou très inférieure à cette dernière. Évidemment, si la part associée aux bourses augmente lorsque le niveau socio-économique des parents s'affaiblit, il en va de même également pour la part associée aux prêts, celle-ci passant de 9,6% des revenus totaux à 16,1%, pour finalement atteindre près de 30% chez les étudiants évaluant la situation financière de leurs parents comme étant plutôt ou très inférieure à celle de la moyenne des familles québécoises. Il n'est alors pas étonnant, comme nous le verrons un peu plus loin, que le niveau d'endettement des étudiants d'origine sociale défavorisée soit aussi important.

Tableau 3.1
Hiérarchisation des sources de revenu par rapport au revenu brut annuel total selon l'évaluation, par l'étudiant, de la situation financière de ses parents, étudiants inscrits à temps plein à l'automne 1994 (n=1 333)

Sources de revenu	Situation financière des parents			Total
	Très ou plutôt supérieure	Dans la moyenne	Plutôt ou très inférieure	
Emploi durant l'été	30,1	31,4	23,3	29,9
Emploi durant la session	14,8	16,9	14,4	15,8
Contribution des parents	33,5	21,1	9,7	24,9
Contribution d'un conjoint	2,1	2,0	1,2	2,0
Prêts du Prog. des prêts et bourses	9,6	16,1	28,1	14,8
Bourses du Prog. des prêts et bourses	4,7	8,1	18,0	7,8
Autres bourses	5,2	4,4	5,3	4,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Enfin, contrairement au Programme des prêts et bourses, le travail salarié ne semble pas compenser, chez les étudiants d'origine plus modeste, le retrait des parents au niveau du financement des études. En effet, les proportions du revenu total attribuables à cette source de revenu ne sont pas vraiment discriminées par le niveau socio-économique de la famille d'origine. Olivier Galland (1995 : 73) observe d'ailleurs la même situation chez les étudiants français d'origine populaire et il attribue directement cela à l'aide financière accordée à ces étudiants par l'État comme source de revenu compensatoire. Comme les étudiants de familles plus défavorisées peuvent combler l'absence ou l'insuffisance de contribution parentale par l'aide financière de l'État, ils n'auraient alors pas l'obligation de travailler davantage que les étudiants venant des milieux sociaux plus aisés sur le plan financier. Nous verrons plus loin que la proportion de travailleurs ne varie effectivement pas selon la situation socio-économique des parents. Cependant, si cette situation peut paraître avantageuse, il faut toutefois souligner, et nous le préciserons également plus loin, que les gains obtenus par l'intermédiaire du travail salarié ne sont très souvent pas utilisés de la même façon suivant l'origine sociale de l'étudiant.

De plus, si l'on considère que les étudiants à temps partiel proviennent généralement plus souvent de familles modestes⁴ et que ces derniers combinent plus souvent études et travail à temps plein, on peut penser que certains de ces étudiants préfèrent opter pour ce régime d'études en travaillant pour financer leur formation, que de s'endetter en poursuivant des études à temps complet. La situation financière des étudiants d'origine sociale défavorisée impliquerait-elle alors inévitablement le choix de s'endetter en poursuivant des études à temps plein ou, d'occuper un emploi tout en étudiant à temps partiel ? Nos données semblent effectivement le confirmer et ce choix inévitable nous pousse à croire que le processus de démocratisation de l'enseignement universitaire impliquerait un coût individuel non négligeable.

⁴ Pour plus de détails concernant l'origine sociale des étudiants poursuivant leurs études universitaires à temps partiel, se référer à la section 1.5 du rapport final sur les conditions de vie des étudiants universitaires dans les années quatre-vingt-dix (Sales, A., R. Drolet, I. Bonneau, G. Simard et F. Kuzminski (1996), Le monde étudiant à la fin du XXe siècle, présenté au Ministère de l'Éducation du Gouvernement du Québec, Dép. de sociologie, Université de Montréal, 372 pages.).

Si l'on analyse maintenant la hiérarchisation des sources de revenu selon la scolarité du père, on s'aperçoit, comme on pouvait d'ailleurs s'y attendre, que les résultats obtenus sont similaires à ce que nous avons pu observer précédemment avec l'évaluation, par l'étudiant, de la situation socio-économique de ses parents. On constate effectivement au tableau 3.2 que la proportion des revenus issus de la contribution financière des parents croît avec le niveau de scolarité, tandis que celle provenant du Programme des prêts et bourses diminue de façon parallèle. Par ailleurs, on observe également que la part des revenus associés au travail salarié ne varie pas significativement selon le nombre d'années d'études. C'est donc le régime d'aide financière québécois qui comble encore une fois le manque à gagner attribuable à la diminution de la contribution familiale. Toutefois, les différences les plus remarquables se situent surtout entre les étudiants de pères ayant un niveau universitaire et ceux de pères n'ayant pas complété 11 années d'études. En fait, on observe que les profils de hiérarchisation des sources de revenu des étudiants issus des deux autres catégories (11 ans et 12 à 15 ans de scolarité) ne sont généralement pas très différents.

Tableau 3.2
Hiérarchisation des sources de revenu par rapport au revenu brut annuel total
selon la scolarité du père, étudiants inscrits à temps plein à l'automne 1994
 (n=1 332)

Sources de revenu	Scolarité du père				Total
	Moins de 11 ans	11 ans	12 à 15 ans	16 ans et plus	
Emploi durant l'été	28,7	32,8	29,9	28,7	29,6
Emploi durant la session	14,5	17,1	17,8	14,9	15,7
Contribution des parents	16,5	20,7	21,6	32,3	24,9
Contribution d'un conjoint	2,9	2,1	0,2	2,1	2,0
Prêts du Prog. des prêts et bourses	20,5	15,5	16,9	11,2	15,0
Bourses du Prog. des prêts et bourses	12,5	6,9	8,8	5,7	7,9
Autres bourses	4,4	4,9	4,8	5,1	4,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les résultats d'analyse de la hiérarchisation des sources de revenu des étudiants selon l'occupation du père (tableau 3.3) n'offrent toutefois pas une image aussi claire de l'influence de la situation socio-économique de la famille d'origine. Bien que les enfants de dirigeants et de cadres obtiennent une plus grande part de leur revenu d'une contribution familiale (24,6%) comparativement aux étudiants dont les pères sont cols bleus (17,8%), ce sont les enfants de professionnels qui profitent le plus largement de cet appui financier (31,5%). Ce dernier constat n'est d'ailleurs pas contradictoire avec les résultats relatifs au niveau de scolarité si l'on considère que celui-ci est généralement supérieur chez les professionnels. Par ailleurs, si l'on considère la part des revenus issus du Programme des prêts et bourses, on ne constate aucune différence significative d'un point de vue statistique entre les étudiants dont les pères sont dirigeants et cadres, professionnels et cols blancs. Les enfants de cols bleus sont toutefois ceux qui bénéficient le plus largement de cette aide financière. Cependant, leur profil de hiérarchisation n'est pas significativement différent de celui des enfants de cols blancs.

Tableau 3.3

Hiérarchisation des sources de revenu par rapport au revenu brut annuel total selon l'occupation du père, étudiants inscrits à temps plein à l'automne 1994, (n=1 330)

Sources de revenu	Occupation du père				Total
	Dirigeants/ cadres	Prof./ semi-prof.	Cols blancs	Cols bleus	
Emploi durant l'été	30,2	28,9	29,5	30,4	29,6
Emploi durant la session	18,2	14,3	15,9	15,3	15,7
Contribution des parents	24,6	31,5	22,5	17,8	25,0
Contribution d'un conjoint	2,4	1,3	2,1	2,2	1,9
Prêts du Prog. des prêts et bourses	12,4	13,2	15,9	18,8	14,9
Bourses du Prog. des prêts et bourses	7,0	6,6	7,8	10,6	7,9
Autres bourses	5,2	4,2	6,3	4,9	5,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Ces résultats relatifs à la hiérarchisation des sources de revenu nous poussent donc à croire que l'occupation du père n'est pas parfaitement associée à un niveau d'aisance financière particulier. Selon ces données, on pourrait effectivement penser que la

situation socio-économique des cols blancs n'est pas très différente de celle des cols bleus, tandis que la situation financière des professionnels est celle qui permettrait une plus grande participation au financement des études universitaires. Bien entendu, ce dernier constat pourrait également être associé au fait que les professionnels qui sont passés plus souvent par l'université accordent une valeur importante aux études universitaires et sont probablement plus enclins à aider leurs enfants à poursuivre des études de même niveau. Cependant, sans négliger cette dimension culturelle qui joue certainement un rôle quant à l'appui financier des parents, on en vient tout de même à la conclusion que l'occupation du père n'est pas une variable qui sépare très clairement les étudiants sur la base de l'organisation de leurs revenus. Par ailleurs, si le niveau de scolarité du père offre une image plus précise, on observe toutefois, comme nous l'avons mentionné plus tôt, que les profils financiers des étudiants de pères ayant cumulé 11 années d'études et ceux de pères ayant étudié entre 12 et 15 ans ne sont pas non plus très différents. Toutes ces raisons nous conduisent à bien souvent préférer présenter les résultats sous forme de tableaux pour la variable relative à la situation économique des parents perçue par leurs enfants. Cette variable sans doute plus subjective offre néanmoins l'avantage de présenter de façon concise un portrait très différencié de la situation financière des étudiants.

Âge et situation socio-économique de la famille d'origine

Enfin, comme l'absence ou l'insuffisance de contributions familiales est fonction non seulement de la situation socio-économique des parents, mais aussi de l'âge des étudiants, il serait intéressant, pour conclure cette section, de voir comment la combinaison de ces deux variables fait varier l'organisation du financement des études universitaires. Nous serons alors à même de voir non seulement comment la situation socio-économique de la famille d'origine différencie la répartition des sources de revenu selon leur provenance chez les plus jeunes comme chez les plus âgés, mais nous verrons également comment s'opère le processus d'autonomisation selon la situation financière des parents. Comme nous sommes intéressés à différencier les étudiants selon l'âge où ils acquièrent généralement leur autonomie financière vis-à-vis

de leurs parents, nous retiendrons l'âge seuil de 24 ans. Nous avons pu observer dans le deuxième chapitre que c'est effectivement à cet âge où l'organisation du budget semble se transformer le plus radicalement pour une très grande proportion des étudiants poursuivant leurs études à temps plein. Ainsi, afin d'atteindre notre objectif, nous analyserons le tableau 3.4 qui illustre la hiérarchisation des sources de revenu selon l'âge des étudiants et selon leur évaluation de la situation financière de leurs parents en comparaison de l'ensemble des familles québécoises.

Tableau 3.4
Hiérarchisation des sources de revenu par rapport au revenu brut annuel total selon l'âge des étudiants et leur évaluation de la situation financière de leurs parents, étudiants inscrits à temps plein à l'automne 1994 (n=1 329)

Sources de revenu	Très ou plutôt supérieure		Dans la moyenne		Plutôt ou très inférieure	
	≤ 23 ans	> 23 ans	≤ 23 ans	> 23 ans	≤ 23 ans	> 23 ans
Emploi durant l'été	32,9	22,8	35,7	23,8	29,9	16,5
Emploi durant la session	13,2	18,6	15,2	19,7	12,3	16,1
Contribution des parents	43,4	12,4	28,3	8,2	11,6	7,7
Contribution d'un conjoint	0,4	5,8	0,2	5,2	1,1	1,3
Prêts du Prog. des prêts et bourses	5,2	19,4	15,0	18,2	29,6	26,8
Bourses du Prog. des prêts et bourses	2,0	10,8	4,1	15,3	13,2	23,6
Autres bourses	2,9	10,2	1,5	9,6	2,3	8,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources de revenu	Total	
	≤ 23 ans	> 23 ans
Emploi durant l'été	34,0	22,4
Emploi durant la session	14,1	18,8
Contribution des parents	33,4	9,7
Contribution d'un conjoint	0,4	4,8
Prêts du Prog. des prêts et bourses	12,0	19,9
Bourses du Prog. des prêts et bourses	3,9	14,8
Autres bourses	2,2	9,6
Total	100,0	100,0

Premièrement, comme nous l'avons observé pour l'ensemble des étudiants inscrits à temps plein, il apparaît que les étudiants compensent l'insuffisance ou l'absence de

contribution familiale à mesure que diminue l'aisance financière de leurs parents, par le Programme des prêts et bourses et ce, quel que soit leur âge. Les étudiants de 23 ans et moins qui voient effectivement la part de leur revenu issue de la contribution familiale passer progressivement d'une proportion de 43,4% lorsqu'ils proviennent de milieux plus favorisés, à une proportion de seulement 11,6% lorsqu'ils évaluent la situation financière de leur famille comme étant plutôt ou très inférieure à celle de la moyenne des familles québécoises, ont parallèlement une part de leur revenu de plus en plus importante qui provient du programme gouvernemental. Les étudiants plus âgés ont quant à eux une diminution moins marquée de la part des revenus issue de la contribution familiale à mesure que le niveau socio-économique de leurs parents s'affaiblit, mais on observe en revanche une augmentation parallèle des revenus issus du Programme des prêts et bourses. En fait, environ 50% des revenus des étudiants de plus de 23 ans proviennent de cette source de revenu lorsqu'ils évaluent la situation financière de leurs parents comme étant plutôt ou très inférieure à celle de la moyenne des familles québécoises, ce qui n'est pas négligeable.

L'examen de la hiérarchisation des sources de revenu des étudiants qui considèrent être issus de familles plus défavorisées comparativement à l'ensemble des familles du Québec révèle également d'autres particularités intéressantes selon l'âge des étudiants. En effet, on note premièrement que la proportion du revenu issu des parents chez les étudiants plus jeunes n'est pas tellement plus importante (11,6%) que celle des étudiants plus âgés (7,7%). En fait, la différence est tellement réduite comparativement à ce que l'on peut observer chez les étudiants issus des milieux supérieurs et intermédiaires, que la hiérarchisation de leur revenu ne varie pratiquement pas selon l'âge. Les seules différences vraiment significatives résident dans la part des revenus issue de l'emploi estival et dans celle provenant des bourses du Programme des prêts et bourses. Les étudiants plus âgés ont effectivement une part plus importante de leur revenu qui provient de ces bourses, alors que les étudiants de 23 ans ou moins profitent davantage des revenus issus du travail salarié pendant l'été.

Les modes de vie des étudiants plus âgés et tout particulièrement la présence plus fréquente de responsabilités familiales qui occasionnent des besoins financiers plus considérables, pourraient expliquer en partie cette différenciation dans la provenance des revenus. En effet, comme le Programme des prêts et bourses considère dans ses calculs ces besoins supplémentaires, il n'est pas étonnant que l'aide financière accordée soit plus substantielle. En outre, les étudiants de plus de 23 ans rencontrent aussi plus souvent les critères d'autonomie, ce qui implique bien souvent l'obtention d'une aide plus considérable étant donné que la contribution parentale n'est alors plus considérée dans les calculs comme source de revenu pour l'étudiant. Une bonne proportion des étudiants de 23 ans ou moins n'a toutefois pas cette chance, ce qui pourrait d'ailleurs expliquer qu'ils doivent trouver une plus grande part de leur revenu par l'intermédiaire d'un emploi estival comparativement aux étudiants plus âgés. En fait, il est possible que les parents n'aient tout simplement pas les moyens financiers suffisants pour fournir une contribution aussi importante que celle prévue au départ par le régime d'aide financière québécois. Les membres du Groupe de travail sur le Régime d'aide financière aux étudiants (1995 : 74) mentionnent d'ailleurs à ce propos que si les familles à très faibles revenus sont exemptées de l'obligation de verser la contribution exigée des parents, celles qui ont des ressources à peine plus élevées doivent toutefois assumer une participation assez importante. La table de calcul utilisée pour établir le montant de la contribution ne serait donc pas suffisamment graduée. Par ailleurs, il est aussi possible que le Programme des prêts et bourses considère que l'étudiant est toujours dépendant de ses parents, alors que celui-ci doit en fait assumer lui-même le financement de ses études universitaires. Dans un tel contexte, on comprend bien que les associations étudiantes réclament depuis longtemps que les étudiants puissent être réputés autonomes plus facilement et beaucoup plus tôt qu'ils ne le sont actuellement.

L'analyse de la hiérarchisation des sources de revenu des étudiants selon leur évaluation de la situation financière des parents, selon l'occupation du père et finalement selon son niveau de scolarité, a donc montré à quel point la situation socio-économique de la famille d'origine transforme l'organisation du financement des études universitaires. En effet, et ceci est particulièrement vrai pour les jeunes étudiants qui n'ont pas encore

atteint leur indépendance financière, la part des revenus issue de la contribution familiale décroît de façon importante à mesure que s'affaiblit le niveau socio-économique de la famille d'origine. Les étudiants doivent donc trouver ailleurs leur revenu et nos données ont démontré que le Programme des prêts et bourses s'insère alors dans le budget étudiant comme source de revenu à caractère supplétif. En fait, le régime d'aide financière semble se substituer tellement bien à l'insuffisance ou à l'absence de contribution parentale, que le total des revenus n'est pas discriminé par la situation socio-économique des parents de l'étudiant. Toutefois, le revers de cette médaille est qu'ils devront assumer une dette considérable à la fin de leurs études, ce qui laisse croire qu'il existe bel et bien un coût individuel à la démocratisation de l'enseignement universitaire.

La suite de ce chapitre permettra d'ailleurs de préciser cette idée en démontrant comment la situation socio-économique de la famille d'origine influence l'importance proportionnelle et monétaire de l'aide accordée par le Programme des prêts et bourses. Nous verrons également comment la réalité du travail salarié pendant l'année académique est différenciée selon la situation financière de la famille de l'étudiant. Mais avant tout, la prochaine section sera consacrée à la contribution parentale qui demeure la source de revenu la plus directement touchée par l'aisance financière des parents.

3.2 La contribution des parents : une aide à la mesure des moyens financiers de la famille

La contribution financière des parents est un facteur de première importance dans le soutien à l'accomplissement des études universitaires, en particulier pour les jeunes étudiants. En effet, ces derniers n'ont souvent pas encore acquis leur statut d'autonomie selon le Programme des prêts et bourses et cette contribution est alors considérée dans le calcul de l'aide financière qui leur est accordée. Dans ces conditions, l'absence ou l'insuffisance de contributions parentales peut bien souvent,

pour ces étudiants, compromettre la poursuite de leurs études universitaires. Par ailleurs, pour les parents, aider financièrement leurs enfants à faire des études représente un effort supplémentaire nouveau à cause des frais de scolarité et souvent des frais de logement lorsque la résidence familiale est trop éloignée de l'établissement universitaire. L'effort est encore plus accentué si deux ou plusieurs enfants sont à l'université en même temps. Or les budgets familiaux au moment où les enfants font des études universitaires sont souvent peu élastiques compte tenu des obligations fréquentes en termes d'hypothèque et du niveau élevé de taxation par les instances fédérale, provinciale, municipale et scolaire en constante progression depuis 25 ans. Ainsi, dégager entre 2 000\$ et 3 000\$ par session n'est pas trivial pour bien des familles, même relativement aisées. Nous verrons toutefois que les parents semblent contribuer au financement des études de leurs enfants dans la mesure de leurs moyens financiers et, en cela, nos données confirment les conclusions de plusieurs études réalisées auprès de la clientèle universitaire, ici comme ailleurs (Dandurand et Fournier, 1979 : 135; B.S.Q., 1986 : 131; Galland, 1995 : 71-73; Molinari, 1992 : 84-86). À titre d'exemple, Dandurand et Fournier (1979 : 135) affirmaient à propos de l'occupation du père des étudiants du Québec : « En effet, il apparaît que plus le statut socio-professionnel est élevé, plus la proportion d'étudiants recourant à un appui financier de leurs parents s'élève et plus le montant de cette aide s'accroît ». De même, en France une étude de Molinari (1992 : 84) concluait également que « Globalement, les étudiants de familles aisées dépendent financièrement plus de leurs parents (...) et disposent de moyens de consommation, en nature et en espèces, d'un niveau plus élevé que la moyenne des autres étudiants ».

Ces dernières conclusions soulignant une association importante entre le niveau de la contribution des parents et leur statut socio-économique sont donc confirmées par les résultats de notre étude. À cet égard, l'évaluation par l'étudiant de la situation financière de ses parents, par rapport à l'ensemble des familles québécoises, est fort révélatrice. L'examen du tableau 3.5 révèle en effet que plus cette situation est évaluée comme étant bonne, plus la proportion d'étudiants bénéficiant de cet appui financier est considérable et plus le montant de cette contribution est important. Ainsi, non seulement les

étudiants provenant d'un milieu favorisé bénéficient dans une plus grande proportion (64,6%) d'une contribution financière de leurs parents, mais cette contribution est aussi en moyenne significativement plus importante (2 165,75\$) que celle dont peuvent profiter les autres étudiants. Inversement, les étudiants qui considèrent la situation financière de leur famille comme étant plutôt ou très inférieure à la moyenne, bénéficient très rarement de cette dernière source de revenu (26,9%), et, lorsqu'ils en profitent, le montant est également en moyenne moins substantiel (1 165,15\$).

Tableau 3.5
Proportion d'étudiants inscrits à temps plein ayant reçu une contribution financière des parents pour la session d'automne 1994 et montant moyen de cette contribution selon l'évaluation, par l'étudiant, de la situation financière de ses parents

Situation financière des parents	Contribution		Contribution moyenne	
	Proportion	n	Montant	n
Très ou plutôt supérieure	64,6	630	2 165,75\$	406
Dans la moyenne	49,0	811	1 550,41\$	396
Plutôt ou très inférieure	26,9	195	1 165,15\$	52
Total	52,4	1 636	1 819,30\$	854

χ^2 de Pearson : 92,20 2dl Signification : 0,00000
 Signification de l'ANOVA : 0,0000

De même, si l'on considère l'occupation du père, on constate que les enfants de professionnels sont ceux qui bénéficient dans une plus grande proportion d'une contribution financière de leurs parents (61,1%). Suivent ensuite les enfants de cadres et de dirigeants (55,2%), tandis que les étudiants dont les pères sont cols blancs (44,9%) et cols bleus (43,1%) sont ceux qui profitent le moins souvent de cet appui financier. Ceci n'est d'ailleurs pas contradictoire avec les résultats relatifs au niveau de scolarité si l'on considère que celui-ci est généralement supérieur pour la catégorie des professionnels. En effet, les étudiants dont les pères sont les plus scolarisés sont également ceux qui bénéficient dans une plus grande proportion d'une contribution financière (tableau 3.6). Ainsi, 62,0% de ces étudiants jouissent d'un appui financier

de leurs parents, et cette contribution est en outre significativement plus importante que ce dont peuvent bénéficier les autres étudiants.

Tableau 3.6
Proportion d'étudiants inscrits à temps plein ayant reçu une contribution financière des parents pour la session d'automne 1994 et montant moyen de cette contribution selon la scolarité du père

Scolarité du père	Contribution		Contribution moyenne	
	Proportion	n	Montant	n
Moins de 11 ans	39,1	396	1 476,86\$	155
11 ans: Sec. V	45,7	304	1 725,78\$	139
12 à 15 ans: Collégial	53,3	248	1 636,87\$	132
16 ans et plus: Univ.	62,0	682	2 081,58\$	423
Total	52,1	1 630	1 843,66\$	849

χ^2 de Pearson : 58,60 3dl Signification : 0,00000

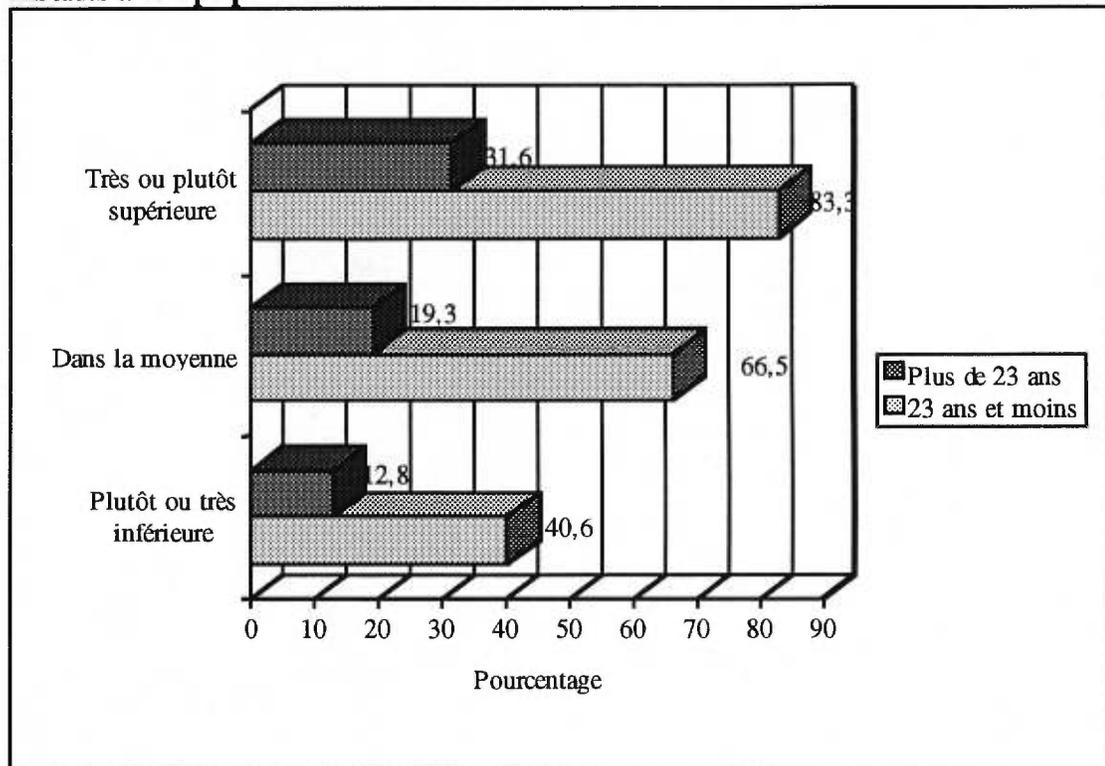
Signification de l'ANOVA : 0,0004

Par ailleurs, comme la contribution familiale dépend non seulement de la situation financière des parents, mais aussi de l'âge des étudiants, il est intéressant de voir comment la combinaison de ces deux variables modifie la proportion de parents contributeurs. Concrètement, il faut se demander si la proportion d'étudiants obtenant l'appui financier de leurs parents varie selon le niveau socio-économique de la famille d'origine après l'âge de 23 ans, c'est-à-dire après l'âge où un bon nombre d'étudiants inscrits à temps plein ont déjà atteint leur autonomie financière. En fait, bien que la proportion d'étudiants obtenant l'aide financière de leurs parents soit nettement moins importante après l'âge de 23 ans, l'examen du graphique 3.2 montre effectivement que la proportion de parents qui contribuent aux études de leurs enfants augmente en même temps que le niveau de la situation financière de la famille. Ainsi, parmi les étudiants de plus de 23 ans, il apparaît que 31,6% des étudiants ayant évalué la situation économique de leurs parents comme étant très ou plutôt supérieure à la moyenne des familles québécoises ont obtenu une contribution parentale, alors que cette proportion passe à 19,3% chez ceux l'ayant évaluée dans la moyenne et chute finalement à 12,8% chez ceux l'ayant évaluée comme étant plutôt ou très inférieure à

cette dernière. Ces derniers résultats permettent donc de croire que l'âge des étudiants semble avoir un impact moins important, même s'il n'est pas négligeable, sur la contribution financière de la famille lorsqu'ils proviennent d'un milieu plus favorisé. Le processus d'autonomisation se ferait donc plus tardivement pour ces étudiants au départ plus privilégiés.

Graphique 3.2

Proportion d'étudiants ayant obtenu une contribution parentale selon leur évaluation de la situation économique de leurs parents et leur âge, étudiants inscrits à temps plein à l'automne 1994



Enfin, si les jeunes étudiants semblent nettement privilégiés au niveau de la contribution parentale comparativement aux étudiants plus âgés et ce, quel que soit le niveau de la situation financière de leur famille, on peut tout de même se demander comment ils arrivent à trouver des ressources financières substitutives lorsque les parents ne contribuent pas, même à leur âge, au financement de leurs études

universitaires. De plus, comme ils n'ont très souvent pas encore acquis leur statut d'autonomie selon le régime d'aide financière et que la contribution parentale est alors considérée dans le calcul d'aide qu'il leur est accordée, il est d'autant plus intéressant de voir comment ils organisent le financement de leurs études en l'absence de cette source de revenu. Ainsi, si nous limitons l'analyse aux étudiants de 23 ans ou moins, on note d'abord au tableau 3.7 qui présente la hiérarchisation des sources de revenu, que la contribution parentale correspond en moyenne à une part très importante de leurs revenus lorsqu'ils ont la chance d'en obtenir une (45,5%). Les étudiants qui n'obtiennent pas cet appui financier doivent donc compenser un manque à gagner non négligeable et, selon nos données, on observe que c'est encore une fois le Programme des prêts et bourses qui s'insère dans les revenus des jeunes étudiants comme ressources financières à caractère supplétif et comble ainsi une partie du déficit. En effet, près du tiers (31,9%) du revenu des étudiants ne recevant pas une contribution parentale est issu du Programme des prêts et bourses (22,5% en prêts et 9,4% en bourses), alors que les autres étudiants voient, en moyenne, 10,2% de leur revenu provenir de cette source (8,2% en prêts et 2% en bourses). Cependant, contrairement aux étudiants plus âgés qui sont réputés autonomes selon le programme gouvernemental, rappelons que ceci dénote surtout pour les jeunes étudiants une différence au niveau des moyens financiers de la famille d'origine.

Tableau 3.7

Hiérarchisation des sources de revenu par rapport au revenu brut annuel total selon qu'il y ait ou non une contribution parentale, étudiants de 23 ans ou moins inscrits à temps plein à l'automne 1994 (n=863)

Sources de revenu	Contribution (n=638)	Non-contribution (n=225)	Total
Emploi durant l'été	30,9	42,4	32,9
Emploi durant la session	11,8	20,0	14,1
Contribution des parents	45,5	0,0	28,9
Contribution d'un conjoint	0,1	1,1	1,4
Prêts du Programme des prêts et bourses	8,2	22,5	14,2
Bourses du Programme des prêts et bourses	2,0	9,4	7,1
Autres bourses	1,5	4,6	1,4
Total	100,0	100,0	100,0

Par ailleurs, contrairement à ce que nous avons observé plus tôt pour l'ensemble des étudiants poursuivant leurs études à temps plein, il apparaît que l'absence de contribution parentale chez les étudiants de 23 ans ou moins est également comblée par le travail salarié. La part des revenus issue de l'emploi estival passe effectivement d'une proportion de 30,9% chez les étudiants obtenant une contribution familiale, à une proportion de 42,4% chez ceux ne pouvant pas compter sur cet apport financier. De même, on constate aussi une augmentation non négligeable de la part des revenus provenant de l'emploi occupé durant la session selon que l'étudiant bénéficie ou non d'une contribution de ses parents (11,8% comparativement à 20%). D'ailleurs, nous observons pour la première fois que la pratique d'un travail rémunéré pendant la session est liée à l'appui financier de la famille. En effet, nos données révèlent que les étudiants de 23 ans ou moins travaillent un peu plus souvent lorsqu'ils n'ont pas de contribution familiale : 51,7% des étudiants de ce groupe d'âge qui n'obtiennent pas de contribution travaillent durant la session, comparativement à 42,5% des étudiants qui en ont une. Afin d'expliquer cette association, on peut poser l'hypothèse que le Programme des prêts et bourses est souvent moins facilement accessible aux jeunes étudiants, compte tenu du critère d'autonomie, et que ceux-ci doivent donc nécessairement faire appel plus souvent aux emplois en l'absence d'une contribution de leurs parents. Par ailleurs, s'ils ont accès à l'appui monétaire du programme gouvernemental, il est possible aussi que l'aide financière obtenue soit insuffisante étant donnée qu'elle leur est accordée en fonction d'une contribution parentale qui, dans les faits, ne vient pas. Les jeunes étudiants qui n'obtiennent pas l'appui financier de leur famille semblent donc vivre une situation passablement difficile qui pourrait même compromettre la poursuite de leurs études universitaires. Évidemment, comme les étudiants qui n'obtiennent pas de contributions familiales sont plus souvent issus de milieux moins favorisés sur le plan financier, ceci nous pousse à croire que la situation socio-économique de la famille d'origine demeure encore un élément fondamental en ce qui concerne la situation financière des étudiants.

3.3 Le travail salarié et la situation socio-économique de la famille d'origine : des raisons différentes d'occuper un emploi

Le travail salarié fait maintenant partie intégrante des modes de vie des étudiants universitaires. Le Conseil Supérieur de l'Éducation (1992 : 50) mentionne d'ailleurs qu'il est « devenu « normal » et même valorisant de travailler. Dans certains milieux, on est même mal vu et déconsidéré, si l'on a pas un emploi : c'est un signe de prestige, de standard de vie et d'habilité à combiner les études et le travail ». Par ailleurs, « de plus en plus de parents encouragent leurs jeunes à travailler, ils ne le font pas toujours par stricte nécessité, désirant plutôt que leurs enfants contribuent davantage à défrayer leurs dépenses et les soulagent d'autant de cette charge financière » (C.S.E., 1992 : 50). Dans un tel contexte, il n'est donc pas étonnant que la pratique du travail salarié durant l'été ou l'année académique ne soit pas associée à un milieu socio-économique en particulier. Nos données ne révèlent effectivement aucune association significative entre la situation socio-économique de la famille et le phénomène du travail salarié et, en cela, nos résultats confirment les conclusions de plusieurs études (Audet, 1995 : 10-11; C.S.E., 1992 : 52; Galland, 1995 : 64). Cependant, il est intéressant de souligner que si Marc Audet (1995 : 10-11) arrive aux mêmes conclusions pour la majorité des étudiants à temps plein, il constate toutefois que les étudiants qui occupent un emploi qui correspond à une carrière déjà amorcée sont généralement d'une origine sociale « inférieure » et qu'ils espèrent ainsi favoriser une certaine mobilité sociale par leurs études universitaires qui sont souvent, en ce qui les concerne, des études à temps partiel.

Par ailleurs, si le travail salarié est une pratique qui touche des étudiants issus de tous les milieux, il faut voir cependant que les revenus d'emplois répondent à des besoins bien différents suivant la situation socio-économique de la famille d'origine. En effet, si l'on considère la principale utilisation des revenus issus du travail rémunéré pendant l'année académique (tableau 3.8), on constate que les étudiants qui évaluent la situation financière de leurs parents comme étant très ou plutôt supérieure à celle de la moyenne des familles québécoises sont proportionnellement plus nombreux à travailler pour

payer leurs loisirs et leurs sorties (40,6%), comparativement aux autres étudiants qui se considèrent issus des milieux intermédiaires (27,1%) ou plus défavorisés (13%). Inversement, les étudiants qui évaluent la situation économique de leurs parents comme étant plutôt ou très inférieure à la moyenne des familles du Québec travaillent plus souvent, quant à eux, pour se loger et se nourrir. Effectivement 48,4% de ces étudiants utilisent leurs revenus d'emplois pour défrayer ces besoins de première nécessité, ce qui est nettement supérieur aux proportions des étudiants qui considèrent être issus d'une famille dont la situation financière se situe dans la moyenne des familles québécoises (36%) ou plutôt et très supérieure à cette dernière (28%). Enfin, on note aussi que 31,9% des étudiants les plus défavorisés utilisent principalement leurs revenus d'emplois pour payer les frais directement associés à la poursuite de leurs études, cette proportion étant supérieure à celle des étudiants issus des milieux les plus privilégiés sur le plan financier (24,2%).

Tableau 3.8
Principale utilisation des revenus d'emplois selon l'évaluation, par l'étudiant, de la situation financière de ses parents, étudiants inscrits à temps plein à l'automne 1994 (n=800)

Utilisation principale des revenus d'emplois	Très ou plutôt supérieure	Dans la moyenne	Plutôt ou très inférieure	Total
Payer loisirs et sorties	40,6	27,1	13,0	30,7
Payer logement et nourriture	28,0	36,0	48,4	34,2
Payer frais de scolarité et matériel scolaire	24,2	27,7	31,9	26,8
Faire vivre la famille	1,9	5,5	6,7	4,3
Acheter d'autres biens	5,3	3,7	0,0	4,0
Total	37,1	52,7	10,2	100,0

χ^2 de Pearson : 40,8385 8dl Signification : 0,00000

De même, on observe des résultats similaires si l'on considère l'occupation du père et son niveau de scolarité. Par exemple, les fils et les filles de cadres, de dirigeants, de professionnels et de semi-professionnels sont proportionnellement plus nombreux à utiliser principalement leurs revenus d'emplois pour payer leurs loisirs et leurs sorties.

C'est effectivement un peu plus du tiers de ces étudiants qui travaillent pendant la session principalement pour défrayer ces coûts, alors que 22,4% des enfants de cols bleus en font autant. Évidemment, si l'on tient compte du niveau de scolarité du père, on observe pour le même poste budgétaire, une différence de proportion similaire entre les étudiants de parents ayant passés par l'université (34,6%) et ceux de pères n'ayant pas atteint 11 années de scolarité (23,2%). Ceci laisse donc croire que les étudiants de familles plus favorisées sur le plan financier travailleraient plus souvent pour un revenu d'appoint de façon à répondre à des besoins correspondant davantage aux valeurs véhiculées par la société de consommation où ils ont grandi.

Par ailleurs, comme la principale utilisation des revenus d'emplois est aussi associée à l'âge des étudiants en raison des besoins financiers qui évoluent avec le processus d'autonomisation, il est particulièrement intéressant d'effectuer la même analyse en restreignant, cette fois-ci, la population étudiée à celle des étudiants âgés de 23 ans ou moins. En effet, on constate chez ces étudiants qui n'ont généralement pas encore atteint leur autonomie financière, que la situation socio-économique de la famille discrimine de façon beaucoup plus importante l'utilisation de leurs revenus d'emplois. L'examen du tableau 3.9 montre effectivement que les jeunes étudiants ayant évalué la situation financière de leurs parents comme étant très ou plutôt supérieure à la moyenne des familles québécoises travaillent nettement plus souvent pendant l'année académique pour payer les coûts associés aux loisirs et aux sorties (54,1%), comparativement aux étudiants qui considèrent être issus des milieux intermédiaires (36%) ou qui disent provenir des strates sociales les plus défavorisées au plan financier (17,7%). Parallèlement, on note que la proportion des jeunes étudiants âgés de 23 ans ou moins qui utilisent leurs revenus d'emplois pour se loger et se nourrir diminue considérablement à mesure que s'accroît l'aisance financière de leurs parents. Ainsi, c'est 43,2% des étudiants issus des milieux les plus défavorisés qui occupent un emploi pour répondre à ces besoins de première nécessité, alors que cette proportion passe de 25,2% à 13,8% pour les étudiants qui évaluent respectivement la situation financière de leurs parents comme étant dans la moyenne des familles québécoises ou plutôt ou très supérieure à cette dernière.

Tableau 3.9

Principale utilisation des revenus d'emplois selon l'évaluation, par l'étudiant, de la situation financière de ses parents, étudiants âgés de 23 ans ou moins inscrits à temps plein à l'automne 1994 (n=500)

Utilisation principale des revenus d'emplois	Très ou plutôt supérieure	Dans la moyenne	Plutôt ou très inférieure	Total
Payer loisirs et sorties	54,1	36,0	17,7	41,3
Payer logement et nourriture	13,8	25,2	43,2	22,3
Payer frais de scolarité et matériel scolaire	25,6	34,0	36,9	31,1
Faire vivre la famille	0,0	0,0	2,2	0,2
Acheter d'autres biens	6,5	4,8	0,0	5,1
Total	37,9	54,1	8,0	100,0

χ^2 de Pearson : 45,8892 8dl Signification : 0,00000

Évidemment, les résultats relatifs à l'occupation et au niveau de scolarité du père arrivent à des conclusions similaires. À titre d'exemple, près de la moitié des jeunes étudiants de pères universitaires (48,4%) travaille pour leurs loisirs et leurs sorties, alors que 38% des enfants des pères les moins scolarisés (moins de 11 années de scolarité) en font autant. De même, 48,8% des enfants de cadres et de dirigeants et 45,2% de ceux de professionnels et de semi-professionnels utilisent de cette façon leurs revenus d'emplois, alors que cette proportion est de 33,3% chez les enfants de travailleurs manuels (cols bleus).

Ces derniers constats relatifs à la principale utilisation des revenus d'emplois incitent donc à s'interroger sur les facteurs explicatifs entourant l'occupation d'un travail rémunéré pendant l'année académique. En effet, si l'on considère premièrement les étudiants issus de familles favorisées sur le plan financier, on peut penser qu'ils travaillent surtout pour maintenir un certain « train de vie » où les loisirs, les voyages et la consommation occupent une grande importance. Cette motivation à occuper un emploi, qui semble d'ailleurs être encore plus présente en Amérique du Nord qu'en Europe, démontrerait que les étudiants ne font que se conformer aux valeurs de la société de consommation dans laquelle ils vivent (Ford, Bosworth et Wilson, 1995 : 194; Audet, 1995 : 21; Poirier, 1991 : 116). Ainsi, contrairement aux étudiants

de familles modestes, un plus grand nombre d'étudiants provenant de milieux favorisés sur le plan financier auraient sans doute la possibilité de se consacrer uniquement à leurs études, mais, s'ils quittaient leur emploi, ils devraient par ailleurs restreindre leur « train de vie ».

En ce sens, on peut penser que, pour plusieurs d'entre eux, les revenus d'emplois ne sont pas vraiment indispensables à la poursuite de leurs études universitaires, ce qui ne correspond vraisemblablement pas à la situation des étudiants de familles modestes si l'on considère qu'ils sont plus nombreux à travailler pour des besoins de première nécessité et pour les frais associés directement à leurs études. En effet, les résultats de notre enquête démontrent que 84,2% des étudiants évaluant la situation économique de leurs parents comme étant plutôt ou très inférieure à la moyenne des familles québécoises estiment que leurs revenus d'emplois sont indispensables à la poursuite de leurs études, alors que cette proportion passe à 67,2% chez ceux l'ayant évaluée dans la moyenne et atteint finalement 55,3% pour les étudiants l'ayant évaluée plutôt ou très supérieure à cette dernière. Par ailleurs, si l'on tient compte du niveau de scolarité du père, on observe que les enfants de pères ayant atteint des études universitaires estiment aussi moins souvent que leurs revenus d'emplois sont indispensables à leurs études (40,4%) comparativement aux enfants de travailleurs manuels (54,2%). Ces derniers travailleraient donc plus souvent pour répondre aux exigences associées à une survie plus ou moins autonome.

De cette façon, le travail salarié serait donc davantage associé à une obligation en raison d'un revenu insuffisant pour combler ses besoins essentiels. Dans la littérature, on associe d'ailleurs très souvent l'occupation d'un emploi à cette dernière réalité. Olivier Galland (1995 : 62) affirme effectivement dans son étude sur les conditions de vie des étudiants français, que le travail « semble avoir aujourd'hui un caractère nettement plus important que la seule fonction de fournir des revenus d'appoint : une majorité d'étudiants déclare avoir utilisé principalement les ressources de la dernière activité professionnelle exercée aux dépenses courantes de l'année universitaire ». Une étude britannique souligne également que 48% des étudiants travaillent car leurs autres

ressources sont inadéquates pour vivre (Ford, Bosworth et Wilson, 1995 : 194). De la même façon, les recherches québécoises concluent aussi que les revenus issus du travail salarié sont très souvent utilisés pour des besoins de première nécessité (Audet, 1995 : 21; Poirier, 1991 : 116). Enfin, le Conseil Supérieur de l'Éducation (1992 : 50-51) signale que le travail salarié permet souvent aux étudiants québécois de combler le déficit résultant d'une aide financière insuffisante de la part du Programme des prêts et bourses. Ce programme gouvernemental prévoirait effectivement des montants minimaux pour les dépenses et considérerait dans ses calculs des revenus (la contribution des parents, par exemple) qui n'ont bien souvent pas l'importance prévue ou qui ne sont pas toujours disponibles pour l'étudiant. Ceci serait d'ailleurs particulièrement vrai pour les étudiants de milieux modestes. Cependant, comme nous venons de le voir, ces étudiants n'occupent pas plus souvent un emploi, bien que leurs raisons de travailler soient malheureusement bien différentes de celles des étudiants issus de familles plus avantagées sur le plan financier.

3.4 Le recours au Programme des prêts et bourses et l'endettement : les coûts individuels à la démocratisation de l'enseignement universitaire

L'aide financière accordée par le Programme des prêts et bourses est calculée selon les moyens financiers de l'étudiant et, s'il y a lieu, de ses parents, de son répondant ou de son conjoint, de façon à permettre la poursuite d'études à temps plein pour ceux dont les ressources financières sont insuffisantes. La contribution des parents est donc exigée à moins, bien sûr, que les étudiants répondent aux critères d'autonomie du programme gouvernemental. Les membres du Groupe de travail sur le Régime d'aide financière aux étudiants (1995 : 67) affirment d'ailleurs que l'aspect contributif du programme est l'un de ses principes fondamentaux et qu'il est normal qu'on fasse appel à la contribution des parents « puisque le Code civil du Québec reconnaît qu'il existe une obligation alimentaire mutuelle entre parents et enfants, et ce, même lorsque ces derniers sont majeurs. Il existe même une jurisprudence à cet égard. »

Par conséquent, dans le contexte où la contribution familiale revêt une telle importance et que, pour plusieurs, l'aide financière accordée est calculée en fonction du revenu des parents, il n'est alors pas étonnant, malgré la correspondance parfois floue entre la position dans la stratification sociale et le revenu, de constater que l'origine sociale fait varier de façon significative la proportion d'étudiants bénéficiant d'une aide financière du Programme des prêts et bourses. D'ailleurs, les études réalisées auprès des étudiants soulignent inévitablement cette association importante entre origine sociale et proportion de bénéficiaires (Dandurand, 1991 : 453-454; B.S.Q., 1986 : 120, 123-124). Ainsi, si l'on considère premièrement la profession du père, on observe parmi l'ensemble des étudiants à temps plein que 57,2% des fils et filles de cols bleus reçoivent un prêt, alors que 41,1% des enfants de cadres, dirigeants et professionnels bénéficient d'une telle aide.

De façon similaire, le niveau de scolarité des parents révèle des variations qui vont dans le même sens. On compte effectivement parmi les étudiants dont le père a une scolarité de niveau universitaire, la plus faible proportion d'étudiants qui empruntent pour poursuivre leurs études (37,2% comparativement à 59,6%, 53,9% et 52,5% parmi ceux dont le père a respectivement moins de 11 ans de scolarité, 11 ans de scolarité, c'est-à-dire un secondaire cinq, et 12 à 15 ans de scolarité, ce qui correspond au niveau collégial).

L'évaluation que les étudiants ont faite de la situation financière de leurs parents est aussi sur ce point fort révélatrice. Les résultats démontrent effectivement que 30,8% des étudiants qui estiment la situation financière de leurs parents très ou plutôt supérieure à la moyenne des familles québécoises déclarent obtenir un prêt, comparativement à 54,1% de ceux qui l'évaluent dans la moyenne et 79,4% des étudiants l'estimant plutôt ou très inférieure à cette dernière.

Par ailleurs, il faut souligner que la situation socio-économique de la famille d'origine ne semble engendrer des variations significatives dans la proportion des détenteurs de prêts que chez les étudiants du premier cycle. Si l'on considère, à titre d'exemple,

l'évaluation par les étudiants de la situation financière de leurs parents, on constate que les variations ne sont effectivement pas aussi révélatrices pour les étudiants des cycles supérieurs. Le tableau 3.10 révèle à cet effet que si au premier cycle cette proportion augmente de façon continue avec une dévaluation de la situation financière des parents, il en va tout autrement aux cycles supérieurs.

Tableau 3.10
Étudiants bénéficiant d'un prêt selon leur évaluation de la situation financière de leurs parents et le cycle d'études, étudiants inscrits à temps plein à l'automne 1994

Situation financière des parents	1er cycle		Cycles supérieurs		Total	
	%	n	%	n	%	n
Très ou plutôt supérieure à la moyenne	26,8	559	44,6	163	30,8	722
Dans la moyenne	57,2	742	41,4	181	54,1	923
Plutôt ou très inférieure à la moyenne	85,8	167	56,9	47	79,4	214
Total	48,9	1 468	44,6	391	48,0	1 859
1er cycle :	χ^2 de Pearson :	221,18	2dl	Signification :	0,00000	
Cycles supérieurs :	χ^2 de Pearson :	3,60	2dl	Signification :	0,16491	
Total :	χ^2 de Pearson :	184,21	2dl	Signification :	0,00000	

En effet, non seulement les résultats ne nous dévoilent plus, aux cycles supérieurs, cette progression continue des proportions d'étudiants détenant un prêt, mais ces dernières ne sont plus significativement différentes. Néanmoins, on peut noter que les étudiants estimant la situation financière de leurs parents comme étant plutôt ou très inférieure à la moyenne des familles québécoises sont ceux qui, dans notre échantillon, bénéficient encore le plus souvent de cette source d'aide (56,9%). Évidemment, compte tenu du fait que, selon le Programme des prêts et bourses, les étudiants des cycles supérieurs sont automatiquement considérés autonomes financièrement, on comprend bien que la situation économique des parents perde de son importance quant à la proportion d'étudiants bénéficiant d'une aide sous forme de prêt.

Finalement, il faut souligner que contrairement à la proportion d'étudiants bénéficiant de cette source de revenu, la situation financière des parents et plus généralement leur place dans la stratification sociale ne semblent pas affecter le montant moyen du prêt accordé. En effet, les variables relatives à la profession, au niveau de scolarité et à l'évaluation de la situation financière des parents ne révèlent aucune variation significative des montants alloués. Ainsi, si les étudiants provenant d'un milieu favorisé profitent moins souvent de cette source de revenu, les résultats démontrent que, parmi ceux qui en bénéficient, le montant attribué n'est pas significativement différent de celui des étudiants d'origine sociale plus modeste. Cette situation est sans doute attribuable au fait que les étudiants de milieux favorisés qui obtiennent un prêt du Programme des prêts et bourses sont aussi ceux qui répondent au critère d'autonomie. Par ailleurs, comme les détenteurs de prêts ne peuvent obtenir une bourse que s'ils ont déjà bénéficié du prêt maximal, il n'est donc pas étonnant que la proportion de bénéficiaires obtenant une bourse ne soit pas non plus discriminée selon la situation socio-économique de la famille d'origine.

Il est donc clair, si l'on s'en tient aux proportions de détenteurs de prêts, que la situation socio-économique des parents est un facteur de première importance au niveau de l'attribution de l'aide financière du Programme des prêts et bourses et que, sans cet appui monétaire, certains étudiants de milieux modestes n'auraient pas les ressources suffisantes pour acquérir une formation universitaire. Toutefois, si l'aide financière offerte par l'État permet effectivement à certains étudiants de poursuivre leurs études, il ne faut pas oublier que la dette découlant de cette aide peut constituer pour plusieurs d'entre eux un « boulet » important qu'ils devront traîner pendant les premières années de leur vie active. Par exemple, l'individu qui doit 25 000\$ à la fin de ses études, devra verser 506,80\$⁵ par mois s'il veut rembourser sa dette en cinq ans, soit l'équivalent d'un deuxième loyer ! Et, de surcroît, comme le rappelle pertinemment le Groupe de travail sur le Régime d'aide financière aux étudiants (1995 : 17), « depuis quelques

⁵ Ce chiffre est obtenu en appliquant des taux d'intérêt de 8%. Si ce taux passe à 10%, la mensualité augmente à 531,12\$. Cet exemple est tiré de l'article de Mathieu-Robert Sauvé (1996), « Gare aux dettes d'études ! », *Forum*, Université de Montréal, vol. 30, no 23, pp. 1-2.

années, on constate une tendance à augmenter globalement la proportion de l'aide accordée sous forme de prêt par rapport à celle qui est accordée sous forme de bourse ».

Ainsi, si les étudiants de milieux plus modestes ont la « chance » d'obtenir plus souvent l'aide financière du Programme des prêts et bourses, la dette résultant inévitablement de cet appui constitue toutefois le revers de cette médaille et, probablement aussi, ce que l'on pourrait qualifier de coût individuel à la démocratisation de l'enseignement universitaire.⁶ Nos résultats démontrent que la proportion d'étudiants endettés est effectivement plus importante chez les étudiants les plus défavorisés, bien que le montant moyen de la dette accumulée ne soit toutefois pas différencié par la situation socio-économique de la famille d'origine. Ainsi, si l'on considère premièrement la façon dont les étudiants ont évalué la situation financière de leurs parents, il apparaît que la plus faible proportion d'étudiants endettés relativement à leurs études se situe chez ceux l'ayant évaluée comme étant très ou plutôt supérieure à la moyenne des familles québécoises (40,9%), cette proportion augmentant ensuite considérablement chez les étudiants l'ayant évaluée dans la moyenne (66,7%), alors qu'elle atteint finalement un niveau critique chez ceux l'ayant évaluée comme étant plutôt ou très inférieure à cette dernière (90,4%). De même, on observe que les proportions d'étudiants endettés augmentent à mesure que diminue le niveau de scolarité du père, cette proportion passant de 48,7% chez les enfants de pères ayant passé par l'université, pour atteindre la plus forte proportion (71,1%) chez les fils et les filles de pères n'ayant pas obtenu leur secondaire cinq (moins de 11 ans de scolarité). Enfin, si l'on considère l'occupation du père, on constate que 50,2% des enfants de professionnels et de semi-professionnels ont cumulé une dette d'études, alors que cette proportion augmente à 72,2% chez les étudiants de pères exerçant un travail de cols bleus. Dans un tel contexte, il est donc clair que si les étudiants issus de milieux

⁶ Évidemment, s'il est vrai qu'il existe un coût individuel à la démocratisation de l'enseignement universitaire à cause de l'endettement qui découle de l'aide financière du Programme des prêts et bourses, il est vrai aussi qu'il existe un coût collectif puisqu'avec les impôts de ses contribuables, le gouvernement injecte plus de 400 millions de dollars par an dans ce programme qui favorise l'accès à l'université pour les étudiants qui n'ont pas les ressources financières suffisantes.

modestes sont bien souvent désavantagés sur le plan financier pendant leurs études, la situation socio-économique de leurs parents constituera encore, même à la fin de leur scolarité, un désavantage évident en raison des dettes qu'ils devront rembourser.

3.5 En résumé

L'analyse des caractéristiques socio-économiques des parents en rapport avec la question de la démocratisation de l'enseignement universitaire, qu'il s'agisse de l'occupation du père, du niveau de scolarité des parents ou de leur situation financière perçue par leurs enfants, démontre que la situation financière de la famille constitue encore pour plusieurs jeunes un obstacle important à leur accès à l'université, et ce, bien que la politique québécoise en matière d'aide financière aux étudiants ait permis à plusieurs individus de familles moins favorisées de poursuivre dans de meilleures conditions des études universitaires à temps plein. En effet, si l'on s'en tient aux résultats de nos analyses montrant que le revenu total des étudiants ne varie pas selon la situation socio-économique de leurs parents, on peut croire que les étudiants de familles moins favorisées vivent des conditions d'études plus faciles et que la situation économique de la famille n'est donc plus aussi déterminante en ce qui concerne la situation financière des étudiants. Cependant, nos conclusions s'avèrent beaucoup plus nuancées lorsqu'on constate à quel point l'organisation du financement de leurs études est différenciée selon le niveau d'aisance financière de leurs parents.

Selon nos données, on note effectivement que la contribution parentale n'est pas seulement associée à l'âge des étudiants, mais aussi aux moyens financiers de la famille d'origine. Les étudiants de milieux plus avantagés sur le plan financier peuvent donc compter plus souvent sur l'appui financier de leurs parents et la contribution qu'ils obtiennent est aussi plus substantielle comparativement à ce dont peuvent profiter les autres étudiants. Ainsi, quel que soit leur âge, les étudiants issus des milieux plus défavorisés ont une part beaucoup moins importante de leur revenu qui provient de la famille et, pour obtenir des revenus équivalents aux autres étudiants, ils

doivent chercher des ressources financières substitutives. Le Programme des prêts et bourses constitue alors une source de revenu à caractère supplétif permettant aux étudiants de familles modestes de poursuivre des études universitaires à temps plein. Toutefois, si cette source de revenu permet de combler le manque à gagner de ces étudiants, l'endettement qui en découle inévitablement nous pousse à croire qu'il existe bel et bien un coût individuel à la démocratisation de l'enseignement universitaire. Cette idée est renforcée par le fait qu'il n'existe probablement qu'une seule alternative à l'endettement pour les étudiants de familles défavorisées qui désirent obtenir une formation universitaire, soit l'abandon des études à temps plein pour des études à temps partiel afin de pouvoir subvenir à leurs besoins en occupant un emploi à temps complet.

Contrairement au Programme des prêts et bourses, on observe pour l'ensemble des étudiants à temps plein que le travail salarié ne comble pas le déficit occasionné par l'absence ou l'insuffisance de contributions parentales. Cependant, si la proportion d'étudiants occupant un emploi ne varie pas selon la situation socio-économique de la famille d'origine, on note toutefois que les besoins comblés par les revenus d'emplois décrivent une réalité entourant le travail salarié qui est complètement différenciée selon cette variable. Nos résultats démontrent effectivement qu'une plus grande proportion des étudiants issus de milieux favorisés au plan financier utilise principalement leurs revenus d'emplois gagnés pendant la session pour leurs loisirs et leurs sorties, alors que les étudiants de familles plus défavorisées travaillent surtout, quant à eux, pour des besoins de première nécessité et pour payer les frais associés directement à la poursuite de leurs études universitaires. Ces derniers constats permettent donc de poser l'hypothèse, d'ailleurs confirmée par nos données, que la pratique d'un travail rémunéré est plus souvent indispensable à la poursuite des études pour les étudiants des milieux les moins avantagés sur le plan financier.

Enfin, si les jeunes étudiants semblent nettement avantagés au niveau de la contribution familiale comparativement aux étudiants plus âgés et ce, quel que soit le niveau de la situation socio-économique des parents, on observe toutefois qu'ils vivent

une situation particulièrement difficile lorsqu'ils ne peuvent pas compter sur l'appui financier de leur famille. En effet, contrairement aux étudiants plus âgés qui répondent généralement aux critères d'autonomie du Programme des prêts et bourses, ces jeunes étudiants qui proviennent surtout de familles défavorisées sont désavantagés par le régime d'aide financière aux étudiants car les calculs déterminant le montant d'aide qui leur sera accordé considèrent que leurs parents contribuent au financement de leurs études. Ainsi, comme dans les faits ils n'obtiennent pas de contribution familiale, leur revenu en sera affecté et ils devront très souvent combler ce déficit par l'occupation d'un travail salarié. En fait, contrairement à ce que l'on observe pour l'ensemble des étudiants à temps plein, nos résultats indiquent effectivement que la pratique d'un emploi est associée à l'appui financier de la famille pour les jeunes étudiants de 23 ans ou moins. Ce dernier constat démontre donc encore une fois non seulement à quel point la situation socio-économique des parents influence l'organisation du financement des études universitaires, mais il permet aussi de révéler encore comment s'opère le processus de démocratisation en obligeant certains individus à en payer le prix, prix qui bien souvent n'est malheureusement pas négligeable.

Conclusion

Les changements technologiques et scientifiques auxquels doivent aujourd'hui s'ajuster les sociétés supposent évidemment des besoins croissants en matière de main-d'oeuvre hautement qualifiée et certifiée, et, dans ces circonstances, les universités ont donc un rôle central à jouer. Cependant, au moment même où la demande de diplômés universitaires s'accroît, on assiste parallèlement à des compressions budgétaires majeures dans le secteur de l'éducation et l'hétérogénéité de la population étudiante actuelle ne permet pas de voir facilement comment seront affectées leurs conditions de vie et, plus généralement, l'accessibilité à des études universitaires. C'est donc dans ce contexte que nous avons voulu faire le point sur la situation financière des étudiants et, plus spécifiquement, sur la façon dont ils organisent le financement de leurs études selon leur situation particulière. Cette recherche a donc permis de mieux comprendre le jeu de caractéristiques étudiantes centrales sur leurs conditions de vie et leurs stratégies de financement des études.

Tout au long de ce mémoire, l'âge des étudiants et la situation socio-économique de leurs parents ont été au centre des analyses. D'une part, on a pu observer que l'âge des étudiants associé au processus d'autonomisation est un facteur de première importance quant à l'organisation du financement des études. Non seulement les responsabilités financières augmentent lorsqu'ils vieillissent en raison des transformations importantes au niveau des modes de vie, mais les étudiants doivent aussi combler le manque à gagner attribuable à la contribution familiale qui tend à diminuer, et même à disparaître, à mesure qu'ils avancent en âge. D'autre part, si les jeunes étudiants obtiennent plus souvent une contribution financière de leur famille, il reste que l'âge n'est pas la seule variable déterminante quant à cette source de revenu. La situation socio-économique des parents doit être aussi considérée. Les étudiants de milieux plus défavorisés sur le plan financier qui bénéficient moins souvent d'une contribution familiale, se trouvent donc aussi dans l'obligation de trouver des ressources

substitutives, ce qui se répercute nécessairement sur l'organisation du financement des études.

Cependant, si la combinaison particulière de l'âge et de la situation socio-économique de la famille d'origine est centrale quant à la situation financière de l'étudiant, on a pu aussi constater que le choix de poursuivre ses études universitaires à temps plein ou temps partiel, le cycle auquel il est inscrit et le secteur disciplinaire dans lequel il est formé transforment également les règles du jeu au niveau du financement des études en rendant plus ou moins accessibles, selon le cas, certaines sources de revenu. Les catégories de ces variables institutionnelles qui offrent sur le plan financier tantôt des contraintes et tantôt des avantages auront donc été analysées et considérées comme de véritables trames de fond qui influencent l'accessibilité à certains revenus et sur lesquelles les caractéristiques individuelles des étudiants viennent ensuite tisser des « patterns » qui définissent l'organisation même du financement des études.

Afin de pousser plus loin l'analyse du jeu des variables individuelles et institutionnelles qui influence les stratégies de financement des études universitaires, nous rappellerons dans cette conclusion les faits saillants de cette étude en examinant chacune des dimensions importantes de la situation financière des étudiants. Nous pourrons ainsi voir de façon intégrée comment la combinaison de ces variables influence l'utilisation des principales sources de revenu des étudiants universitaires, soit le travail salarié, la contribution financière des parents et le Programme des prêts et bourses. Cependant, rappelons avant tout à quel point la situation des étudiants à temps partiel diffère de celle des étudiants à temps plein, ce qui fait du régime d'études une variable institutionnelle centrale quant à la situation financière des étudiants.

Les étudiants à temps partiel

Pour bien comprendre la réalité de la population étudiante actuelle qui présente un portrait très diversifié, nous avons d'abord voulu examiner comment les étudiants à temps partiel qui constituent maintenant près de la moitié de l'effectif des universités

québécoises se différenciaient des étudiants ayant opté pour un régime d'études à temps plein. Nos résultats ont montré premièrement que, contrairement à ces derniers, la majorité des étudiants à temps partiel fonctionne déjà selon un mode de vie adulte qui implique nécessairement des responsabilités financières plus importantes qu'ils doivent assumer, il va sans dire, sans l'appui financier de leurs parents. Ils sont effectivement plus âgés et proviennent plus fréquemment de familles modestes, ce qui laisse croire que le régime d'études à temps partiel représente une alternative à l'endettement pour les individus désirant acquérir une formation universitaire, et qu'il constitue donc une des avenues possibles du processus de démocratisation de l'enseignement universitaire. Évidemment, cette avenue comporte un coût individuel non négligeable si l'on considère que les étudiants à temps partiel mèneront leurs études au compte-gouttes et qu'ils prendront inévitablement plusieurs années pour obtenir leur diplôme.

Par ailleurs, comme les étudiants à temps partiel n'ont pas accès au régime d'aide financière québécois et que les bourses d'excellence sont distribuées plus fréquemment parmi les étudiants poursuivant leurs études à temps plein, on a pu constater qu'ils combinent dans la plupart des cas leurs études avec un travail à temps complet qui leur fournit en moyenne près de 85% de leur revenu total qui est, soit dit en passant, beaucoup plus élevé que celui des étudiants à temps plein. Ce dernier constat montre bien que le régime d'études change les règles du jeu et transforme radicalement la façon de trouver ses revenus. Pour cette raison et parce que le régime d'études est probablement la variable qui discrimine le plus les étudiants, notamment sur le plan financier, nous avons décidé de limiter l'analyse aux étudiants ayant opté pour un régime d'études à temps plein.

Le travail salarié des étudiants à temps plein

Le travail salarié des étudiants poursuivant leurs études à temps plein est probablement la pratique étudiante qui a fait couler le plus d'encre depuis les dernières décennies en raison non seulement de l'augmentation considérable de la proportion d'étudiants-

travailleurs, mais aussi en raison des conséquences sur les modes de vie et les conditions d'études (les abandons, les risques au niveau de la réussite, l'allongement de la durée des études, etc.). Dans le cadre de ce mémoire, notre objectif n'était pas d'examiner l'impact du travail salarié sur ces variables, mais il consistait plutôt à mieux comprendre comment la situation particulière des étudiants influençait l'importance et la nature du phénomène et les raisons suscitant sa pratique. Enfin, nous voulions savoir si le travail salarié représentait une ressource financière substitutive pour les étudiants universitaires, notamment les plus âgés et ceux issus de milieux plus défavorisés, ou si celui-ci s'insérait plutôt dans leurs modes de vie comme une activité parmi tant d'autres.

Les résultats de notre étude ont d'abord démontré que le travail salarié est maintenant un des éléments constitutifs centraux du budget des étudiants poursuivant leurs études à temps plein. Il représente effectivement leur principale source de revenu si l'on additionne les revenus de l'emploi estival et ceux obtenus en travaillant pendant l'année académique. Cependant, on a pu constater que la proportion de travailleurs, les revenus obtenus par ces emplois et la signification même de cette pratique diffèrent souvent de façon importante selon la situation particulière de chacun. Par exemple, nos données ont montré que les étudiants au premier cycle travaillent plus fréquemment pendant l'été, alors que les étudiants des cycles supérieurs qui profitent peut-être davantage de cette période pour avancer dans leurs études, occupent plus souvent un emploi pendant l'année académique. De plus, la nature des emplois occupés diffère considérablement selon le cycle poursuivi. Les étudiants de la maîtrise et du doctorat travaillent effectivement plus souvent dans des emplois mieux rémunérés et reliés à leur domaine d'études (assistantat de recherche et charge de cours, par exemple), tandis que les étudiants du premier cycle se contentent dans une plus forte proportion des emplois associés au domaine de la vente et des services. Ces derniers résultats nous poussent donc à croire que le cycle d'études offre certains avantages aux étudiants des cycles supérieurs en ce qui a trait à la disponibilité d'emplois plus avantageux tant sur le plan financier que sur le plan de l'acquisition d'expériences pertinentes.

Par ailleurs, si le cycle d'études modifie dans une certaine mesure les règles du jeu en ce qui concerne le travail salarié, on a pu observer que le secteur disciplinaire influence également cette pratique étudiante. Les étudiants des sciences de la santé, des sciences pures et des sciences appliquées travaillent effectivement moins souvent pendant l'année universitaire comparativement aux autres étudiants. Cette situation serait attribuable essentiellement aux contraintes de leur secteur disciplinaire qui ne permettraient pas de concilier facilement études et occupation d'un emploi.

Enfin, bien que certaines variables de nature institutionnelle influencent positivement ou négativement la pratique d'un travail salarié, nos données ont toutefois démontré que l'emploi, notamment celui occupé pendant la session, s'insère maintenant dans les modes de vie des étudiants universitaires et ce, quel que soit leur âge ou la situation financière de leurs parents. Toutefois, si la proportion d'étudiants qui superposent les études et les expériences de travail ne varie pas selon ces deux variables, nos données ont permis de démontrer que l'emploi ne correspond pas du tout à la même réalité lorsque les étudiants avancent en âge ou lorsqu'ils proviennent de milieux socio-économiques différents. D'une part, l'âge des étudiants associé au processus d'autonomisation implique des modes de vie qui se modifient à mesure que l'étudiant vieillit et ceux-ci transforment les besoins financiers et font augmenter les dépenses. Dans un tel contexte, les étudiants plus âgés travaillent principalement pour payer les frais associés à des besoins de première nécessité, comme se loger, se nourrir et faire vivre la famille, alors que les plus jeunes sont plus nombreux à utiliser principalement leurs revenus d'emploi pour leurs loisirs et leurs sorties. Les étudiants plus âgés qui occupent un emploi sont donc, dans une certaine mesure, forcés de combiner les études et le travail, ce qui signifie que, passé un certain âge, les revenus d'emploi deviennent indispensables à la poursuite des études universitaires.

D'autre part, si la proportion d'étudiants-travailleurs ne varie pas selon la situation socio-économique de la famille d'origine, les résultats de notre étude ont indiqué que les revenus d'emploi répondent aussi à des besoins très différents selon cette variable.

Comme pour les étudiants plus âgés, les étudiants issus de milieux plus modestes qui ne peuvent bien souvent pas compter sur l'aide financière de leur famille, utilisent principalement leurs revenus d'emploi pour subvenir à leurs besoins essentiels, contrairement aux étudiants issus des milieux plus favorisés sur le plan financier qui travaillent plus souvent, quant à eux, pour maintenir un certain « train de vie » associé aux loisirs et à la consommation. Dans un tel contexte, on peut donc voir à quel point le soutien de la famille peut avoir une influence non seulement sur l'organisation du financement des études au sens large, mais aussi sur la signification même de la pratique d'un travail salarié. Par ailleurs, comme une bonne proportion des étudiants universitaires occupe un emploi pendant l'année académique et ce, qu'il soit indispensable ou non au financement de leurs études, il n'est donc pas étonnant, comme nous l'avons souligné tout au long de cette recherche, que le travail salarié ne représente généralement pas une ressource financière substitutive à la contribution parentale, mais qu'il s'insère plutôt dans les modes de vie des étudiants de tous âges et de toutes origines sociales.

Le rôle des parents dans le financement des études

La contribution financière des parents constituait dans cette recherche la source de revenu à laquelle nous avons probablement accordé le plus d'attention. En fait, il s'agissait d'une part de savoir si les parents jouaient leur rôle de soutien financier auprès de leurs enfants et comment l'âge de ces derniers et la situation socio-économique de la famille faisaient varier l'aide financière accordée. D'autre part, il s'agissait également de mieux comprendre comment les étudiants arrivaient, suivant leur situation particulière, à substituer ou à compléter cette ressource financière qui constitue la deuxième source de revenu en importance pour l'ensemble des étudiants à temps plein.

Les résultats de cette étude ont d'abord démontré que la contribution financière des parents varie de façon importante selon l'âge des étudiants et que, passé 23 ans, ceux-ci doivent s'attendre à voir diminuer radicalement leur chance d'obtenir l'appui

financier de leur famille, ce qui transforme et complexifie bien souvent l'organisation du financement de leurs études universitaires. En l'absence de contributions parentales suffisantes, les étudiants doivent effectivement trouver ailleurs leurs revenus et ceux-ci doivent également correspondre à l'ampleur de leurs besoins financiers qui deviennent de plus en plus importants à mesure qu'ils vieillissent. L'indépendance résidentielle à l'égard des parents, la présence plus fréquente d'un conjoint, d'une famille et des besoins qui lui sont rattachés s'intègrent progressivement dans la vie des étudiants à mesure qu'ils avancent en âge et ces nouvelles responsabilités font effectivement augmenter le montant des dépenses totales.

Par ailleurs, si ces changements associés au processus d'autonomisation qui transforment l'organisation du budget interviennent tôt ou tard lorsque l'étudiant progresse « normalement » dans ses études, il faut voir que la discontinuité, les ruptures et l'allongement des parcours académiques accentuent le vieillissement de la population étudiante et intensifient, par le fait même, les conséquences au plan du financement des études. Un tel constat nous permet donc de voir que l'allongement de la durée des études occasionne des contraintes supplémentaires au niveau financier pour les étudiants et qu'il serait donc important de penser à des mesures incitatives les encourageant à réaliser le plus rapidement possible leurs études. Ceci est d'autant plus important au premier et au deuxième cycle puisque, contrairement aux étudiants du doctorat qui ont plus fréquemment la chance de substituer la contribution parentale par des bourses d'excellence, les étudiants plus âgés au premier cycle et ceux de la maîtrise doivent quant à eux bien souvent s'endetter pour poursuivre leurs études.

Enfin, si l'on considère la charge que peut représenter le financement d'études universitaires pour une famille, il n'est pas étonnant que la situation financière des parents constitue par ailleurs l'autre dimension décisive quant à la contribution familiale. Les résultats de cette recherche ont effectivement démontré que les parents contribuent au financement des études de leurs enfants dans la mesure de leurs moyens financiers. Évidemment, si les jeunes étudiants sont nettement avantagés au niveau de la contribution familiale comparativement aux étudiants plus âgés et ce,

quelle que soit la situation financière de leurs parents, on a pu observer néanmoins que l'âge constitue moins une limite à l'obtention d'une contribution pour les étudiants lorsqu'ils proviennent d'un milieu plus favorisé sur le plan financier. En fait, ceci laisserait croire que l'autonomie financière à l'égard de la famille se ferait plus tardivement pour les étudiants au départ plus avantagés.

Le rôle du Programme des prêts et bourses

Dans le contexte où les étudiants plus âgés ou ceux provenant de familles moins favorisées ne peuvent bien souvent pas compter sur l'appui financier de leurs parents, ceux-ci doivent donc trouver des ressources financières substitutives. Comme nous l'avons déjà souligné, le travail salarié ne joue généralement pas ce rôle pour les étudiants poursuivant leurs études à temps plein. En fait, nos résultats ont démontré que c'est plutôt le Programme des prêts et bourses qui comble le manque à gagner de ces étudiants. Il constitue d'ailleurs la troisième source de revenu en importance pour l'ensemble des étudiants ayant opté pour le régime d'études à temps plein. Par ailleurs, si l'on considère seulement les étudiants ayant recours à ce programme gouvernemental, on s'aperçoit que cette aide financière occupe bien souvent la première position dans la hiérarchisation des sources de revenu des bénéficiaires. Ceci laisse donc croire que, sans cette aide, certains étudiants se verraient probablement dans l'obligation d'interrompre leurs études universitaires.

Conformément à sa mission, le Programme des prêts et bourses constitue donc une source de revenu à caractère supplétif qui favorise l'accès à l'université et plus généralement sa démocratisation. Les étudiants issus de familles dont les ressources financières sont insuffisantes sont effectivement aidés en priorité, particulièrement au premier cycle où les étudiants n'ont bien souvent pas encore atteint leur statut d'autonomie. Par ailleurs, le fait que le revenu total des étudiants ne varie pas selon la situation socio-économique de leurs parents laisse croire aussi que le régime d'aide financière aux étudiants permet d'offrir de meilleures conditions d'études aux étudiants de familles à revenu modeste. Cependant, si les étudiants issus de milieux défavorisés

obtiennent plus souvent l'appui financier du Programme des prêts et bourses et que ceci favorise leur accessibilité à des études universitaires à temps plein, l'endettement qui en résulte inévitablement prouve sans l'ombre d'un doute qu'il existe bel et bien un coût individuel à la démocratisation de l'enseignement universitaire.

Enfin, si le Programme des prêts et bourses fournit une bonne proportion du revenu des étudiants à temps plein d'origine modeste, nos données ont démontré que cette aide financière se substitue aussi à l'insuffisance ou à l'absence de contributions familiales pour les étudiants plus âgés. Ces derniers qui sont généralement réputés autonomes par le Programme des prêts et bourses ont plus facilement accès à ce soutien financier. Cependant, si le régime d'aide financière québécois représente une source de revenu qui permet aux étudiants plus âgés de poursuivre des études universitaires à temps plein, il faut voir que l'endettement découlant de cette aide constitue encore une fois le revers de la médaille.

Parmi les étudiants des cycles supérieurs qui répondent automatiquement au critère d'autonomie du Programme des prêts et bourses, nos données ont d'ailleurs démontré que les étudiants de maîtrise se retrouvent dans une situation particulièrement difficile comparativement aux étudiants du doctorat. Aux cycles supérieurs, ils sont effectivement deux fois plus nombreux à recourir à l'aide financière du programme gouvernemental et près de trois étudiants sur quatre ont cumulé une dette d'études, ce qui fait du deuxième cycle, le cycle le plus fréquemment endetté. Cette situation particulièrement problématique serait attribuable à leur statut intermédiaire. En effet, les étudiants de maîtrise ont bien souvent atteint un âge où il est très difficile d'obtenir l'appui financier de la famille et ceci est d'autant plus compliqué que bien souvent les étudiants interrompent leurs études entre le premier et le deuxième cycle. Par ailleurs, contrairement aux étudiants du doctorat, ils n'ont pas aussi facilement accès aux bourses d'excellence qui pourraient combler le manque à gagner attribuable à l'absence ou à l'insuffisance de contributions familiales.

Dans cette situation, il est facile de voir que le cycle d'études auquel l'étudiant est inscrit change les règles du jeu en avantageant ou contraignant certains individus plutôt que d'autres. En effet, les bourses d'excellence qui ne sont pas distribuées uniformément dans tous les cycles forcent en quelque sorte plusieurs étudiants de maîtrise à s'endetter s'ils veulent poursuivre leurs études à temps plein. Ceci est d'ailleurs d'autant plus vrai s'ils étudient dans des secteurs disciplinaires où les bourses d'excellence se font encore plus rares. Cependant, leur situation serait probablement encore plus dramatique s'ils n'étaient pas réputés autonomes par le Programme des prêts et bourses et que celui-ci considérerait une contribution parentale dans ses calculs d'aide. En fait, c'est ce que vivent les jeunes étudiants qui n'obtiennent pas l'appui financier de leurs parents. Ces étudiants qui proviennent plus souvent de milieux modestes sont effectivement réputés dépendants financièrement de leur famille par le régime d'aide financière et celui-ci considère qu'ils pourront profiter d'une contribution familiale. Or, comme dans les faits les étudiants n'obtiennent pas cette contribution, leur revenu total s'en trouve affecté et nos résultats ont démontré qu'ils doivent alors très souvent combler ce déficit par l'occupation d'un emploi. Ce dernier constat prouve bien que les critères d'autonomie utilisés par le Programme des prêts et bourses désavantagent certains étudiants et qu'il serait sans doute utile et même urgent, dans certains cas, de revoir à partir de quel moment un étudiant peut être considéré autonome, c'est-à-dire sans contribution parentale.

L'analyse de la situation financière des étudiants universitaires a bien montré la complexité du phénomène. L'âge des étudiants combiné à la situation socio-économique de leurs parents démontre déjà à quel point les situations vécues par les étudiants sont multiples et combien les solutions adoptées quant à l'organisation du financement des études le sont tout autant. Cependant, si l'âge des étudiants et la situation financière de leurs parents occasionnent des stratégies de financement particulières, il ne faut pas oublier que les étudiants se trouvent aussi dans un contexte institutionnel qui bien souvent change les règles du jeu en rendant plus ou moins accessibles certaines sources de revenu. Les règles d'attribution du Programme des prêts et bourses qui varient selon le régime et le cycle d'études auxquels l'étudiant est

inscrit, les bourses d'excellence qui ne sont pas distribuées uniformément selon le régime, le cycle et le domaine d'études, le travail salarié qui est plus facilement conciliable avec les études dans certains secteurs disciplinaires et la qualité des emplois offerts qui diffère de façon importante selon le cycle poursuivi, sont autant d'exemples qui démontrent bien que les caractéristiques individuelles des étudiants, comme l'âge et la situation économique des parents, ne sont pas les seules responsables de leur situation financière et de la façon dont ils organisent leur budget. Les variables de nature institutionnelle ont aussi un rôle important à jouer.

En fait, il y a d'un côté les sources de revenu auxquelles les étudiants ont généralement accès, soit la contribution financière des parents, le travail salarié pendant l'été et l'année académique, les prêts et bourses du Programme des prêts et bourses et les autres bourses d'études. De l'autre côté, il y a les contraintes et les avantages liés à leur situation particulière. Ces contraintes et ces avantages associés bien souvent à l'âge de l'étudiant et à la situation financière de ses parents peuvent même pousser l'étudiant à opter pour le régime d'études à temps partiel. Cette stratégie permet ainsi à certains étudiants plus âgés ou issus d'un milieu moins favorisé de travailler à temps plein et donc de financer leurs études dans une très forte proportion par des revenus d'emploi, ce qui diffère complètement des étudiants à temps plein ayant généralement un revenu issu de sources très variées. La très grande différenciation de la situation financière des étudiants poursuivant leurs études à temps partiel et de celle des étudiants les poursuivant à temps plein, nous a d'ailleurs incité à centrer l'analyse sur les étudiants ayant choisi le régime d'études à temps plein.

Pour un jeune étudiant inscrit à des études de premier cycle à temps plein, la situation financière des parents et la contribution accordée par ceux-ci déterminent en grande partie la stratégie de financement adoptée. Ceci est d'autant plus vrai que la plupart de ces étudiants sont réputés dépendants financièrement par le Programme des prêts et bourses et que ce dernier considère dans ses calculs d'aide que les parents doivent contribuer au financement des études de leurs enfants dans la mesure de leurs moyens financiers. Ainsi, nos analyses ont démontré que les jeunes étudiants du premier cycle

profitent dans une forte proportion de la contribution familiale lorsqu'ils proviennent d'un milieu aisé et que le Programme des prêts et bourses comble le manque à gagner relatif à cette contribution à mesure que s'affaiblit le niveau financier des parents. Pour les jeunes étudiants du premier cycle, la stratégie de financement des études à temps plein consiste donc généralement à s'endetter lorsque la contribution familiale ne suffit pas à répondre aux besoins financiers. Bien entendu, adopter une telle stratégie dès le premier cycle occasionnera un endettement important à la fin des études, surtout si l'étudiant décide de poursuivre jusqu'aux cycles supérieurs et qu'il n'obtient pas de bourses d'excellence à ces niveaux d'études. En ce qui concerne les revenus d'emploi, nos données ont démontré, dans bien des cas, qu'ils s'ajoutent aussi dans l'organisation du revenu des jeunes étudiants du premier cycle, mais que le choix de travailler s'inscrit surtout maintenant dans leurs modes de vie. En règle générale, combiner études à temps plein et emploi ne constitue donc pas une stratégie de financement adoptée au premier cycle par un type d'étudiant en particulier.

Pour les étudiants plus âgés, étudier au premier cycle comporte des contraintes importantes. En fait, s'ils n'optent pas pour des études à temps partiel, l'endettement devient pratiquement inévitable. En effet, les étudiants plus âgés ont bien souvent traversé le processus d'autonomisation et ne peuvent plus vraiment compter sur l'aide financière de leurs parents. Par ailleurs, comme la plupart d'entre eux fonctionne déjà selon un mode de vie adulte, les responsabilités financières sont aussi plus importantes. Enfin, les emplois offerts aux étudiants du premier cycle étant bien souvent peu rémunérés, ils n'ont donc généralement pas d'autres choix que de s'appuyer sur le Programme des prêts et bourses.

Contrairement aux étudiants du premier cycle dont les stratégies de financement sont en grande partie déterminées par la présence d'une contribution familiale, les stratégies de financement des études à temps plein aux cycles supérieurs dépendent surtout, quant à elles, du fait de bénéficier ou non de bourses d'excellence. La plupart des étudiants aux cycles supérieurs ont effectivement atteint leur autonomie financière vis à vis des parents et ne peuvent pour ainsi dire plus compter sur la contribution familiale. La

bourse d'excellence permet donc de recourir moins souvent au Programme des prêts et bourses et, s'ils doivent y avoir recours, les montants dont ils bénéficient sont généralement moins importants que ceux obtenus par les étudiants n'ayant pas la chance d'être boursiers. Le travail salarié qui est mieux rémunéré aux cycles supérieurs permet également de combler le manque à gagner relatif à ces bourses d'études, et fait donc aussi partie des stratégies de financement aux deuxième et troisième cycles. Bien entendu, comme les étudiants des cycles supérieurs doivent répondre à des besoins financiers plus importants en raison de leur âge, bien souvent, même un boursier doit pouvoir compléter ses revenus par le Programme des prêts et bourses et un travail salarié. Les stratégies de financement adoptées aux cycles supérieurs ne dépendent donc pas seulement du fait d'être boursier, mais aussi du montant des bourses allouées.

Enfin, comme nous l'avons mentionné précédemment, les bourses d'excellence ne sont pas distribuées uniformément dans les cycles et les secteurs d'études. Les étudiants du doctorat obtiennent effectivement plus souvent ce type de bourse comparativement aux étudiants de la maîtrise, et certains secteurs disciplinaires sont plus avantagés que d'autres. Ceci laisse donc croire que les stratégies de financement des études aux cycles supérieurs sont aussi déterminées en quelque sorte par les caractéristiques institutionnelles du programme dans lequel l'étudiant est inscrit. Plus précisément, le cycle et le secteur d'études constituent de véritables trames de fond contextuelles par rapport auxquelles il doit réussir à organiser son budget suivant sa situation individuelle.

En cherchant à décrire la complexité de l'enchevêtrement des variables de nature individuelle et institutionnelle et le jeu de leur influence sur l'objet de notre étude, nous croyons avoir réussi à apporter un éclairage utile à la compréhension des conditions de vie des étudiants universitaires et des enjeux se rattachant au financement de leurs études. Bien entendu, nous n'avons pas la prétention de croire que cette recherche ferme la boucle, mais elle aura au moins permis de soulever quelques questions et quelques problèmes. L'endettement dramatique des étudiants à la maîtrise et le cas des jeunes étudiants qui n'obtiennent pas de contributions financières de leurs parents et

qui sont donc désavantagés par le Programme des prêts et bourses seraient d'ailleurs deux situations problématiques qui mériteraient que l'on s'y attarde plus longuement.

Bibliographie

Audet, M. (1987), Les étudiants à temps partiel à l'Université. Profil d'inscription, situation financière et origine sociale, Québec, Ministère de l'enseignement supérieur et de la science.

Audet, M. (1995), L'occupation d'un emploi durant les études : les caractéristiques, les effets et l'évolution de la situation au cours de la dernière décennie, Ministère de l'Éducation, Direction générale des affaires universitaires et scientifiques, Québec, Gouvernement du Québec.

Bowman, A. (1992), La situation socio-économique des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs au Québec, Québec, Regroupement des associations des cycles supérieurs du Québec, Université Laval.

Bureau de la statistique du Québec (B.S.Q.) (1986), Enquête sur le mode de vie des étudiants au niveau postsecondaire, Québec.

Cloutier, R. (1990), Les « nouvelles » clientèles universitaires québécoises : différences et ressemblances avec le modèle de « l'étudiant traditionnel », Québec, Les Cahiers du LABRAPs, vol. 7.

Conseil supérieur de l'éducation (C.S.E.) (1988), Le rapport Parent, vingt-cinq ans après, Rapport annuel 1987-1988 sur l'état et les besoins de l'éducation, Québec, Les Publications du Québec.

Conseil supérieur de l'éducation (C.S.E.) (1992), Les nouvelles population étudiantes des collèges et des Universités : des enseignements à tirer, Québec, Gouvernement du Québec, 175 pages.

Dandurand, P., Fournier, M. en coll. avec Héту, C. (1979), Conditions de vie de la population étudiante universitaire québécoise, Québec, Ministère de l'éducation, Direction générale de l'enseignement supérieur.

Dandurand, P. (1991), « Mouvements de la scolarisation, conditions de vie des étudiants et politiques d'accessibilité à l'université », Revue des sciences de l'éducation, vol. XVII, no 3, p. 437-463.

Desmond, D. W. et Glenwick, D. S. (1987), « Time-Budgeting Practices of College Students : A Developmental Analysis of Activity Patterns », Journal of College Student Personnel, vol. 28, no 4, pp. 318-323.

Ford, J., Bosworth, D. et Wilson, R. (1995), « Part-time Work and Full-time Higher Education », Studies in Higher Education, vol. 20, No 2, pp.187-202.

- Galland, O. (1995), Le monde des étudiants, Paris, PUF, 247 pages.
- Gauthier, M. (1994), Une société sans jeunes ?, Québec, INRS-Culture et société., 390 pages.
- Giguère, A. (1994), Étudiants universitaires. Milieu populaire. Destins scolaires, Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, Département de sociologie.
- Greenberger, E. et Steinberg, L. (1986), When Teenagers Work, New York, Basic Books Inc.
- Groupe Léger et Léger Inc. (1986), Étude sur les conditions de vie de la population étudiante universitaire québécoise.
- Hammes, J.F. et Haller, E.J. (1983), « Making Ends Meet: Some of the Consequences of Part-Time Work for College Students », Journal of College Student Personnel, vol. 24, no 6, pp. 529-535.
- Keable, J. (1994), « L'endettement étudiant ou «qui s'instruit s'appauvrit » », Interface, vol. 15, no 6, pp. 46-51.
- LaHaye, J. (1988a), Les étudiants des universités québécoises. Profil disciplinaire de leurs études 1982-1983 à 1986-1987, Québec : Ministère de l'enseignement supérieur et de la Science, Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires, Direction de la planification des systèmes et des affaires canadiennes.
- LaHaye, J. (1988b), Caractéristiques des inscriptions universitaires au Québec 1987-1988, Québec : Ministère de l'enseignement supérieur et de la Science, Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires.
- LaHaye, J. (1989), Données statistiques sur la population étudiante des universités québécoises. 1971 à 1987, Québec : Gouvernement du Québec, DGERU-DPSAC.
- Leonard, M. (1995), « Labouring to Learn: Students' Debt and Term Time Employment in Belfast », Higher Education Quarterly, vol.49, no 3, pp.229-247.
- Lévy-Garboua, L. (1976). « Les demandes de l'étudiant ou les contradictions de l'Université de masse », Revue Française de Sociologie, vol. 17, pp. 53-80.
- Ministère de l'Éducation (1995), Indicateurs de l'activité universitaire : édition 1994, Direction générale des affaires universitaires et scientifiques, Québec, Gouvernement du Québec.
- Molinari, J.-P., (1992), Les étudiants, Paris, Les Éditions Ouvrières, 141 pages.

Poirier, D. (1990), Les conditions de vie et d'études des étudiantes et étudiants de premier cycle à temps complet à l'UQAM, Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal.

Poirier, D. (1991), « Le travail salarié pendant les études », dans Les cheminements scolaires et l'insertion professionnelle des étudiantes et étudiants de l'Université, Québec, Les Cahiers du LABRAPPS, vol. 10, Université Laval.

Rapport du Groupe de travail sur le Régime d'aide financière aux étudiants (1995), (Rapport MacDonald), L'aide financière aux étudiants : un équilibre à maintenir, Ministère de l'Éducation, Québec, Gouvernement du Québec.

Sales, A., Drolet, R., Bonneau, I. et Kuzminski, F. (1995), Les conditions de vie des étudiants universitaires dans les années quatre-vingt-dix, Département de sociologie, Université de Montréal, Rapport préliminaire présenté au Ministère de l'Éducation du Gouvernement du Québec.

Sales, A., Drolet, R., Bonneau, I., Simard, G. et Kuzminski, F. (1996), Le monde étudiant à la fin du XXe siècle, Département de sociologie, Université de Montréal, Rapport final sur les conditions de vie des étudiants universitaires dans les années quatre-vingt-dix présenté au Ministère de l'Éducation du Gouvernement du Québec, 372 pages.

Sales, A., Drolet, R., et Bonneau, I. (1996), Parcours académiques, vieillissement et conditions de vie de la population étudiante, communication présentée à la *8th International Conference on Socio-Economics*, Université de Genève, Suisse, 12-14 Juin 1996.

Sauvé, M.-R. (1996), « Gare aux dettes d'études ! », Forum, Université de Montréal, vol. 30, no 23, pp. 1-2.

Simard, G. (1993), Dynamiques sociales et stratégies en milieu universitaire : de l'identité collective étudiante vers les identités professionnelles, Thèse de Doctorat, Montréal, Université de Montréal, Département de sociologie, 335 pages.

Statistique Canada (1992), Profil des divisions et subdivisions de recensement du Québec - Partie B, Recensement 91, Ottawa, no 95-326 au catalogue.

Stern, D. et Nakata, Y.-F. (1991), « Paid Employment among U.S. College Students », Journal of Higher Education, vol. 62, no 1, pp. 25-43.

Tavier, C. (1989), « Le temps fragmenté : diversité des vécus temporels », Revue suisse de sociologie, vol. 15, no 2, pp. 413-421.

Annexe

**Tirée de l'Annexe A du rapport final sur les conditions de vie des étudiants
universitaires dans les années quatre-vingt-dix,**

Le monde étudiant à la fin du XXe siècle

par A. Sales, R. Drolet, I. Bonneau, G. Simard et F. Kuzminski

Tableau A.1
Nombres et proportions concernant la population¹, les entrevues réalisées et les
entrevues pondérées selon les universités et le cycle d'études, automne 1994

Universités	1er cycle					
	Population		Entrevues réalisées		Entrevues pondérées	
	n	%	n	%	n	%
Laval	20 229	18,3	287	15,2	331	18,4
Montréal	16 678	15,1	304	16,1	272	15,1
HEC	2 782	2,5	75	4,0	45	2,5
Polytechnique	2 897	2,6	44	2,3	47	2,6
Sherbrooke	7 979	7,2	123	6,5	130	7,2
UQAM	22 091	20,0	364	19,2	361	20,0
UQTR	5 613	5,1	115	6,1	91	5,0
UQAC	3 569	3,2	95	5,0	58	3,2
UQAR	2 050	1,9	50	2,6	33	1,8
McGill	15 232	13,8	204	10,8	248	13,8
Concordia	11 432	10,3	231	12,2	186	10,3
Total	110 552	100,0	1 892	100,0	1 802	100,0

Universités	2e cycle					
	Population		Entrevues réalisées		Entrevues pondérées	
	n	%	n	%	n	%
Laval	5 010	17,9	57	18,7	83	18,2
Montréal	4 894	17,5	65	21,3	80	17,5
HEC	1 556	5,6	14	4,6	25	5,5
Polytechnique	751	2,7	10	3,3	12	2,6
Sherbrooke	3 759	13,5	25	8,2	61	13,4
UQAM	3 124	11,2	32	10,5	51	11,2
UQTR	809	2,9	7	2,3	13	2,9
UQAC	516	1,8	10	3,3	8	1,8
UQAR	113	0,4	1	0,3	2	0,4
McGill	4 743	17,0	30	9,8	77	16,9
Concordia	2 669	9,6	54	17,7	44	9,6
Total	27 944	100,0	305	100,0	456	100,0

¹ Ces données ont été transmises par les universités et utilisées, par la suite, pour la pondération. Ceci explique d'ailleurs que les proportions de la population et des entrevues pondérées soient identiques à l'exception, bien entendu, de légères fluctuations dues à un facteur d'arrondissement.

Tableau A.1 (suite)

Universités	3e cycle					
	Population		Entrevues réalisées		Entrevues pondérées	
	n	%	n	%	n	%
Laval	1 791	20,8	46	22,9	29	20,7
Montréal	2 440	28,3	56	27,9	39	27,9
HEC	53	0,6	2	1,0	1	0,7
Polytechnique	366	4,2	10	5,0	6	4,3
Sherbrooke	361	4,2	8	4,0	6	4,3
UQAM	855	9,9	14	7,0	14	10,0
UQTR	127	1,5	2	1,0	2	1,4
UQAC	45	0,5	1	0,5	1	0,7
UQAR	18	0,2	1	0,5	0	0,0
McGill	2 056	23,9	48	23,9	34	24,3
Concordia	501	5,8	13	6,5	8	5,7
Total	8 613	100,0	201	100,0	140	100,0

Universités	Total					
	Population		Entrevues réalisées		Entrevues pondérées	
	n	%	n	%	n	%
Laval	27 030	18,4	390	16,3	443	18,5
Montréal	24 012	16,3	425	17,7	391	16,3
HEC	4 391	3,0	91	3,8	71	3,0
Polytechnique	4 014	2,7	64	2,7	65	2,7
Sherbrooke	12 099	8,2	156	6,5	197	8,2
UQAM	26 070	17,7	410	17,1	426	17,8
UQTR	6 549	4,5	124	5,2	106	4,4
UQAC	4 130	2,8	106	4,4	67	2,8
UQAR	2 181	1,5	52	2,2	35	1,5
McGill	22 031	15,0	282	11,8	359	15,0
Concordia	14 602	9,9	298	12,4	238	9,9
Total	147 109	100,0	2 398	100,0	2 398	100,0

Marges d'erreur (au niveau de confiance de 95%)¹

Le calcul des marges d'erreur tient compte de la taille de l'échantillon et de la taille de la population à l'étude. Le calcul tient compte aussi du fait que les données aient été pondérées.

<i>Sur les résultats d'ensemble (n=2 398) :</i>	2,1%
<i>Par cycle d'études :</i>	
• 1er cycle	2,4%
• 2e cycle	5,9%
• 3e cycle	6,9%
<i>Par champ disciplinaire :</i>	
• Sciences de la santé	7,9%
• Sciences pures	7,6%
• Sciences appliquées	6,1%
• Sciences humaines	4,5%
• Arts et Lettres	6,1%
• Sciences de l'éducation	6,7%
• Sciences administratives	4,7%
• Plurisectoriel	19,0%
<i>Par université :</i>	
• Université Laval	5,0%
• Université de Montréal	4,9%
• HEC	11,7%
• École Polytechnique	12,5%
• Université de Sherbrooke	8,5%
• UQAM	5,2%
• UQTR	9,9%
• UQAC	9,8%
• UQAR	15,3%
• Université McGill	6,2%
• Université Concordia	6,3%

¹ Marge d'erreur maximale sur une proportion.